

TELUS CORPORATION
Rapport de gestion
Premier trimestre de 2023

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Les termes *TELUS*, *la société*, *nous*, *notre*, *nos*, *nôtre* et *nous-mêmes* se rapportent à TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, à ses filiales.

Le présent document contient des déclarations prospectives portant sur des événements attendus ainsi que sur notre performance financière et notre performance opérationnelle. Les déclarations prospectives incluent toutes les déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Elles comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant nos objectifs et nos stratégies aux fins de l'atteinte de ces objectifs, nos attentes concernant les tendances dans l'industrie des télécommunications (y compris la demande pour des données et la croissance continue du nombre d'abonnés), ainsi que nos plans de financement (y compris notre programme pluriannuel de croissance du dividende). Les mots *hypothèse*, *but*, *indication*, *objectif*, *perspective*, *stratégie*, *cible* et autres expressions semblables ou l'emploi, au futur ou au conditionnel, de verbes tels que *avoir pour but*, *s'attendre à*, *croire*, *pouvoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *prévoir*, *viser à*, *chercher à*, *devoir* et *s'efforcer de* dénotent généralement des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

Par leur nature, les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes intrinsèques et elles se fondent sur des hypothèses, incluant des hypothèses concernant la conjoncture économique future et les plans d'action. Ces hypothèses pourraient en fin de compte se révéler inexactes; en conséquence, nos résultats ou d'autres événements réels pourraient différer considérablement des attentes mentionnées, de façon expresse ou implicite, dans les déclarations prospectives. Une mise à jour des hypothèses sur lesquelles reposent nos perspectives pour l'exercice 2023 est présentée à la *rubrique 9*, « *Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires* », du présent rapport de gestion.

Les risques et les incertitudes susceptibles de faire en sorte que la performance ou d'autres événements réels diffèrent considérablement des déclarations prospectives formulées dans le présent document et dans les autres documents déposés par TELUS comprennent, sans s'y limiter :

- La pandémie de COVID-19, y compris son incidence sur nos clients, nos fournisseurs, les membres de notre équipe et nos collectivités, ainsi que les changements engendrés par la pandémie dans notre entreprise et nos activités.
- Les questions de réglementation, y compris les modifications au régime de réglementation en vertu duquel nous exerçons nos activités (dont le calendrier d'annonce ou de mise en œuvre fait l'objet d'incertitudes) ou l'issue des instances, des cas ou des enquêtes liés à son application, lesquels comprennent, sans s'y limiter, ce qui est décrit à la *rubrique 9.1*, « *Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications* », du présent rapport de gestion, notamment : la possibilité que le gouvernement permette le regroupement de concurrents dans notre industrie ou, à l'inverse, que le gouvernement intervienne dans le but d'accroître davantage la concurrence, notamment par l'intermédiaire de l'accès de gros obligatoire; l'incidence que pourraient avoir les conditions imposées par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie à l'égard de la vente de Freedom Mobile à Vidéotron sur la concurrence à l'échelle de l'industrie; les interventions supplémentaires possibles du gouvernement relatives aux tarifs, y compris les frais d'utilisation excédentaire d'Internet et les frais d'itinérance; les lois fédérales et provinciales en matière de protection des consommateurs; les nouvelles exigences réglementaires adoptées par le CRTC en réponse aux nouvelles instructions du gouverneur en conseil; le dépôt au Parlement d'un nouveau projet de loi fédéral sur la protection de la vie privée qui pourrait sensiblement étendre ou altérer la portée des droits des consommateurs en matière de protection de la vie privée, imposer d'importantes sanctions administratives pécuniaires et créer un droit privé d'action, et prévoir la mise en œuvre d'un nouveau régime de réglementation régissant l'utilisation de l'intelligence artificielle (« IA ») dans le secteur privé et conférant un important pouvoir de contrainte; les modifications apportées aux lois fédérales existantes; les menaces possibles visant l'autorité de réglementation fédérale unitaire en matière de communications au Canada; les menaces possibles liées à la capacité du CRTC d'imposer des balises visant à protéger la concurrence comme la règle du *statu quo* et le *Code sur la vente en gros*, dont l'objectif est de s'assurer que les entreprises intégrées verticalement traitent de façon équitable les concurrents exerçant leurs activités à la fois en tant que distributeurs de radiodiffusion et fournisseurs de services de programmation; les mesures réglementaires prises par le Bureau de la concurrence ou par d'autres organismes de réglementation; l'attribution du spectre et la conformité aux licences, y compris la conformité aux conditions de licence; les modifications apportées aux droits d'utilisation des licences de spectre et les décisions de politique concernant le spectre, notamment les restrictions concernant l'acquisition, la vente, la subordination, l'utilisation et le transfert de licences de spectre, le coût et la disponibilité du spectre et l'échéancier d'attribution du spectre, ainsi que les consultations en cours et futures et les décisions concernant les cadres de délivrance de licences de spectre et de la politique du spectre, les enchères de spectre et l'attribution du spectre; un projet de loi qui permettrait au gouvernement d'interdire l'utilisation, sur les réseaux de télécommunications, d'équipement fabriqué par des sociétés désignées expressément, y compris Huawei et ZTE; un projet de loi imposant de nouvelles exigences en matière de signalement des incidents liés à la cybersécurité; la demande du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie qui enjoint aux fournisseurs de services de télécommunications, y compris TELUS, d'améliorer la résilience du réseau, ainsi que les instances du CRTC visant à évaluer la fiabilité et la résilience du réseau; les éventuelles limites imposées à l'égard des frais d'itinérance internationale et des frais liés aux services auxiliaires; les restrictions concernant la propriété et le contrôle d'actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») par des non-Canadiens et la surveillance continue et la conformité à ces restrictions; les modifications imprévues pouvant être apportées à l'actuel régime sur les droits d'auteur, lesquelles pourraient avoir une incidence sur les obligations des fournisseurs de services Internet ou des entreprises de radiodiffusion; notre capacité à nous conformer aux règlements complexes et évolutifs visant les secteurs des soins de santé, des soins virtuels et des appareils médicaux dans les provinces et territoires où nous exerçons des activités, notamment à titre d'exploitant de cliniques de santé; et les risques liés à la qualité des soins et à la prestation des services assurés et non assurés. Les territoires dans lesquels nous exerçons nos activités, ainsi que les contrats que nous

concluons [particulièrement les contrats conclus par TELUS International (Cda) Inc. (« TELUS International »)], exigent que nous nous conformions ou que nous facilitions la conformité de nos clients à de nombreux régimes juridiques complexes et parfois contradictoires, à l'échelle tant locale qu'internationale. Se reporter à *La performance financière de TELUS International, qui se répercute sur notre performance financière*, ci-dessous.

- L'environnement concurrentiel, y compris notre capacité à assurer la rétention des clients en leur offrant une expérience client améliorée qui se différencie de celle qu'offrent nos concurrents, incluant le déploiement et l'exploitation des infrastructures de réseau en évolution; l'intense concurrence, y compris la capacité des concurrents au sein de l'industrie à conjuguer les nouveaux services qu'ils offrent, dans certains cas, moyennant un seul tarif mensuel groupé ou réduit, avec leurs services patrimoniaux; le succès remporté par les nouveaux produits et services et les systèmes de soutien comme la sécurité domotique et les services Internet des objets (« IdO ») en ce qui a trait aux appareils connectés à Internet; l'intense concurrence soutenue touchant tous les services entre les entreprises de télécommunications, les câblodistributeurs, d'autres entreprises de communications et des entreprises offrant des services par contournement qui, entre autres choses, exerce des pressions sur les produits mensuels moyens par abonné (les « PMMA »), les frais d'acquisition et de rétention et les taux de désabonnement liés à tous les services actuels et futurs, comme le font les conditions du marché, les mesures prises par le gouvernement, les habitudes d'utilisation des clients, la tendance favorisant les plus importants lots de données ou les tarifs fixes pour les services de voix et les services de données, les forfaits liés aux services de voix et aux services de données et la disponibilité des réseaux Wi-Fi pour les services de données; les regroupements, les fusions et les acquisitions de concurrents au sein de l'industrie (y compris l'acquisition de Shaw par Rogers et les actifs connexes cédés à Vidéotron), ainsi que les mesures réglementaires qui y sont liées; les ajouts d'abonnés, les pertes d'abonnés et les volumes de rétention des abonnés; notre capacité d'obtenir et d'offrir du contenu en temps opportun au moyen de divers appareils sur les plateformes mobiles et de télévision, à un coût raisonnable, les coûts du contenu par unité ne cessant de croître; l'intégration verticale au sein de l'industrie de la radiodiffusion ayant fait en sorte que des concurrents sont propriétaires de services de contenu de radiodiffusion ainsi que la mise en application efficace et au moment opportun des balises réglementaires connexes; la capacité de TELUS International à livrer concurrence aux entreprises de services professionnels offrant des services de consultation, aux entreprises de technologies de l'information dotées de capacités numériques, et aux entreprises traditionnelles offrant des services fournis par des centres de contact et des services d'impartition des processus d'affaires qui accroissent leurs capacités afin d'offrir des services numériques générant des marges et une croissance plus élevées; en ce qui concerne nos services TELUS Santé, notre capacité à livrer concurrence aux autres fournisseurs de programmes d'aide aux employés et à la famille, de solutions d'administration des avantages du personnel, de dossiers médicaux électroniques et de produits de gestion d'officine, aux agents d'indemnisation, aux fournisseurs de services d'intégration de systèmes et de services de santé, y compris les concurrents qui offrent une gamme intégrée verticalement de prestation de services de santé, des solutions de TI et des services connexes, aux fournisseurs mondiaux qui pourraient accroître leur présence au Canada, ainsi qu'aux fournisseurs de services de soins de santé virtuels, de services de santé préventifs et de services d'intervention en cas d'urgence personnelle; et en ce qui concerne TELUS Agriculture & Biens de consommation, notre capacité à livrer concurrence à des entreprises offrant des services ciblés en matière de logiciels et d'IdO.
- La technologie, y compris l'utilisation réduite et la banalisation accrue des services de voix fixes locaux et interurbains traditionnels découlant de l'incidence des applications de services par contournement et du remplacement des services mobiles; le recul général du marché en ce qui concerne les services de télévision, tenant en partie au piratage de contenu et au vol de signaux, de la prestation accrue aux consommateurs de services vidéo directs par contournement et de l'accroissement des plateformes de distribution de programmation vidéo multichaine virtuelle; l'accroissement du nombre de foyers qui utilisent uniquement des services téléphoniques mobiles ou par Internet; la baisse potentielle des PMMA, en raison notamment du remplacement de la technologie par la messagerie textuelle et les applications de services par contournement; le remplacement par les services Wi-Fi de plus en plus accessibles; ainsi que les technologies perturbatrices, notamment les services par contournement IP tels que les réseaux définis par logiciel dans le marché des affaires, qui pourraient supplanter nos services de données existants ou donner lieu à une retarification de ces services; les solutions de technologie auto-installées.

Les défis relatifs à notre aptitude à déployer la technologie, y compris la demande élevée des abonnés pour des données qui met à l'épreuve la capacité des réseaux mobiles et la capacité spectrale et qui pourrait entraîner une hausse des coûts liés à la prestation de ces services; notre recours aux technologies de l'information et notre capacité à rationaliser continuellement nos systèmes patrimoniaux; le déploiement et l'évolution continue des technologies et systèmes à large bande mobiles de même que les avantages et les gains d'efficacité devant en découler, y compris les plateformes de distribution vidéo, les technologies de réseau de télécommunications et les initiatives liées aux réseaux à large bande [telles que le déploiement de la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP »)], le déploiement de petites cellules pour les services mobiles et la technologie mobile 5G; la disponibilité de ressources et notre aptitude à déployer de façon adéquate la capacité du réseau à large bande; notre recours à des ententes de partage de réseau mobile, ce qui a facilité le déploiement de nos technologies mobiles; notre choix de fournisseurs et la capacité de ces derniers à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à l'égard de ces produits, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite de la mise à niveau et de l'évolution de la technologie que nous offrons; les contraintes auxquelles les fournisseurs sont exposés et le taux de concentration et de pénétration sur le marché en ce qui concerne des produits tels que l'équipement pour réseaux, les services TELUS TV^{MD} et les appareils mobiles; notre besoin prévu à long terme d'acquérir du spectre additionnel dans le cadre des futures enchères de spectre et auprès de tiers afin de composer avec la demande croissante pour des données et notre capacité à utiliser le spectre que nous acquérons; le déploiement et l'exploitation de nouvelles technologies de réseau fixe à large bande à un coût raisonnable et la disponibilité des nouveaux produits et services lancés à l'aide de ces technologies de réseau ainsi que le succès remporté par ces nouveaux produits et services; la fiabilité du réseau et la gestion des changements; notre déploiement d'outils d'autoapprentissage et d'automatisation, qui pourraient modifier notre façon d'interagir avec les clients.

Le niveau des dépenses d'investissement et les décaissements possibles aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre d'enchères ou de l'achat de ces licences auprès de tiers ont une incidence sur les facteurs suivants et sont touchés par ces facteurs : nos initiatives liées aux services à large bande, y compris le branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques; notre déploiement continu de plus récentes technologies mobiles, y compris la technologie des petites cellules pour les services mobiles pouvant améliorer la couverture et la capacité; les investissements dans la technologie de réseau qui sont nécessaires pour assurer la conformité aux lois et règlements visant la sécurité des cybersystèmes, y compris les interdictions d'utiliser les produits et services de certains fournisseurs; les investissements dans la résilience et la fiabilité du réseau; l'attribution de ressources pour les acquisitions et les futures enchères de spectre que doit tenir Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), y compris l'annonce relative à la mise en place d'une seconde consultation visant les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz, qui devraient avoir lieu en 2023 selon le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, et les enchères de spectre des ondes millimétriques, qui devraient débiter en 2024. Si nous n'atteignons pas nos objectifs au chapitre des résultats d'exploitation et des résultats financiers ou que des modifications sont apportées à notre contexte réglementaire, cela pourrait influencer sur les niveaux de nos dépenses d'investissement.

- Les risques liés à la performance opérationnelle et aux regroupements d'entreprises, y compris notre dépendance à l'égard des systèmes patrimoniaux et notre capacité à offrir et à soutenir de nouveaux produits et services ainsi que les activités commerciales au moment opportun; notre capacité à gérer les exigences liées aux ententes avec de grandes entreprises; notre capacité à assurer une gestion efficace des changements liés au remplacement et à la mise à niveau des systèmes, à la réingénierie des processus et à l'intégration des activités (comme notre capacité à effectuer et à intégrer des acquisitions au sein de nos activités et de notre culture, à procéder à des dessaisissements ou à établir des partenariats de manière fructueuse et au moment opportun, et à concrétiser les avantages stratégiques prévus, notamment ceux liés à la conformité aux ordonnances réglementaires); notre capacité à identifier et à gérer les nouveaux risques inhérents aux nouveaux services que nous pouvons offrir, y compris ceux découlant des acquisitions, qui pourraient nuire à notre marque, à nos activités dans un domaine donné ou à nos activités en général, et nous exposer à d'autres litiges ou d'autres instances réglementaires; notre capacité de gérer efficacement la croissance de notre infrastructure et d'intégrer de nouveaux membres au sein de notre équipe; ainsi que notre dépendance à l'égard des services infonuagiques fournis par des tiers auxquels nous avons recours pour offrir nos services de TI.
- La sécurité et la protection des données, y compris les risques que des défaillances ou des actes illicites entraînent l'accès non autorisé aux données, la modification des données ou encore la perte ou la distribution des données, ce qui pourrait compromettre le respect de la vie privée de particuliers et entraîner une perte financière et nuire à notre réputation et à notre marque.

Les menaces liées à la sécurité, y compris les dommages intentionnels ou l'accès ou les tentatives d'accès non autorisés à nos actifs physiques ainsi qu'à nos systèmes informatiques et notre réseau ou à ceux de nos clients ou de nos fournisseurs, ce qui pourrait nous empêcher d'offrir des services fiables ou se traduire par un accès non autorisé aux informations concernant notre société ou nos clients.

Les événements touchant la continuité des activités, y compris notre capacité à maintenir notre service à la clientèle et à exploiter notre réseau en cas d'erreurs humaines ou de menaces liées aux interventions humaines, telles que les cyberattaques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions du réseau; les perturbations techniques et les bris d'infrastructures; les perturbations, les retards et l'augmentation des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement, notamment ceux découlant de restrictions de la part des gouvernements ou de mesures commerciales; les menaces de catastrophes naturelles; les phénomènes météorologiques extrêmes; les épidémies; les pandémies (y compris la pandémie de COVID-19); l'instabilité politique dans certains pays, y compris les guerres et les autres événements géopolitiques; les atteintes à la sécurité de l'information et à la vie privée, y compris la perte ou le vol de données; ainsi que l'exhaustivité et l'efficacité des plans et des mesures de continuité des activités et de reprise après sinistre.

- Notre équipe, y compris l'embauche, la rétention et la formation appropriée du personnel dans une industrie hautement concurrentielle (y compris la rétention des membres de l'équipe par suite des importantes acquisitions effectuées récemment dans des domaines d'activité émergents pour nous) et le niveau d'engagement de nos employés ainsi que l'incidence sur le niveau d'engagement, sur d'autres aspects de nos activités ou sur toutes les conventions collectives non résolues, notamment l'issue à venir des négociations collectives visant la conclusion de nouvelles conventions avec le Syndicat des agents de maîtrise de TELUS (« SAMT ») et le Syndicat québécois des Employés de TELUS (« SQET ») par suite de leur expiration en 2022, notre capacité à maintenir notre culture unique tout en accroissant l'envergure de nos activités, le risque que certains de nos contractuels indépendants soient considérés comme des employés, de même que la santé physique et mentale des membres de notre équipe, qui est essentielle pour assurer leur engagement et leur productivité.
- L'environnement, la santé et la sécurité, y compris le temps de travail perdu découlant d'une maladie ou d'une blessure; les préoccupations du public relatives aux émissions de radiofréquences; les questions d'ordre environnemental, incluant les risques liés au climat (comme les phénomènes météorologiques extrêmes ou d'autres catastrophes naturelles), les déchets et le recyclage des déchets, les risques liés aux systèmes d'alimentation au carburant dans nos immeubles, les attentes en constante évolution du gouvernement et du public pour ce qui est des questions environnementales et de nos réponses; ainsi que les enjeux liés à des épidémies ou à des pandémies, y compris la pandémie de COVID-19 et notre réponse à cette pandémie, qui pourraient accroître ou accentuer ces facteurs.

La consommation d'énergie, y compris notre capacité à trouver, à acquérir et à mettre en œuvre des solutions pour réduire la consommation d'énergie et adopter des sources d'énergie plus propres; notre capacité à identifier et à réaliser des investissements convenables dans les énergies renouvelables, y compris sous la forme d'accords d'achat d'énergie virtuels; notre capacité à continuer de réaliser des réductions importantes de notre consommation d'énergie en valeur absolue et des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») qui en découlent dans le cadre de nos activités (notamment sous l'effet des programmes et initiatives axés sur nos bâtiments et réseaux); ainsi que d'autres risques liés à la réalisation de nos objectifs de carboneutralité et de réduction de nos émissions de GES d'ici 2030.

- Les questions liées aux biens immobiliers, y compris les risques liés à nos placements immobiliers comme les risques de financement et l'incertitude quant à la demande et aux taux d'occupation et de location futurs, particulièrement pendant la pandémie de COVID-19.
- Les exigences en matière de financement, d'endettement et de dividendes, y compris notre capacité de mener des activités de financement, de refinancer notre dette arrivant à échéance, de réduire le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA afin qu'il se situe dans la fourchette visée, compte tenu des besoins en liquidités liés aux enchères de spectre, et/ou notre capacité à maintenir des notations du crédit de première qualité. Si le financement actuel est insuffisant pour couvrir nos exigences en matière de financement, cela pourrait nuire à nos plans d'affaires et à notre croissance.

Des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire notre capacité à investir dans les activités, à réduire notre levier financier ou à fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires, et pourraient se répercuter sur notre capacité de maintenir notre programme de croissance du dividende jusqu'en 2025 ainsi que tout autre programme de croissance du dividende. Ce programme pourrait être touché par des facteurs comme l'environnement concurrentiel, les fluctuations de l'économie canadienne ou de l'économie mondiale, notre bénéfice et nos flux de trésorerie disponibles, le niveau de nos dépenses d'investissement et l'acquisition de licences de spectre, les acquisitions, la gestion de notre structure du capital, les décisions et les faits nouveaux en matière de réglementation, ainsi que les événements touchant la continuité des activités. Les décisions concernant les dividendes trimestriels sont assujetties à une évaluation et à une détermination effectuées par le conseil d'administration en fonction de notre situation financière et de nos perspectives. Nous pouvons racheter des actions ordinaires en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au moment souhaité et si nous estimons que cela représente une bonne occasion, en fonction de notre situation financière et de nos perspectives, et du cours de nos actions ordinaires sur le marché. Il n'existe aucune certitude que notre programme de croissance du dividende ou que notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront maintenus ni qu'ils ne feront pas l'objet de modifications ou seront menés à terme.

- Les questions fiscales, y compris les interprétations de lois fiscales complexes au pays et à l'étranger par les administrations fiscales compétentes qui pourraient différer de nos interprétations; la nature des produits et des déductions et le moment auquel sont comptabilisés les produits ainsi que les déductions telles que l'amortissement et les charges d'exploitation; les crédits d'impôt ou autres attributs; les modifications apportées aux lois fiscales, y compris les taux d'imposition; les charges d'impôt qui varient considérablement des montants prévus, y compris l'assujettissement à l'impôt du bénéfice et la déductibilité des attributs fiscaux ou la mise en application rétroactive de nouvelles lois; le fait qu'il n'est plus possible de différer l'impôt sur le résultat au moyen de l'utilisation de fins d'année d'imposition différentes pour les sociétés de personnes en exploitation et les entreprises associées; ainsi que les modifications apportées à l'interprétation des lois fiscales, notamment en raison des modifications apportées aux normes comptables applicables, ou de l'adoption de procédures de vérification plus rigoureuses par les administrations fiscales, des redressements ou des décisions défavorables des tribunaux ayant une incidence sur l'impôt que nous sommes tenus de payer.
- L'économie, y compris la situation économique au Canada, qui pourrait être touchée par des faits nouveaux d'ordre économique et d'autres faits nouveaux à l'étranger, y compris l'issue possible de politiques et de mesures futures pouvant être adoptées par des gouvernements étrangers, ainsi que la réponse des secteurs public et privé aux pandémies; les attentes relatives aux taux d'intérêt futurs; l'inflation; les taux de chômage; les niveaux d'immigration; l'incidence de la volatilité des prix du pétrole; l'incidence des faibles dépenses des entreprises (notamment une réduction des investissements et de la structure de coûts); le rendement des régimes de retraite et les facteurs ayant une incidence sur les obligations au titre des prestations de retraite, la capitalisation et les taux d'actualisation relatifs à la solvabilité; les fluctuations des taux de change des monnaies des différents pays où nous exerçons des activités; les notations du crédit des dettes souveraines et leur incidence sur le coût d'emprunt; l'incidence des tarifs pour le commerce entre le Canada et les États-Unis; ainsi que les répercussions à l'échelle mondiale dans la dynamique des relations commerciales entre les grandes économies mondiales.

La capacité de mettre en œuvre avec succès les initiatives en matière de réduction des coûts et de réaliser les économies prévues, déduction faite des coûts de restructuration et autres coûts, tout en demeurant axés sur le service à la clientèle et en s'assurant que ces initiatives n'aient pas d'incidence négative sur les activités commerciales. Les exemples de ces initiatives comprennent notre programme d'efficacité et d'efficacité opérationnelles visant à soutenir une amélioration des résultats financiers; l'intégration des activités; la simplification des produits à l'intention des entreprises clientes; l'automatisation et l'impartition des processus d'affaires; les activités de délocalisation et de réorganisation; les initiatives d'approvisionnement; ainsi que la rationalisation de biens immobiliers.

- Les litiges et les questions d'ordre juridique, y compris notre capacité à donner suite avec succès aux enquêtes et aux instances réglementaires; notre capacité à bien assurer notre défense dans le cadre des réclamations et des poursuites actuelles et possibles (y compris les réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle et les recours collectifs fondés sur des réclamations faites par des consommateurs, des infractions aux données personnelles, à la vie privée et à la sécurité, ainsi que la responsabilité sur le marché secondaire), ou à négocier et à exercer des droits en matière d'indemnités ou d'autres protections relativement à ces réclamations et à ces poursuites; de même que le caractère complexe que revêt la conformité aux lois au pays et à l'étranger, y compris le respect des lois sur la concurrence, des lois anticorruption et des lois concernant les pratiques de corruption à l'étranger.

- Les activités à l'étranger et notre capacité à gérer avec succès nos activités à l'étranger, y compris la gestion des risques tels que ceux liés aux fluctuations du change, ainsi que l'exposition à divers risques liés à l'économie, au commerce international ou à la politique ainsi que d'autres risques liés au commerce mondial. Se reporter également à la *rubrique 10.3, « Questions de réglementation », et à La performance financière de TELUS International, qui se répercute sur notre performance financière*, de notre rapport de gestion annuel de 2022.
- La performance financière de TELUS International, qui se répercute sur notre performance financière. Les facteurs susceptibles de se répercuter sur la performance financière de TELUS International sont décrits dans les documents publics déposés par cette dernière sur les sites SEDAR et EDGAR, et comprennent notamment ce qui suit : la vive concurrence de la part de sociétés qui offrent des services semblables à ses services; la capacité de TELUS International à attirer et à retenir des membres de l'équipe qualifiés pour soutenir ses activités; l'incidence défavorable sur les activités que pourrait avoir l'inélasticité des coûts liés à la main-d'œuvre de TELUS International par rapport aux fluctuations à court terme de la demande des clients; la capacité de TELUS International à accroître et à maintenir la rentabilité, si la technologie ou les attentes de ses clients évoluent plus rapidement que sa gamme de services et le rythme auquel elle met au point ses outils et ses processus internes; le maintien par TELUS International de sa culture au fur et à mesure qu'elle prend de l'expansion; l'incidence de la conjoncture économique et géopolitique sur les entreprises de ses clients et la demande pour ses services; le fait qu'une partie importante des produits d'exploitation de TELUS International qui est tributaire d'un nombre restreint de clients importants; la consolidation continue dans plusieurs des marchés verticaux dans lesquels TELUS International offre des services pourrait entraîner la perte d'un client; l'incidence défavorable sur les activités de TELUS International, advenant le cas où certains contractuels seraient considérés comme des employés, et les coûts liés à la défense, au règlement ou à la résolution de toute poursuite future (y compris les demandes d'arbitrage) liée au classement des contractuels indépendants; la capacité de TELUS International à trouver et à saisir des occasions d'acquisition, à intégrer les entreprises acquises et à réaliser les avantages de telles acquisitions et à gérer les risques connexes; des cyberattaques ou la communication non autorisée d'informations qui donnerait accès à des informations et données sensibles ou confidentielles des clients de TELUS International ou de leurs clients finaux, ce qui pourrait ternir sa réputation et miner la confiance des clients; les activités de TELUS International pourraient ne pas croître comme TELUS International l'anticipe actuellement à la suite de réactions négatives du public concernant l'impartition de ses services à l'étranger, de la législation proposée ou pour une autre raison; des facteurs indépendants de la volonté de TELUS International pourraient nuire à sa capacité à répondre aux attentes des clients quant à ses services de modération de contenu, et les membres de son équipe responsable de la modération de contenu pourraient être aux prises avec des troubles émotionnels ou cognitifs dans le cadre de leur travail; le court historique d'exploitation de TELUS International en tant que société distincte cotée en bourse. La principale monnaie fonctionnelle et de présentation de TELUS International est le dollar américain, et l'apport à nos résultats consolidés attribuable aux résultats positifs tirés de notre secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN ») pourrait être neutralisé par l'appréciation du dollar canadien (notre monnaie de présentation) par rapport au dollar américain, à l'euro, au peso philippin et aux monnaies des autres pays dans lesquels TELUS International exerce ses activités. Le cours des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (les « actions à droit de vote subalterne de TELUS International ») pourrait être volatil et susceptible de fluctuer en raison d'un certain nombre de facteurs indépendants de sa volonté, y compris des variations réelles ou anticipées de la rentabilité; des faits nouveaux généraux d'ordre économique, social ou politique; des variations des conditions au sein de l'industrie; des modifications de la réglementation en matière de gouvernance; l'inflation; un faible volume de négociation; la situation générale sur les marchés des valeurs mobilières; et d'autres événements significatifs. TELUS International pourrait choisir de publier ses cibles ou de fournir d'autres projections relatives à ses activités et elle pourrait être incapable d'atteindre ces cibles, ce qui pourrait entraîner un recul du cours des actions à droit de vote subalterne de TELUS International. Un recul du cours des actions à droit de vote subalterne de TELUS International découlant de ces facteurs ou d'autres facteurs pourrait entraîner une diminution de la juste valeur des actions à droit de vote multiple de TELUS International détenues par TELUS.

Ces risques sont décrits plus en détail à la *rubrique 9, « Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires », et à la rubrique 10, « Risques et gestion des risques », de notre rapport de gestion annuel de 2022. Ces descriptions sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives et ne visent pas à constituer une liste exhaustive des risques susceptibles d'avoir une incidence sur la société.*

Un grand nombre de ces facteurs sont indépendants de notre volonté ou ne font pas partie de nos attentes ou de nos connaissances actuelles. D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons actuellement pas connaissance ou que nous considérons comme non significatifs à l'heure actuelle pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire dans le présent document, les déclarations prospectives formulées dans ce document ne reflètent pas l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des fusions, acquisitions, cessions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions qui pourraient être annoncés ou qui pourraient survenir après la date du présent document.

Les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives formulées dans le présent document décrivent nos attentes; elles se fondent sur nos hypothèses à la date du présent document et elles pourraient être modifiées après cette date. Sauf dans les cas exigés par la loi, nous n'avons pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives.

Toutes les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion sont assujetties à la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Rapport de gestion

Le 4 mai 2023

Table des matières

Rubrique	Description
1. Introduction	1.1 Préparation du rapport de gestion 1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités 1.3 Faits saillants – données consolidées
2. Activités principales et stratégie	
3. Priorités de la société pour 2023	
4. Capacités	4.1 Principaux marchés et concurrents 4.2 Ressources opérationnelles 4.3 Situation de trésorerie et sources de financement 4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière et limitation de l'étendue de la conception
5. Analyse des résultats d'exploitation	5.1 Généralités 5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances 5.3 Résultats d'exploitation consolidés 5.4 Secteur Solutions technologiques de TELUS 5.5 Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International
6. Évolution de la situation financière	
7. Situation de trésorerie et sources de financement	7.1 Aperçu 7.2 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation 7.3 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement 7.4 Flux de trésorerie provenant des activités de financement 7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement 7.6 Facilités de crédit 7.7 Vente de créances clients 7.8 Notations du crédit 7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels 7.10 Information sur les actions en circulation 7.11 Transactions entre parties liées
8. Questions comptables	8.1 Estimations comptables critiques et jugements 8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables
9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires	9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications
10. Risques et gestion des risques	
11. Définitions et rapprochements	11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées 11.2 Indicateurs opérationnels

© TELUS Corporation, 2023. Tous droits réservés. Les mentions MC ou MD désignent les marques de commerce appartenant à TELUS Corporation ou à ses filiales qui sont utilisées sous licence. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

1. Introduction

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris, notamment, les estimations concernant la croissance de l'économie, l'inflation, les taux de chômage et le nombre de mises en chantier d'habitations, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

1.1 Préparation du rapport de gestion

Les rubriques qui suivent constituent une analyse de notre situation financière et de notre performance financière consolidées pour le trimestre clos le 31 mars 2023, qui doit être lue conjointement avec nos états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 mars 2023, à savoir les états du résultat net et du résultat global, les états de la situation financière, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés intermédiaires »). Les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ainsi que les PCGR du Canada. L'utilisation du terme normes IFRS dans le présent rapport de gestion fait référence à ces normes. Dans notre analyse, nous utilisons également certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières présentées pour évaluer notre performance, pour surveiller le respect des clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Ces mesures sont définies clairement et font l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables, conformément au Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières, à la *rubrique 11.1*. Sauf indication contraire, tous les montants en devises sont présentés en dollars canadiens.

Des renseignements supplémentaires concernant la société, y compris notre notice annuelle et d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités de réglementation semblables au Canada, sont disponibles sur le site SEDAR (sedar.com). L'information que nous déposons auprès de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis, ou que nous lui fournissons, y compris notre formulaire 40-F, est disponible sur le site EDGAR (sec.gov). Des renseignements supplémentaires concernant notre filiale TELUS International (Cda) Inc. (« TELUS International »), y compris une analyse de ses activités et de ses résultats, sont présentés dans les documents publics de TELUS International disponibles sur les sites SEDAR et EDGAR.

Nos contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, pour que des décisions appropriées concernant les informations à fournir au public puissent être prises. Le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires ont été revus par notre comité d'audit, et notre conseil d'administration (le « conseil ») a autorisé leur publication le 4 mai 2023.

Sauf indication contraire, les résultats du premier trimestre de 2023 (période de trois mois close le 31 mars 2023) présentés dans le présent rapport de gestion sont comparés aux résultats du premier trimestre de 2022 (période de trois mois close le 31 mars 2022).

1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités

Pour mieux apprécier notre réussite et les défis auxquels nous faisons face, il est essentiel de considérer l'environnement au sein duquel nous exerçons nos activités, y compris les facteurs économiques d'ordre plus général qui touchent nos clients et notre société, ainsi que la nature concurrentielle de nos activités commerciales.

Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »)

Au sein du secteur TTech, nous misons sur nos technologies de pointe et notre compassion pour provoquer des changements sociaux et engendrer des retombées remarquables sur le plan humain. Nous nous attachons depuis longtemps à accorder la priorité aux clients dans toute notre gamme de solutions, lesquelles couvrent les services mobiles, les services de données et de voix, les services IP et les services de télévision, de divertissement, de vidéo, et de sécurité offerts sur l'ensemble de nos réseaux primés, et grâce à notre engagement, nous sommes devenus un chef de file incontestable en matière d'excellence du service à la clientèle et de fidélisation des clients. Les distinctions que nous ont décernées des sociétés indépendantes reconnues pour leur expertise en matière de réseau au fil des années mettent en valeur la vitesse, la fiabilité et la capacité d'expansion de nos réseaux de premier ordre et renforcent notre détermination à offrir aux Canadiens un accès à des technologies supérieures qui nous relient aux gens, aux ressources et à l'information qui comptent le plus. Le secteur des soins de santé poursuit sa transition vers la numérisation des fonctions quotidiennes dans cet écosystème. Au Canada et ailleurs, nous aidons les gens à vivre plus sainement en mettant à contribution des technologies qui permettent d'accéder à des renseignements sur la santé et produisent de meilleurs résultats en matière de santé grâce à des solutions

comme les soins de santé offerts par l'entremise des employeurs. En outre, nous développons des solutions technologiques novatrices qui contribuent à approvisionner le monde en nourriture et mettent les données au service des clients qui exercent leurs activités dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et des biens de consommation. Cette collaboration efficace et efficiente nous permet d'assurer la qualité et la salubrité des aliments et des biens de consommation.

Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »)

La technologie transforme la manière dont les entreprises interagissent avec leurs clients et cette transformation gagne en vitesse et en ampleur; de ce fait, à l'échelle des industries, l'expérience client est devenue un facteur de différenciation concurrentielle extrêmement important. Les clients du secteur ECPN, de même que leurs propres clients, disposent de plus d'informations et de plus de choix que jamais auparavant, et leurs attentes en ce qui a trait à une expérience de marque et à la rapidité avec laquelle les entreprises doivent traiter les interactions avec la clientèle et répondre aux demandes de celle-ci évoluent rapidement. En raison de la prolifération d'appareils mobiles, de plateformes de médias sociaux et d'autres moyens d'interaction numérique, les clients ont accès à l'information 24 h sur 24, 7 jours sur 7, et peuvent communiquer avec les entreprises par l'entremise de multiples canaux numériques. La pandémie de COVID-19 a d'autant plus intensifié le recours aux canaux numériques en tant que premier, et parfois seul, point d'interaction avec les clients. En effet, les clients accordent de la valeur à une expérience cohérente et personnalisée sur chaque canal où ils interagissent avec les entreprises qui les servent. Celles-ci subissent des pressions et doivent communiquer avec leurs clients à l'aide de canaux numériques et humains, et cherchent à le faire en alliant la technologie à une expérience humaine authentique qui laisse transparaître un engagement sincère à l'égard de la satisfaction des clients.

Estimations concernant l'économie

Nos estimations concernant notre environnement économique et opérationnel, y compris la croissance de l'économie, l'inflation, les taux de chômage et le nombre de mises en chantier d'habitations, constituent des données importantes à inclure dans les hypothèses sur lesquelles nous nous basons pour établir nos objectifs. La mesure dans laquelle ces estimations nous toucheront et le moment auquel les répercussions se feront sentir dépendent des résultats réels enregistrés par des secteurs précis de l'économie canadienne.

	Croissance de l'économie (points de pourcentage)		Inflation (points de pourcentage)		Chômage (points de pourcentage)			Mises en chantier d'habitations (en milliers d'unités)		
	Taux de croissance estimé du produit intérieur brut (PIB)	Notre estimation du taux de croissance du PIB ¹	Taux d'inflation estimé	Notre estimation du taux d'inflation annuel ¹	Taux de chômage		Nombre annuel désaisonnalisé des mises en chantier d'habitations ²	Notre estimation du nombre annuel de mises en chantier d'habitations sur une base non ajustée ¹		
					Pour le mois de			Pour le mois de		
	2023	2023	2023	2023	Mars 2023 ³	Mars 2022 ³	2023	Mars 2023	Mars 2022	2023
Canada	1,4 ⁴	0,9	3,5 ⁴	3,6	5,0	5,3	5,6	214	246	225
C.-B.	0,4 ⁵	0,5	3,9 ⁵	3,6	4,5	5,1	5,2	52	33	42
Alberta	2,8 ⁵	1,9	3,3 ⁵	3,4	5,7	6,5	6,0	27	32	34
Ontario	0,2 ⁵	0,5	3,6 ⁵	3,5	5,1	5,3	5,8	80	88	80
Québec	0,6 ⁵	0,4	3,5 ⁵	3,7	4,2	4,1	4,6	35	70	49

- 1 Les hypothèses sont présentées au 14 avril 2023 et sont basées sur une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources.
- 2 Source : Statistique Canada. Tableau 34-10-0158-01; Société canadienne d'hypothèques et de logement, logements mis en chantier, toutes les régions, pour le Canada et les provinces, désaisonnalisé au taux annuel, mensuel (x 1 000).
- 3 Source : Enquête sur la population active publiée par Statistique Canada en mars 2023 et en mars 2022, respectivement.
- 4 Source : Rapport sur la politique monétaire d'avril 2023 publié par la Banque du Canada.
- 5 Source : ministère des Finances de la Colombie-Britannique, Budget and fiscal plan, 2023/24 – 2025/26, 28 février 2023; Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Alberta, 2023-26 Fiscal Plan, 28 février 2023; ministère des Finances de l'Ontario, Budget de 2023 : Bâtir un Ontario fort, mars 2023; ministère des Finances du Québec, Budget 2023-2024, mars 2023, respectivement.

1.3 Faits saillants – données consolidées

Acquisition de WillowTree

Le 27 octobre 2022, nous avons annoncé une entente définitive visant l'acquisition de WillowTree, un fournisseur de produits numériques à services complets axés sur l'expérience des utilisateurs finaux, comme des applications mobiles natives et des interfaces Web unifiées. Le 3 janvier 2023, une fois respectées les conditions de clôture habituelles, WillowTree a été acquise par l'entremise de TELUS International, et elle est consolidée dans notre secteur ECPN. L'acquisition permet d'ajouter des talents clés et de la diversité au sein de la gamme de solutions de prochaine génération de notre secteur ECPN. De plus, elle accroît ses capacités de consultation numérique et de développement de logiciels axés sur le client.

Négociations collectives

En octobre 2021, nous avons entamé des négociations collectives avec le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (« STT »), section locale 1944 du Syndicat des Métallos, afin de renouveler la convention collective qui a expiré le 31 décembre 2021. Au début de mars 2023, nous avons conclu avec le STT une convention collective provisoire qui était assujettie à la ratification par les membres du STT. Le 17 mars 2023, nous avons annoncé, conjointement avec le STT, que le processus de ratification était terminé et qu'une nette majorité des membres du STT ayant exercé leur droit de vote s'étaient prononcés en faveur de la convention provisoire. La nouvelle convention collective de quatre ans conclue avec le STT est en vigueur du 16 avril 2023 au 31 mars 2027 et couvre plus de 6 500 membres de notre équipe à l'échelle nationale.

Émission de titres de créance à long terme

Le 23 mars 2023, nous avons annoncé une émission de billets de premier rang non garantis à 4,95 % de série CAJ d'un montant de 500 millions de dollars. Ces billets ont été émis le 28 mars 2023 et arriveront à échéance le 28 mars 2033. Il s'agit de notre quatrième émission de billets liés à la durabilité à ce jour, lesquels ont été émis en vertu du cadre de référence des billets liés à la durabilité que nous avons annoncé le 14 juin 2021. Ces billets confortent la prédominance de notre programme de billets liés à la durabilité sur le marché des titres à revenu fixe au Canada et témoignent de notre leadership mondial en matière de sociocapitalisme. Le produit net de cette émission servira à rembourser l'encours de la dette, y compris le papier commercial, à réduire les montants en trésorerie en vertu d'une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, ainsi qu'aux autres fins générales de la société.

Faits saillants – données consolidées

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les notes et sauf indication contraire)	2023	2022	Variation
États consolidés du résultat net			
Produits d'exploitation et autres produits	4 964	4 282	15,9 %
Bénéfice d'exploitation	599	727	(17,6) %
Bénéfice avant impôt	279	548	(49,1) %
Bénéfice net	224	404	(44,6) %
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	217	385	(43,6) %
Bénéfice net ajusté ¹	386	415	(7,0) %
Bénéfice par action de base (BPA) (en dollars)			
BPA de base	0,15	0,28	(46,4) %
BPA de base ajusté ¹	0,27	0,30	(10,0) %
BPA dilué	0,15	0,28	(46,4) %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,3511	0,3274	7,2 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, de base (en millions)	1 439	1 376	4,6 %
Tableaux consolidés des flux de trésorerie			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	761	1 135	(33,0) %
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2 333)	(1 199)	94,6 %
Acquisitions	(1 262)	(127)	n.s.
Dépenses d'investissement ²	(713)	(833)	(14,4) %
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 475	115	n.s.
Autres faits saillants			
Nombre de connexions d'abonnés aux services de télécommunications ³ (en milliers)	18 236	17 001	7,3 %
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ¹ (« BAIIA »)	1 621	1 569	3,3 %
Marge du BAIIA ¹ (en %)	32,7	36,6	(3,9) pts
Coûts de restructuration et autres coûts	159	39	n.s.
BAIIA ajusté ¹	1 779	1 608	10,7 %
Marge du BAIIA ajusté ¹ (en %)	35,9	37,6	(1,7) pt
Flux de trésorerie disponibles ¹	535	415	28,9 %
Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ¹ (fois)	3,85	3,18	0,67

Abréviations utilisées dans le rapport de gestion : n.s. – non significatif; pts – points de pourcentage.

- Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».
- Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué. Par conséquent, les dépenses d'investissement diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires. Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.
- Le total du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, d'abonnés des appareils connectés, d'abonnés aux services Internet, d'abonnés aux services de voix résidentiels, d'abonnés aux services de télévision et d'abonnés aux services de sécurité qui sont actifs à la fin des périodes respectives, calculé à l'aide d'informations tirées du système de facturation et d'autres systèmes sources. Au cours du deuxième trimestre de 2022, nous avons ajusté le nombre cumulé de connexions d'abonnés à nos services de sécurité de manière à ajouter environ 75 000 abonnés aux services de sécurité par suite de l'acquisition d'une entreprise. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre d'abonnés des téléphones mobiles et le nombre d'abonnés des appareils connectés de manière à retrancher 50 000 abonnés et à ajouter 82 000 abonnés, respectivement, en raison d'un examen du nombre d'abonnés. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre d'abonnés aux services Internet de manière à ajouter 70 000 abonnés en raison d'acquisitions d'entreprises.

Faits saillants de l'exploitation

- Les **produits d'exploitation et autres produits consolidés** ont augmenté de 682 millions de dollars au premier trimestre de 2023.

Les produits tirés des services se sont accrus de 580 millions de dollars au premier trimestre de 2023. La croissance des produits tirés des services du secteur TTech découle de la croissance des produits tirés des services de santé, compte tenu de l'acquisition de LifeWorks le 1^{er} septembre 2022, de l'augmentation des produits tirés des services de réseau mobile, et de la hausse des produits tirés des services de données fixes. La hausse des produits du secteur ECPN est attribuable à la croissance provenant de l'accroissement des services offerts aux clients existants et de la croissance provenant des nouveaux clients, y compris les nouveaux clients que nous avons accueillis dans le cadre de l'acquisition de WillowTree.

Les produits tirés de l'équipement ont augmenté de 89 millions de dollars au premier trimestre de 2023 en raison de l'augmentation des produits tirés de l'équipement mobile, ainsi que de la croissance des produits tirés de l'équipement fixe.

Les autres produits ont augmenté de 13 millions de dollars au premier trimestre de 2023, ce qui reflète une diminution des provisions découlant du règlement d'options de vente position vendeur liées à des acquisitions d'entreprises, partiellement contrebalancée par une diminution des reprises de provisions pour une contrepartie éventuelle liée à des acquisitions d'entreprises.

Pour de plus amples renseignements sur les produits d'exploitation et autres produits, se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS », et à la rubrique 5.5, « Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International ».*

- Le **bénéfice d'exploitation** a diminué de 128 millions de dollars au premier trimestre de 2023. (Se reporter à la *rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés », pour de plus amples renseignements.*)

Le BAIIA, qui comprend les coûts de restructuration et autres coûts, et les autres (produits) pertes liés à la participation découlant des coentreprises immobilières, a augmenté de 52 millions de dollars au premier trimestre de 2023.

Le BAIIA ajusté, qui exclut les coûts de restructuration et autres coûts, et les autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières, a augmenté de 171 millions de dollars au premier trimestre de 2023. Ce résultat reflète i) l'augmentation des produits tirés des services de réseau mobile; ii) la hausse des marges liées aux services de données fixes; iii) l'apport au BAIIA provenant de l'acquisition de LifeWorks le 1^{er} septembre 2022; et iv) l'apport plus élevé provenant du secteur ECPN, surtout attribuable à l'acquisition de WillowTree. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par i) l'augmentation des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques; ii) la hausse de la rémunération fondée sur le mérite; et iii) la diminution des marges liées aux services de télévision et aux services de voix fixes patrimoniaux. (Se reporter à la *rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés », pour de plus amples renseignements.*)

- Le **bénéfice avant impôt** a diminué de 269 millions de dollars au premier trimestre de 2023 en raison de la hausse des coûts de financement et de la baisse du bénéfice d'exploitation. L'augmentation des coûts de financement résulte principalement des intérêts plus élevés sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives. (Se reporter à « *Coûts de financement* », à la *rubrique 5.3.*)
- La charge d'**impôt sur le résultat** a diminué de 89 millions de dollars au premier trimestre de 2023. Le taux d'imposition effectif a diminué, passant de 26,3 % à 19,8 % au premier trimestre de 2023, en raison essentiellement de la réduction du taux d'imposition moyen pondéré prévu par la loi tenant à la proportion moins élevée du bénéfice gagné dans les territoires ayant des taux d'imposition prévus par la loi plus élevés, ainsi que de l'augmentation des montants non imposables.
- Le **bénéfice net attribuable aux actions ordinaires** a diminué de 168 millions de dollars au premier trimestre de 2023, ce qui reflète l'incidence après impôt de la baisse du bénéfice d'exploitation et la hausse des coûts de financement.

Le bénéfice net ajusté ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, des autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières, et de la variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels. Le bénéfice net ajusté a diminué de 29 millions de dollars, ou 7,0 %, au premier trimestre de 2023.

- Le **BPA de base** a diminué de 0,13 \$, ou 46,4 %, au premier trimestre de 2023, ce qui reflète l'incidence après impôt de la baisse du bénéfice d'exploitation et la hausse des coûts de financement, ainsi que l'incidence de la hausse du nombre d'actions ordinaires en circulation.

Le BPA de base ajusté exclut l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, des autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières, et de la variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels. Le BPA de base ajusté a diminué de 0,03 \$, ou 10,0 %, au premier trimestre de 2023.

- Les **dividendes déclarés par action ordinaire** se sont établis à 0,3511 \$ au premier trimestre de 2023, ce qui représente une hausse de 7,2 % par rapport à l'exercice précédent. Le 3 mai 2023, le conseil a déclaré un dividende pour le deuxième trimestre de 0,3636 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation, payable le 4 juillet 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 9 juin 2023. Le dividende déclaré pour le deuxième trimestre reflète une augmentation de 0,0250 \$ par action, ou 7,4 %, par rapport au dividende par action de 0,3386 \$ déclaré à l'exercice précédent, ce qui est conforme à notre programme pluriannuel de croissance du dividende décrit à la *rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement ».*
- Au cours de la période de 12 mois close le 31 mars 2023, le total du nombre de **connexions d'abonnés aux services de télécommunications** a augmenté de 1 235 000, ou 7,3 %. Cette augmentation reflète une hausse de 3,8 % du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, une hausse de 21,5 % du nombre d'abonnés des appareils connectés, une hausse de 9,4 % du nombre d'abonnés aux services Internet, une hausse de 4,6 % du nombre d'abonnés aux services de télévision et une hausse de 20,5 % du nombre d'abonnés aux services de sécurité, partiellement contrebalancées par une baisse de 2,2 % du nombre d'abonnés aux services de voix résidentiels. (Se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS », pour de plus amples renseignements.*)

Faits saillants – situation de trésorerie et sources de financement

- Les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation** ont diminué de 374 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison essentiellement des autres variations du fonds de roulement et de la hausse des paiements d'intérêts. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la réduction des décaissements au titre de la restructuration et autres coûts et la croissance du BAIIA. (Se reporter à la rubrique 7.2, « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ».)
- Les **flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement** ont augmenté de 1 134 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison surtout de l'acquisition de WillowTree. Les dépenses d'investissement ont diminué de 120 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison principalement du ralentissement prévu du déploiement de nos réseaux à fibres optiques et de nos réseaux mobiles, conformément à nos objectifs de déploiement pour 2023, par rapport à l'accélération des investissements au premier trimestre de 2022. (Se reporter à la rubrique 7.3, « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ».)
- Les **flux de trésorerie provenant des activités de financement** ont augmenté de 1 360 millions de dollars au premier trimestre de 2023, ce qui reflète surtout la hausse de nos émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements par anticipation et à l'échéance, ainsi que l'augmentation des emprunts à court terme. (Se reporter à la rubrique 7.4, « Flux de trésorerie provenant des activités de financement ».)
- Le ratio de la **dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** au 31 mars 2023 était de 3,85 fois, soit une hausse par rapport à 3,18 fois au 31 mars 2022, puisque l'incidence de l'augmentation de la dette nette a excédé l'incidence de l'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Au 31 mars 2023, l'acquisition de licences de spectre a donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,47. Les acquisitions d'entreprises au cours des 12 derniers mois ont quant à elles donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,32. (Se reporter à la rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement », et à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».)
- Les **flux de trésorerie disponibles** ont augmenté de 120 millions de dollars au premier trimestre de 2023, ce qui reflète pour l'essentiel la baisse des dépenses d'investissement et la baisse des décaissements au titre de la restructuration et autres coûts. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'augmentation des intérêts payés en trésorerie. Les changements de méthodes comptables qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie, tels que IFRS 15 et IFRS 16, n'ont pas d'incidence sur notre définition des flux de trésorerie disponibles, pour laquelle il n'existe aucune définition analogue dans l'industrie.

2. Activités principales et stratégie

Nos activités principales et nos impératifs stratégiques sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2022.

3. Priorités de la société pour 2023

Les priorités de la société pour l'exercice servent à faire progresser nos impératifs stratégiques à long terme et nous permettent de nous pencher sur les occasions d'affaires et les défis à court terme. Une analyse des activités et des initiatives liées aux priorités de la société pour 2023 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Accorder une importance accrue à nos clients, à nos collectivités et à notre vocation sociale en respectant notre promesse de marque : Créons un futur meilleur^{MC}

- En janvier 2023, nous avons été nommés parmi les 100 sociétés les plus durables à l'échelle mondiale de 2023 par Corporate Knights, devançant toutes les autres sociétés de télécommunications en Amérique du Nord et nous classant au 37^e rang du palmarès; il s'agit de notre 11^e nomination depuis la création de cette liste en 2005.
- En février 2023, notre famille TELUS à l'échelle mondiale a annoncé qu'elle avait fait des dons communautaires records totalisant 125 millions de dollars en 2022, lesquels ont pris la forme de dons en argent, d'apports en nature, de dons de temps et de programmes, afin de soutenir les jeunes adultes et d'établir des collectivités plus fortes. Depuis 2000, notre famille TELUS élargie a fait des dons totalisant 1,5 milliard de dollars sous forme de dons en argent, d'apports en nature, de dons de temps et de programmes, y compris 2 millions de jours de bénévolat.
- Au cours du premier trimestre de 2023, nous avons continué de tirer parti de nos programmes Connectés pour l'avenir afin de soutenir les personnes marginalisées. Respectant notre engagement à favoriser les connexions humaines et à combler le fossé numérique, nous avons offert un soutien à 364 000 personnes depuis le lancement de nos programmes.
 - Au cours du trimestre, notre programme Internet pour l'avenir^{MD} a accueilli 1 900 nouveaux foyers. Ainsi, depuis le lancement du programme en 2016, plus de 48 500 foyers et 155 000 membres de familles et personnes âgées à faible revenu, personnes dans le besoin vivant avec un handicap et jeunes adultes quittant leur famille d'accueil ont eu accès à un service Internet subventionné.

- Dans le cadre de notre programme Mobilité pour l'avenir^{MD}, nous offrons des téléphones intelligents et des forfaits pour téléphones mobiles gratuits ou subventionnés à tous les jeunes adultes qui quittent leur famille d'accueil, ainsi qu'aux personnes âgées à faible revenu admissibles au Canada. Au cours du trimestre, nous avons offert ce programme à plus de 1 950 jeunes adultes, personnes âgées et autres personnes marginalisées. Depuis que nous l'avons lancé en 2017, notre programme Mobilité pour l'avenir a offert du soutien à 45 000 personnes.
- Nos cliniques mobiles Santé pour l'avenir^{MD}, qui servent actuellement 24 collectivités partout au Canada, ont pris en charge 14 000 visites de patients au cours du trimestre. Ces cliniques ont pris en charge plus de 157 000 visites de patients depuis la création de notre programme, ce qui nous a permis d'offrir des soins de santé primaires et de santé mentale aux personnes en situation d'itinérance.
 - En mars 2023, nous avons élargi notre programme Santé pour l'avenir afin de soutenir les femmes qui ont besoin de services de santé mentale en leur fournissant un accès gratuit aux services de thérapeutes de Mes Soins TELUS Santé^{MC}. En partenariat avec trois organismes de bienfaisance centrés sur les femmes, soit Dress For Success Vancouver, Mamas for Mamas et YMCA Metro Vancouver, nous offrirons plus de 1 000 séances de counseling gratuites par année aux femmes de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de l'Ontario.
- Au cours du trimestre, notre programme Technologies pour l'avenir^{MC} nous a permis de donner à plus de 450 Canadiens vivant avec un handicap la possibilité d'obtenir individuellement de la formation et du soutien sur mesure, des recommandations personnalisées en matière d'appareils mobiles et de technologie d'assistance connexe, ainsi qu'un rabais sur des forfaits d'appareils mobiles. Depuis la création du programme en 2017, nous avons offert une assistance professionnelle à près de 7 000 Canadiens vivant avec un handicap pour les aider à utiliser ou à contrôler de façon autonome leur appareil mobile et le rabais pour accessibilité de TELUS.
- Nous avons continué de contribuer à la sécurité des gens dans notre monde numérique grâce à notre programme TELUS Averti^{MD}. Au cours des trois premiers mois de 2023, 45 000 personnes au Canada et ailleurs ont participé à nos ateliers et événements virtuels TELUS Averti afin d'accroître leur littératie numérique et d'adopter des comportements plus sécuritaires en ligne, portant ainsi le nombre cumulatif de participants au programme à plus de 600 000 personnes depuis son lancement en 2013.
- La Fondation TELUS pour un futur meilleur^{MD} (la « Fondation ») et les Comités d'investissement communautaire de TELUS au Canada continuent d'apporter la totalité de leur soutien financier aux initiatives caritatives qui viennent en aide aux jeunes et aux personnes marginalisées. Au cours de son premier trimestre, la Fondation a eu une incidence directe sur la vie de plus de 300 000 jeunes adultes en versant 2,1 millions de dollars à 173 projets réalisés par des organismes de bienfaisance enregistrés. Depuis sa création en 2018, la Fondation a fait des dons en trésorerie destinés à nos collectivités qui ont totalisé 38 millions de dollars, aidant 14 millions de jeunes adultes à réaliser leur plein potentiel.
 - En février 2023, la Fondation a lancé la Livable Communities for our Youth Challenge, une initiative de 1 million de dollars qui fournit du financement pour améliorer la vie des jeunes adultes en mettant en relation des entrepreneurs innovateurs avec des organismes de bienfaisance canadiens.
- Les Comités d'investissement communautaire de TELUS au Canada et à l'échelle mondiale confient aux dirigeants locaux la responsabilité de formuler des recommandations quant à l'octroi des subventions locales. Ces subventions soutiennent les organismes de bienfaisance enregistrés qui offrent des programmes de santé, d'éducation ou de technologie favorisant la réussite des jeunes. Depuis 2005, les 19 Comités d'investissement communautaire de TELUS ont affecté des dons en trésorerie de 102 millions de dollars à plus de 9 000 initiatives, fournissant des ressources et du soutien aux citoyens défavorisés, en particulier les jeunes, partout dans le monde.
- Au cours du premier trimestre de 2023, nous avons rendu possible la collecte de dons communautaires totalisant 600 000 \$, sous forme de dons en argent et d'apports en nature de la part de notre famille TELUS à l'échelle mondiale, des membres de notre équipe et de nos clients, ainsi que de la Fondation, afin de venir en aide aux victimes des séismes en Turquie et en Syrie.
- Au cours des trois premiers mois de 2023, le Fonds pollinisateur de TELUS pour un monde meilleur^{MC} a conclu un investissement de série A dans Flash Forest, une société de reforestation canadienne qui a pour mission de planter un milliard d'arbres. Depuis sa création en 2020, notre Fonds pollinisateur a fait des investissements totalisant 40 millions de dollars dans 26 sociétés novatrices sur le plan social, dont 42 % sont dirigées par des femmes et 54 % sont dirigées par des fondateurs autochtones ou racisés.
 - Durant le trimestre, le Fonds pollinisateur a reçu le titre d'organisme de financement de l'année dans le cadre des B.C. Cleantech Awards de 2023 en raison du soutien qu'il fournit à des initiatives du secteur de l'écotechnologie au fil de leur croissance et de leur évolution.
- Au cours du premier trimestre de 2023, Mediacorp Canada Inc. a attribué les désignations suivantes à notre société : l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada (2023) en janvier, et l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada (2023) en mars.
- Dans le cadre de nos accords d'achat d'énergie virtuels visant l'énergie renouvelable conclus notamment avec trois centrales solaires et une centrale éolienne situées en Alberta, la production d'électricité s'est élevée à 80 GWh au premier trimestre de 2023.
- Au début du mois d'avril, nous sommes venus en aide aux résidents touchés par les tempêtes de verglas qui ont frappé le Québec et l'Ontario et nous avons fait des dons en argent et des apports en nature qui ont totalisé environ 400 000 \$ en distribuant des trousseaux d'urgence contenant des blocs d'alimentation et des chargeurs portables, et en accélérant la réparation des réseaux. En outre, nous avons annulé les frais de dépassement des données et, conjointement avec la Fondation TELUS pour un futur meilleur, nous avons versé un don en argent de 25 000 \$ (inclus dans le montant ci-dessus) à des banques alimentaires locales.

Utiliser les technologies de pointe de TELUS pour favoriser une croissance supérieure dans les services mobiles, résidentiels et d'affaires

- Dans le rapport *2023 Canada Mobile Network Experience* publié en février 2023 par la société d'analytique indépendante d'envergure mondiale Opensignal, nous avons remporté la première place haut la main au chapitre de la qualité constante du réseau de base et de l'expérience d'application vocale, et nous nous sommes classés *ex æquo* au premier rang en ce qui a trait à la qualité constante excellente du réseau ainsi qu'à l'expérience au chapitre des jeux, des vitesses de téléversement et de la disponibilité du réseau 4G. Par ailleurs, dans le rapport *2023 Canada 5G Experience* également publié par Opensignal en février 2023, nous avons remporté la première place haut la main au chapitre de l'expérience vidéo 5G et nous nous sommes classés *ex æquo* au premier rang en ce qui a trait à la disponibilité de la technologie 5G, à la portée du réseau 5G, à l'expérience au chapitre des jeux 5G et à l'expérience d'application vocale 5G. Pour la 12^e fois consécutive, notre réseau a donc été le plus récompensé par Opensignal au Canada.
- En mars 2023, *PCMag*, dont le siège social est situé aux États-Unis, a publié les Readers' Choice Awards 2023 et les Business Choice Awards 2023 qui visent à récompenser les meilleurs fournisseurs de téléphones mobiles et de services mobiles dans le cadre d'une étude nord-américaine. Ces distinctions, qui reposent entièrement sur le classement des lecteurs, évaluent le niveau de satisfaction global à l'égard des principales entreprises de télécommunications et des principaux exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») au Canada. TELUS a remporté le Readers' Choice Award et le Business Choice Award à titre de principale entreprise de télécommunications et Public Mobile a remporté le Readers' Choice Award à titre d'ERMV au Canada.
- En janvier 2023, nous avons annoncé la création d'un partenariat avec l'Université de Windsor dans le cadre duquel nous procéderons au lancement d'un campus et d'un laboratoire commercial connectés au réseau 5G afin de favoriser l'avancement de la recherche au moyen de la technologie 5G et de faire de l'université un lieu tout indiqué pour innover. La collaboration facilitera la recherche multidisciplinaire dans les secteurs de l'agriculture, de la fabrication de pointe et des véhicules autonomes et connectés.
- En février 2023, nous avons annoncé l'établissement d'une nouvelle collaboration avec Amazon Web Services, Inc. (« AWS ») visant la création d'une nouvelle solution d'expérience de vie intelligente de TELUS, laquelle s'appuiera sur les dernières avancées dans les domaines des technologies infonuagiques, de l'Internet des objets (« IdO »), de l'apprentissage machine et de l'intelligence artificielle pour créer des expériences d'automatisation à l'aide de l'ensemble des appareils connectés des clients. La solution d'expérience de vie intelligente simplifiera l'installation et la gestion des appareils et services de maison connectée de multiples fournisseurs, fabricants d'appareils et fournisseurs de services.

Accroître nos capacités numériques novatrices à TELUS Santé et à TELUS Agriculture & Biens de consommation pour établir des actifs d'importance

TELUS Santé

- En janvier 2023, le Centre canadien pour le bien-être agricole a choisi TELUS Santé pour être son fournisseur exclusif de services de santé mentale. Ces services contribueront à éliminer les obstacles au soutien en matière de santé mentale auxquels se heurtent les agriculteurs qui n'avaient peut-être pas envisagé de demander de l'aide auparavant, par exemple, lorsqu'ils sont victimes d'événements catastrophiques, ainsi que les agriculteurs qui n'ont pas accès aux programmes fédéraux et provinciaux.
- En janvier 2023, la Fondation pour la santé des hommes au Canada (« FSHC ») a élargi sa trousse CerveauForme pour venir en aide à un plus grand nombre d'hommes souffrant d'anxiété et de dépression. La FSHC collabore avec les thérapeutes de Mes Soins TELUS Santé pour aider les hommes et leur famille à améliorer leur bien-être mental. La trousse CerveauForme offrira jusqu'à trois séances de counseling virtuelles à prix réduit ou gratuites aux hommes admissibles.
- En avril 2023, TELUS Santé a rendu accessibles les soins vétérinaires virtuels pour chiens et chats en Ontario grâce à TELUS Health MyPet, soit une plateforme de soins vétérinaires virtuels qui permet aux propriétaires de chiens et de chats de consulter virtuellement des vétérinaires locaux chevronnés au sujet d'un éventail de questions liées à la santé, celles-ci allant de la gestion nutritionnelle et du contrôle de parasites au traitement des problèmes comportementaux et à la prescription de certains médicaments. Ce lancement fait suite au lancement initial de TELUS Health MyPet en Colombie-Britannique en août 2022.
- En avril 2023, la Hazelden Betty Ford Foundation et TELUS Santé ont annoncé une collaboration visant à élargir l'accès au traitement des troubles liés à l'usage de substances au Canada et aux États-Unis. Grâce à ce partenariat, un programme propre aux troubles liés à l'usage de substances sera intégré à la solution AbilitiTCCi de TELUS Santé qui est actuellement utilisée par des sociétés, des établissements de soins de santé et des sociétés d'assurance maladie.

TELUS Agriculture & Biens de consommation

- Au cours du premier trimestre de 2023, Ignition de TELUS, notre division de logiciels pour la chaîne d'approvisionnement, a annoncé qu'elle avait reçu un prix remis par Food Logistics aux meilleurs fournisseurs de logiciels et de technologies de 2022. Ce prix récompense les sociétés qui visent non seulement à limiter les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, mais également à favoriser la résilience de la chaîne d'approvisionnement, assurant ainsi la sûreté, l'efficacité et la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement mondiale des aliments froids et boissons froides.

Accroître nos capacités numériques novatrices à TELUS International pour établir un actif d'importance

- Comme il est décrit à la *rubrique 1.3*, nous avons conclu l'acquisition de WillowTree en janvier 2023. WillowTree, un fournisseur de produits numériques à services complets axés sur l'expérience des utilisateurs finaux, permet d'ajouter des talents et des capacités technologiques de premier ordre au sein de la gamme de solutions de prochaine génération de TELUS International. De plus, elle accroît ses capacités de consultation numérique et de développement de logiciels novateurs et axés sur le client. WillowTree améliore en outre la capacité de TELUS International à accélérer la transformation numérique continue de TELUS et à contribuer au développement de produits clés au sein de notre entreprise, surtout dans les domaines de la santé, de l'agriculture et des biens de consommation.
- En avril 2023, TELUS International a publié son premier rapport sur la durabilité individuel présentant ses priorités, sa stratégie et ses progrès liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- TELUS International a continué de renforcer son conseil d'administration en accueillant deux nouveaux administrateurs; elle a ainsi rehaussé la diversité au sein de son conseil, en plus d'accroître le nombre d'administrateurs indépendants et de dépasser son objectif consistant à assurer une représentation féminine de 30 % au sein du conseil avant son assemblée générale annuelle des actionnaires de 2023.
- Pour la cinquième année consécutive, TELUS International a remporté le prix Achievers 50 Most Engaged Workplaces pour 2023. Ce prix récompense les meilleurs employeurs qui ont fait preuve de leadership et d'innovation au chapitre de l'engagement des employés.
- Pour la septième année consécutive, TELUS International a figuré sur la liste des 100 meilleures sociétés fournissant des services d'impartition à l'échelle mondiale publiée par l'International Association of Outsourcing Professionals, laquelle recense les meilleurs fournisseurs de services d'impartition dans les catégories de l'étendue et de la croissance de ces services, des références des clients, des prix, des certifications, des programmes en matière d'innovation et de la responsabilité sociale d'entreprise.

4. Capacités

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris les énoncés concernant notre programme de croissance du dividende et nos objectifs financiers présentés à la *rubrique 4.3*, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

4.1 Principaux marchés et concurrents

Pour une analyse de nos principaux marchés, de même qu'un aperçu de la concurrence, se reporter à la *rubrique 4.1* de notre rapport de gestion annuel 2022.

4.2 Ressources opérationnelles

Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »)

Depuis le milieu de 2013 jusqu'au 31 mars 2023, nous avons investi plus de 7,2 milliards de dollars pour acquérir des licences de spectre pour les services sans fil dans le cadre des enchères tenues et d'autres transactions privées. Nous avons ainsi plus que doublé le spectre que nous détenons à l'échelle nationale afin de soutenir notre objectif visant à accorder la priorité aux clients.

La consommation de données mobiles augmente rapidement et devrait continuer d'augmenter à un rythme soutenu dans le cadre de la transition de l'industrie à la technologie 5G. Nous avons en conséquence investi dans la couverture, la capacité, la performance et la fiabilité de notre réseau pour nous assurer de pouvoir prendre en charge la plus importante consommation de données et la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles dans un pays diversifié sur le plan géographique, tout en maintenant la qualité élevée de notre réseau. Ces investissements comprennent des investissements dans la technologie des petites cellules pour les services mobiles connectée directement à notre technologie à fibres optiques, afin d'améliorer la couverture et la capacité utilisée au lancement de notre réseau 5G.

Au 31 mars 2023, notre technologie 4G LTE couvrait 99 % de la population canadienne, soit un résultat inchangé par rapport au 31 mars 2022. Nous avons continué d'investir dans le déploiement de notre réseau fondé sur les technologies LTE évoluées, qui couvrait plus de 95 % de la population canadienne au 31 mars 2023, soit un résultat inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent. De plus, notre réseau 5G couvrait environ 83 % de la population canadienne au 31 mars 2023, soit une hausse par rapport à 74 % au 31 mars 2022.

Nous continuons d'investir dans les collectivités urbaines et rurales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec, et nous nous engageons à fournir des capacités en matière de technologies à large bande au plus grand nombre possible de Canadiens dans ces collectivités. Pour ce faire, nous avons notamment accru le déploiement de la fibre optique en branchant directement plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres

optiques dans ces collectivités. En outre, nous avons accru les vitesses des services Internet à large bande, nous avons élargi notre bibliothèque de vidéos sur demande offertes dans le cadre des services TV ainsi que le contenu haute définition, y compris le contenu télé 4K et les capacités 4K HDR, et nous avons amélioré la commercialisation des produits et services de données groupés, ce qui s'est traduit par une amélioration des taux de désabonnement. Notre technologie à fibres optiques représente également une composante essentielle de notre technologie d'accès sans fil, qui a permis le déploiement de la technologie 5G. Nos gammes de services de sécurité résidentielle et d'entreprise intègrent des fonctions de sécurité et de contrôle de sécurité avec les appareils intelligents.

En ce qui concerne nos solutions numériques en matière de santé, les principaux segments dans lesquels nous concentrons nos activités sur le marché mondial sont les suivants : solutions à l'intention des employeurs (petites, moyennes et grandes entreprises), des payeurs (assureurs et secteur public), des fournisseurs (y compris les médecins, les cliniciens et les pharmaciens) et des consommateurs. Nous offrons divers produits, solutions et services intégrés de santé et de mieux-être, y compris des soins de santé virtuels (soins primaires exhaustifs, services de soutien en santé mentale, offres en matière de mieux-être pour les employés et les particuliers, soins pour animaux), des solutions de suivi des patients à distance et des services d'intervention d'urgence personnels, des solutions de gestion des médicaments (pharmacies virtuelles, systèmes de gestion d'officine), des solutions de gestion des dossiers de santé [dossiers de santé personnels, dossiers médicaux électroniques (« DME »)], des solutions de gestion du règlement des demandes, ainsi que des services de conservation du contenu portant sur la santé. À la suite de notre acquisition de LifeWorks, nous avons élargi la présence mondiale de TELUS Santé, principalement dans le domaine des solutions à l'intention des employeurs axées sur le mieux-être des employés. Celles-ci comprennent les solutions favorisant le mieux-être, la santé et la productivité [dont les programmes d'aide aux employés et à leur famille (« PAEF »)], les services de thérapie cognitivo-comportementale sur Internet (« TCCi ») et les solutions de gestion des absences et de l'invalidité], les programmes d'entreprise en matière de récompenses, de reconnaissance et d'avantages, les solutions d'administration des régimes de retraite et des avantages du personnel, et les solutions financières et de retraite.

Nos solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation comprennent la tenue de dossiers et des recommandations liées à l'agronomie, des services de gestion des rabais, la gestion des fournisseurs, des solutions en matière de santé animale, des solutions de traçabilité des aliments et d'assurance de la qualité, des solutions de suivi de la chaîne du froid, des solutions de gestion de données et des solutions logicielles pour la gestion, l'optimisation et l'analytique aux fins de la stimulation du commerce (« TPx »), l'exécution de la vente au détail, des solutions relatives à la chaîne d'approvisionnement et des capacités d'analytique.

Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »)

Notre secteur ECPN offre des services qui appuient le cycle de vie complet de la transformation numérique de nos clients. Nous permettons à nos clients d'adopter plus rapidement les technologies numériques de prochaine génération pour obtenir de meilleurs résultats. Les solutions et services offerts trouvent leur pertinence sur de multiples marchés, y compris les services de technologies de l'information (« TI ») pour la transformation numérique des systèmes d'expérience client et la gestion de l'expérience client numérique.

Notre secteur ECPN a mis au point un modèle de prestation agile à l'échelle mondiale pour soutenir l'expérience client propulsée par le numérique de prochaine génération. La quasi-totalité de nos sites de prestation de services sont reliés par une infrastructure de classe transporteur soutenue par des technologies d'informatique en nuage, ce qui permet la mise en place d'équipes virtuelles réparties à l'échelle mondiale. L'interconnexion de nos équipes ECPN et la capacité de modifier de manière transparente les interactions entre les canaux physiques et numériques permettent à nos équipes ECPN d'adapter notre stratégie de prestation à l'évolution des besoins de nos clients.

4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

Politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital financier dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Dans notre définition du capital financier, nous incluons les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), les participations ne donnant pas le contrôle, la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé aux facilités de crédit à long terme et les actifs ou passifs de couverture liés à des éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme, y compris ceux découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital financier et l'ajustons en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital financier, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre de nos offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions (y compris des actions ordinaires et des actions à droit de vote subalterne de TELUS International), pouvons émettre de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nous surveillons le capital financier au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution. (Se reporter aux définitions, à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».)

Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Payer des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») en vertu de notre programme pluriannuel de croissance du dividende

- En mai 2022, nous avons annoncé que nous comptons effectuer des hausses de dividendes semestrielles continues, la hausse annuelle s'élevant de 7 % à 10 % entre 2023 et la fin de 2025, prolongeant par le fait même la politique annoncée en mai 2011. Nonobstant cet objectif, les décisions touchant les dividendes continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil ainsi qu'à la détermination de notre situation financière et de nos perspectives sur une base trimestrielle. L'indication à long terme au chapitre du ratio de distribution lié aux actions ordinaires est calculée comme représentant 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».) Il n'existe aucune certitude que nous maintiendrons un programme de croissance du dividende jusqu'en 2025 ou que nous ne modifierons pas ce programme d'ici 2025. (Se reporter à la Mise en garde concernant les déclarations prospectives – Des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire notre capacité à investir dans les activités, à réduire notre levier financier ou à fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires, et pourraient se répercuter sur notre capacité de maintenir notre programme de croissance du dividende jusqu'en 2025, ainsi que tout autre programme de croissance du dividende, de même qu'à la rubrique 10.14, « Financement, dette et dividendes », de notre rapport de gestion annuel de 2022.)
- Le 3 mai 2023, le conseil a décidé de déclarer un dividende pour le deuxième trimestre de 0,3636 \$ par action, payable le 4 juillet 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 9 juin 2023. Le dividende pour le deuxième trimestre de 2023 reflète une augmentation cumulative de 0,0250 \$ par action, ou 7,4 %, par rapport au dividende par action de 0,3386 \$ déclaré à l'exercice précédent.
- Le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquérir des actions ordinaires sur le marché boursier. En vertu du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Avec prise d'effet pour les dividendes versés à compter du 1^{er} octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires à même les fonds propres à un escompte de 2 %. Au cours du premier trimestre de 2023, relativement aux dividendes versés le 3 janvier 2023, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis environ 7 millions d'actions ordinaires aux fins de ce régime, pour un montant de 184 millions de dollars. Pour les dividendes versés le 3 avril 2023, le taux de participation au régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés, qui est calculé comme une participation à ce régime de 186 millions de dollars (compte tenu du régime d'actionnariat des employés) sous forme de pourcentage des dividendes bruts, s'est établi à environ 37 %.
- À l'heure actuelle, TELUS International entend conserver tous les fonds disponibles et tout bénéfice futur afin de soutenir l'exploitation et de financer la croissance et le développement de ses activités.

Racheter des actions ordinaires

- Au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, et jusqu'à la date du présent rapport de gestion, nous n'avons racheté ni annulé aucune action en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2023.

Utiliser le produit des créances clients titrisées (emprunts à court terme), les facilités bancaires et le papier commercial, au besoin, pour compléter les flux de trésorerie disponibles et combler les autres besoins de trésorerie

- Le papier commercial émis et en cours était de 1,9 milliard de dollars au 31 mars 2023 et était intégralement libellé en dollars américains (1,4 milliard de dollars US), par rapport à 1,5 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars US) au 31 décembre 2022 et à 1,4 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars US) au 31 mars 2022.
- Les prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International payables à un consortium se composant d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) se chiffraient à 1,6 milliard de dollars US au 31 mars 2023, par rapport à 689 millions de dollars US au 31 décembre 2022 et à 818 millions de dollars US au 31 mars 2022. La facilité de crédit de TELUS International est sans recours pour TELUS Corporation.
- Le produit des créances clients titrisées s'élevait à 589 millions de dollars au 31 mars 2023, par rapport à 100 millions de dollars au 31 décembre 2022 et au 31 mars 2022, respectivement.

*Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital (suite)***Maintenir la conformité aux objectifs financiers**

- Maintenir des notations du crédit de première qualité – Au 4 mai 2023, les notations du crédit de première qualité attribuées par les quatre agences de notation qui couvrent TELUS se situaient dans la fourchette visée. (Se reporter à la *rubrique 7.8*, « *Notations du crédit* ».)
- Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts de 2,20 à 2,70 fois – Au 31 mars 2023, ce ratio, qui était de 3,85 fois, sortait de la fourchette cible, en raison principalement de l'acquisition des licences de spectre (le spectre étant notre actif à durée d'utilité indéterminée le plus important) et des acquisitions d'entreprises. Étant donné les besoins de trésorerie pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues en 2019, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en 2021 et pour les prochaines enchères de licences de spectre qui se tiendront en 2023 et en 2024, l'évaluation de l'indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené en deçà de 2,70 fois à moyen terme (par suite des enchères de spectre tenues en 2021 et lorsque les prochaines enchères de spectre auront eu lieu, en 2023 et en 2024), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. (Se reporter à la *rubrique 7.5*, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)
- Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective – Notre fourchette cible est présentée sur une base prospective. Le ratio de distribution lié aux actions ordinaires¹ présenté dans le présent rapport de gestion constitue une mesure historique fondée sur les dividendes déclarés des quatre trimestres les plus récents, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, et sur les flux de trésorerie disponibles; il est présenté à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée. Au 31 mars 2023, le ratio était de 89 % et sortait de la fourchette cible, en raison principalement de notre programme de dépenses d'investissement accélérées prévues afin de prendre en charge nos dépenses d'investissement dans le réseau à large bande, le déploiement de notre infrastructure TELUS PureFibre^{MD} et l'accélération de la mise en œuvre de notre réseau 5G. En excluant l'incidence de notre programme de dépenses d'investissement accélérées de 623 millions de dollars pour les quatre trimestres les plus récents, le ratio s'établissait à 62 % au 31 mars 2023. (Se reporter à la *rubrique 7.5*, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)
- Maintenir des liquidités disponibles d'au moins 1 milliard de dollars – Au 31 mars 2023, les liquidités disponibles¹ s'élevaient à environ 1,8 milliard de dollars. (Se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* » et à « *Risque de liquidité* » à la *rubrique 7.9*.)

1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. (Se reporter à la *rubrique 11.1*, « *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées* ».)

4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière et limitation de l'étendue de la conception**Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Limitation de l'étendue de la conception

Dans le cadre de notre évaluation de l'étendue des contrôles et des procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, nous avons exclu les contrôles, les politiques et les procédures de LifeWorks, qui a été acquise le 1^{er} septembre 2022, ainsi que ceux de WillowTree, qui a été acquise le 3 janvier 2023. Cette limitation de l'étendue est conforme au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, lequel permet à un émetteur de limiter la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et des procédures de communication de l'information afin d'exclure les contrôles, les politiques et les procédures d'une société qu'il a acquise au plus tôt 365 jours avant la fin de la période financière visée par l'attestation.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, LifeWorks a fourni un apport de 269 millions de dollars aux produits et a généré une perte nette de 53 millions de dollars, selon les informations tirées des systèmes sources sur l'entité juridique consolidée. Au 31 mars 2023, les actifs courants et les passifs courants de LifeWorks représentaient respectivement environ 6 % et 12 % des actifs courants et des passifs courants consolidés de TELUS, tandis que les actifs non courants et les passifs non courants de LifeWorks représentaient respectivement environ 6 % et 6 % des actifs non courants et des passifs non courants consolidés de TELUS, selon les informations tirées des systèmes sources.

Du 3 janvier 2023 (soit la date d'acquisition) au 31 mars 2023, WillowTree a fourni un apport de 77 millions de dollars aux produits et a généré une perte nette de 28 millions de dollars, ces montants ayant été calculés à la fin de la période selon les informations tirées des systèmes sources sur l'entité juridique consolidée. Au 31 mars 2023, les actifs courants et les passifs courants de WillowTree représentaient respectivement environ 2 % et 3 % des actifs courants et des passifs courants consolidés de TELUS, tandis que les actifs non courants et les passifs non courants de WillowTree représentaient respectivement environ 4 % et 5 % des actifs non courants et des passifs non courants consolidés de TELUS, selon les informations tirées des systèmes sources. Les montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition sont décrits à la *note 18* des états financiers consolidés intermédiaires.

5. Analyse des résultats d'exploitation

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant nos attentes liées à la croissance des produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles, aux tendances au chapitre des produits et services liées aux mises en service d'abonnés et aux frais de rétention, aux marges liées à l'équipement, à la croissance du nombre d'abonnés et aux futures tendances. Il n'existe aucune certitude que nous avons identifié ces tendances avec exactitude en nous fondant sur les résultats antérieurs ni que ces tendances se poursuivront. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

5.1 Généralités

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation, particulièrement le BAIIA ajusté, sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance. Avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2022, nous avons amorcé la modification de nos processus et systèmes de présentation de l'information internes et externes et de nos contrôles internes parallèlement à l'acquisition et à l'intégration de LifeWorks, et parallèlement, nous procédons à une évaluation de notre structure de présentation de l'information sectorielle. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel).

Le secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech ») comprend : les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement provenant des technologies mobiles; les produits tirés des services de données (qui comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, des solutions d'hébergement, des technologies de l'information gérées, les services fondés sur l'infonuagique, et les services de sécurité résidentielle et d'entreprise); les solutions technologiques et logicielles en matière de soins de santé (y compris les programmes d'aide aux employés et à leur famille et l'administration des avantages du personnel); les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axées sur l'analytique de données); les produits tirés des services de voix et autres services de télécommunications; et les ventes d'équipement.

Le secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »), dont la principale monnaie fonctionnelle est le dollar américain, comprend les solutions d'expérience client numérique et de transformation de la capacité numérique, y compris l'intelligence artificielle (« IA ») et la gestion de contenu, qui sont fournies par TELUS International.

5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances

Sommaire des résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T1 2023	T4 2022	T3 2022	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021
Produits d'exploitation et autres produits¹	4 964	5 058	4 671	4 401	4 282	4 872	4 251	4 111
Charges d'exploitation								
Achat de biens et services ²	1 803	2 082	1 794	1 637	1 594	1 882	1 660	1 609
Charge au titre des avantages du personnel ²	1 540	1 378	1 231	1 171	1 119	1 108	1 095	1 051
Amortissements	1 022	929	850	831	842	830	804	793
Total des charges d'exploitation	4 365	4 389	3 875	3 639	3 555	3 820	3 559	3 453
Bénéfice d'exploitation	599	669	796	762	727	1 052	692	658
Coûts de financement avant la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	320	322	34	97	179	192	184	203
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	—	—	—	—	—	—	10	—
Bénéfice avant impôt	279	347	762	665	548	860	498	455
Impôt sur le résultat	55	82	211	167	144	197	140	111
Bénéfice net	224	265	551	498	404	663	358	344
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	217	248	514	468	385	644	345	335
Bénéfice net par action ordinaire :								
Bénéfice par action de base (BPA)	0,15	0,17	0,37	0,34	0,28	0,47	0,25	0,25
BPA de base ajusté ³	0,27	0,23	0,34	0,32	0,30	0,23	0,29	0,26
BPA dilué	0,15	0,17	0,37	0,34	0,28	0,47	0,25	0,25
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,3511	0,3511	0,3386	0,3386	0,3274	0,3274	0,3162	0,3162
Information supplémentaire :								
BAIIA	1 621	1 598	1 646	1 593	1 569	1 882	1 496	1 451
Coûts de restructuration et autres coûts	159	94	78	29	39	44	63	38
Autres (produits) pertes liés à la participation découlant des coentreprises immobilières	(1)	(3)	—	—	—	1	—	1
Profit à la cession des activités de solutions en finance	—	—	—	—	—	410	—	—
BAIIA ajusté	1 779	1 689	1 724	1 622	1 608	1 517	1 559	1 490
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	761	1 126	1 300	1 250	1 135	896	1 309	1 244
Flux de trésorerie disponibles	535	323	331	205	415	43	203	210

1 Au quatrième trimestre de 2021, nous avons comptabilisé un profit à la cession de nos activités de solutions en finance de 410 millions de dollars.

2 L'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel comprennent les coûts de restructuration et autres coûts.

3 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Tendances

Pour une analyse des tendances relatives aux produits, au BAIIA et au BAIIA ajusté, se reporter à la rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS », et à la rubrique 5.5, « Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International ».

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des amortissements reflète une augmentation des immobilisations acquises dans le cadre des acquisitions d'entreprises, de la croissance des immobilisations afin de prendre en charge l'expansion de notre infrastructure à large bande, y compris les investissements générationnels pour brancher les foyers et les entreprises à notre réseau TELUS PureFibre, et la couverture de la technologie 5G, ainsi que la croissance des mises en service d'abonnés aux services Internet, aux services de télévision et aux services de sécurité. Les investissements dans notre technologie à fibres optiques nous permettent également de prendre en charge notre stratégie fondée sur la technologie afin d'améliorer la couverture et la capacité, y compris le déploiement continu de notre réseau 5G.

La tendance générale observée au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des coûts de financement reflète l'augmentation de l'encours de la dette à long terme, qui est liée principalement aux investissements dans la technologie du spectre et dans la technologie de la fibre optique, ainsi que les acquisitions d'entreprises. Les coûts de financement tiennent compte de la comptabilisation d'une prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme de 10 millions de dollars au troisième trimestre de 2021. De plus, les coûts de financement sont présentés déduction faite des intérêts capitalisés qui sont liés aux licences de spectre acquises dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz, que nous avons commencé à déployer dans notre réseau existant en 2021, ainsi qu'aux licences acquises dans le

cadre des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz. Les coûts de financement comprennent également la capitalisation des intérêts liés à des provisions (obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et options de vente position vendeur) et le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel. De plus, pour les huit périodes présentées, les coûts de financement comprennent divers profits ou pertes de change, des montants variables de produits d'intérêts et, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2022, la variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels.

La tendance observée au chapitre du bénéfice net reflète les facteurs dont il est fait mention ci-dessus, et historiquement, la tendance au chapitre du BPA reflète la tendance au chapitre du bénéfice net. Pour une analyse détaillée des tendances, se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS »*, et à la *rubrique 5.5, « Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International »*.

5.3 Résultats d'exploitation consolidés

L'analyse qui suit porte sur notre performance financière consolidée. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction. Une analyse de la performance de nos secteurs opérationnels est présentée à la *rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS »*, et à la *rubrique 5.5, « Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International »*.

Produits d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
Produits d'exploitation			
Services	4 345	3 765	15,4 %
Équipement	580	491	18,1 %
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	4 925	4 256	15,7 %
Autres produits	39	26	50,0 %
Produits d'exploitation et autres produits	4 964	4 282	15,9 %

Les produits d'exploitation et autres produits consolidés ont augmenté de 682 millions de dollars au premier trimestre de 2023.

- Les **produits tirés des services** ont augmenté de 580 millions de dollars au premier trimestre de 2023. L'augmentation des produits tirés des services du secteur TTech est attribuable i) à la croissance des produits tirés des services de santé provenant principalement de notre acquisition de LifeWorks le 1^{er} septembre 2022; ii) à la hausse des produits tirés des services de réseau mobile tenant à l'amélioration des produits tirés des services d'itinérance et à la croissance du nombre d'abonnés; et iii) à la hausse des produits tirés des services de données fixes découlant de la croissance du nombre d'abonnés, des acquisitions d'entreprises et de la hausse des produits par abonné aux services Internet. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la baisse des produits tirés des services de télévision et des services de voix fixes patrimoniaux tenant pour l'essentiel au remplacement de la technologie. La croissance des produits d'exploitation du secteur ECPN est attribuable à l'accroissement des services offerts aux clients existants et à la croissance des nouveaux clients, y compris les nouveaux clients que nous avons accueillis dans le cadre de l'acquisition de WillowTree le 3 janvier 2023, ainsi qu'à l'incidence favorable des taux de change.
- Les **produits tirés de l'équipement** ont augmenté de 89 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison de la hausse des produits tirés de l'équipement mobile attribuable à la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus et à l'augmentation des volumes contractuels, ainsi que de la croissance des produits tirés de l'équipement fixe résultant de l'augmentation des ventes d'équipement pour les établissements des clients.
- Les **autres produits** ont augmenté de 13 millions de dollars au premier trimestre de 2023, ce qui reflète une diminution des provisions découlant du règlement d'options de vente position vendeur liées à des acquisitions d'entreprises, contrebalancée en partie par une diminution des reprises de provisions pour une contrepartie éventuelle liée à des acquisitions d'entreprises.

Charges d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
Achat de biens et services	1 803	1 594	13,1 %
Charge au titre des avantages du personnel	1 540	1 119	37,6 %
Amortissement des immobilisations corporelles	640	551	16,2 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	382	291	31,3 %
Charges d'exploitation	4 365	3 555	22,8 %

Les charges d'exploitation consolidées ont augmenté de 810 millions de dollars au premier trimestre de 2023.

- **L'amortissement des immobilisations corporelles** a augmenté de 89 millions de dollars au premier trimestre de 2023, résultat qui découle essentiellement de la croissance des immobilisations au cours des 12 derniers mois, y compris les acquisitions d'entreprises et notre infrastructure à large bande élargie, ainsi que de l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles tenant à la perte de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la diminution des mises hors service.
- **L'amortissement des immobilisations incorporelles** a augmenté de 91 millions de dollars au premier trimestre de 2023, ce qui reflète les acquisitions d'entreprises et la croissance des dépenses liées aux immobilisations incorporelles au cours des 12 derniers mois.

Bénéfice d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
BAlIA du secteur TTech ¹ (se reporter à la rubrique 5.4)	1 453	1 400	3,7 %
BAlIA du secteur ECPN ¹ (se reporter à la rubrique 5.5)	168	169	(0,6) %
BAlIA	1 621	1 569	3,3 %
Amortissements (se reporter à l'analyse ci-dessus)	(1 022)	(842)	21,4 %
Bénéfice d'exploitation [bénéfice avant intérêts et impôts (BAII) consolidé]	599	727	(17,6) %

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le bénéfice d'exploitation a diminué de 128 millions de dollars au premier trimestre de 2023, tandis que le BAlIA a augmenté de 52 millions de dollars au premier trimestre de 2023. Ayant en partie contrebalancé les facteurs de croissance dont il est fait mention au paragraphe portant sur le BAlIA ajusté ci-dessous, le BAlIA reflète également la hausse des coûts de restructuration et autres coûts de 120 millions de dollars, compte tenu de la comptabilisation de montants forfaitaires de 67 millions de dollars découlant de la ratification de la nouvelle convention collective que nous avons conclue avec le STT.

BAlIA ajusté

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
BAlIA ajusté du secteur TTech ¹ (se reporter à la rubrique 5.4)	1 593	1 435	11,0 %
BAlIA ajusté du secteur ECPN ^{1,2} (se reporter à la rubrique 5.5)	186	173	8,1 %
BAlIA ajusté	1 779	1 608	10,7 %

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

2 En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et TELUS International. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS International a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités.

Le BAlIA ajusté a augmenté de 171 millions de dollars, ou 10,7 %, au premier trimestre de 2023, ce qui reflète i) l'augmentation des produits tirés des services de réseau mobile attribuable à la reprise des services d'itinérance et à la croissance du nombre d'abonnés; ii) la hausse des marges liées aux services de données fixes, iii) l'apport au BAlIA provenant de notre acquisition de LifeWorks le 1^{er} septembre 2022; et iv) l'apport plus élevé provenant du secteur ECPN, surtout attribuable à l'acquisition de WillowTree. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par i) la hausse des coûts associés aux acquisitions d'entreprises, compte tenu du nombre accru des membres de l'équipe; ii) la hausse des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques, compte tenu de l'augmentation du nombre de licences basées sur l'abonnement et des coûts liés aux contractuels; iii) la hausse de la rémunération fondée sur le mérite; et iv) la baisse des marges liées aux services de télévision et aux services de voix fixes patrimoniaux.

Coûts de financement

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – montant brut	263	169	55,6 %
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – comptabilisés à l'actif	(2)	(15)	(86,7) %
Intérêts sur les obligations locatives	28	16	75,0 %
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres	3	4	(25,0) %
Capitalisation des intérêts liés à des provisions	8	3	n.s.
Charges d'intérêts	300	177	69,5 %
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel	2	2	— %
Pertes de change	4	1	n.s.
Variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	19	—	n.s.
Produits d'intérêts	(5)	(1)	n.s.
Coûts de financement	320	179	78,8 %

Les coûts de financement ont augmenté de 141 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison essentiellement des facteurs ci-dessous.

- Les **charges d'intérêts** ont augmenté de 123 millions de dollars au premier trimestre de 2023. Ces variations tiennent aux facteurs ci-dessous :
 - Le montant brut des charges d'intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives, a augmenté de 94 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison essentiellement de la hausse du solde moyen de la dette à long terme tenant en partie aux acquisitions d'entreprises, ainsi que de l'augmentation du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à long terme (excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) s'élevait à 4,18 % au 31 mars 2023, par rapport à 3,75 % à l'exercice précédent. (Se reporter à « Émission de titres de créance à long terme et remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme », à la rubrique 7.4.)
 - Les intérêts sur la dette à long terme capitalisés, excluant les obligations locatives, qui sont liés à la dette contractée aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre des enchères de spectre visant la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en juin et en juillet 2021 par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »).
 - Les intérêts sur les obligations locatives ont augmenté de 12 millions de dollars, en raison de la hausse de la composante capital des contrats de location et de l'augmentation du taux d'intérêt effectif.
- La **variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels** représentait, au 31 mars 2023, la diminution latente estimative comptabilisée au titre des accords d'achat d'énergie virtuels que nous avons conclus dans le cadre de projets de production d'énergie renouvelable visant à aménager des centrales solaires et éoliennes. La conclusion de ces accords s'inscrit dans notre engagement à réduire notre empreinte carbone.

Impôt sur le résultat

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les taux d'imposition)	2023	2022	Variation
Impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi applicables (en %)	22,5	25,5	(3,0) pts
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures (en %)	0,4	—	0,4 pt
Montants non déductibles (en %)	(3,1)	(0,3)	(2,8) pts
Autres (en %)	—	1,1	(1,1) pt
Taux d'imposition effectif (en %)	19,8	26,3	(6,5) pts
Impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi applicables	63	140	(55,0) %
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	1	—	n.s.
Montants (non imposables) non déductibles nets	(9)	(2)	n.s.
Autres	—	6	(100) %
Impôt sur le résultat	55	144	(61,8) %

Le total de la charge d'impôt sur le résultat a diminué de 89 millions de dollars au premier trimestre de 2023. Le taux d'imposition effectif a diminué, passant de 26,3 % à 19,8 % au premier trimestre de 2023, en raison essentiellement de la réduction du taux d'imposition moyen pondéré prévu par la loi tenant à la proportion moins élevée du bénéfice gagné dans les territoires ayant des taux d'imposition prévus par la loi plus élevés, ainsi que de l'augmentation des montants non imposables.

Bénéfice global

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
Bénéfice net	224	404	(44,6) %
Autres éléments du résultat global (après impôt) :			
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat	12	22	(45,5) %
Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat	(10)	164	n.s.
Bénéfice global	226	590	(61,7) %

Le bénéfice global a diminué de 364 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison essentiellement de la diminution du bénéfice net et des montants des réévaluations du régime à prestations définies du personnel. Les éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat comprennent les variations de la juste valeur latente des dérivés désignés comme des couvertures des flux de trésorerie, et les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger.

5.4 Secteur Solutions technologiques de TELUS

Tendances et caractère saisonnier – secteur TTech

La tendance historique observée au cours des huit derniers trimestres au chapitre des produits tirés des services de réseau mobile reflète principalement la croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, ainsi que l'augmentation des connexions à l'Internet des objets (l'« IdO »). À cette tendance s'ajoute celle au chapitre des PMMA des téléphones mobiles, qui est soutenue par la reprise progressive des produits tirés des services d'itinérance internationale découlant de l'augmentation des voyages et par l'amélioration en ce qui concerne la baisse historique des PMMA à l'échelle nationale. La baisse historique des PMMA à l'échelle nationale est principalement attribuable à l'évolution de la dynamique dans l'industrie, les clients ayant pu accéder à des vitesses de réseau plus élevées et bénéficier de l'affectation de quantités de données plus importantes moyennant un tarif donné.

La modération de la croissance des produits tirés de l'équipement mobile tient à la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus, en grande partie contrebalancée par la diminution globale des volumes de ventes d'appareils. La diminution des ventes d'appareils mobiles tient principalement à la durabilité accrue et à la hausse des coûts des appareils populaires faisant en sorte que les clients reportent le remplacement de leur appareil, des facteurs que nous avons tenté d'atténuer au moyen de l'offre d'appareils remis en marché certifiés et du programme Option Retour^{MC}, ces programmes favorisant la durabilité de la chaîne d'approvisionnement contribuent également à une économie circulaire. La croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles résulte i) du succès remporté par nos promotions, y compris le groupement des services mobiles et des services résidentiels; ii) de l'incidence de la croissance du marché découlant de l'accroissement de la population, de l'évolution démographique de la population et du nombre croissant d'abonnés possédant plusieurs appareils; iii) des améliorations continues au chapitre de la vitesse, de la performance et de la fiabilité de notre réseau ainsi que de l'amélioration de nos capacités numériques; et iv) de notre taux de désabonnement relativement faible, qui reflète nos efforts visant à accorder la priorité aux clients et nos programmes de remplacement d'appareil, malgré l'intensification du nombre d'abonnés ayant changé de fournisseur de services en raison de l'ouverture des magasins de détail après la pandémie.

Le nombre d'abonnés des appareils connectés a augmenté principalement en réponse à nos offres élargies en matière d'IdO. Nos investissements dans le spectre et nos dépenses d'investissement aux fins de l'amélioration du réseau se traduisent par un accroissement de la capacité, de la fiabilité et de la couverture, ce qui nous permet d'accroître nos produits d'exploitation grâce aux ajouts nets d'abonnés aux services mobiles et d'abonnés des appareils connectés.

La croissance du nombre d'abonnés aux services Internet a été soutenue par nos investissements continus dans la mise en œuvre de notre infrastructure à fibres optiques, auxquels s'ajoute le taux de désabonnement relativement faible. Le nombre total d'abonnés aux services de télévision a augmenté (contrairement aux baisses liées aux habitudes d'écoute sur les chaînes de télévision conventionnelles enregistrées dans le marché), ce qui reflète les ajouts nets d'abonnés en réponse à nos diverses offres de produits flexibles, ainsi que notre faible taux de désabonnement. La croissance des abonnés à nos services de sécurité se poursuit en raison de la croissance interne et des acquisitions d'entreprises, y compris notre acquisition de Vivint Smart Home, Inc. au deuxième trimestre de 2022. La croissance enregistrée dans le secteur de nos services résidentiels tient également à l'adoption des services groupés pour nos services résidentiels, et au groupement des services mobiles et des services résidentiels afin de répondre à la demande pour des services multiples dans un foyer. L'adoption se traduit par une augmentation des services fournis dans chaque foyer et a une incidence positive sur les taux de désabonnement liés à la plupart des services ainsi que sur l'efficacité de nos modèles d'auto-installation et d'installation virtuelle. Les pertes d'abonnés aux services de voix résidentiels ont ralenti en raison du succès remporté par nos services groupés, nos offres de tarifs réduits, et nos solides efforts en matière de rétention en vue d'atténuer le remplacement continu de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet.

La tendance à la hausse au chapitre des produits tirés des services de données fixes est attribuable à la demande soutenue pour des vitesses Internet toujours plus élevées et pour une plus grande largeur de bande, ainsi qu'à notre gamme d'offres diversifiées de services de télévision, de services de sécurité résidentielle et d'entreprise et d'autres applications évoluées, dont la prestation est rendue possible par les investissements dans notre réseau à fibres optiques. La tendance à la baisse au chapitre des produits tirés des services de voix fixes patrimoniaux découle du remplacement de la technologie ainsi que de l'intensification de la concurrence sur le marché des petites et moyennes entreprises; toutefois, nous atténuons cette tendance au moyen de nos offres de produits groupés, des offres de tarifs réduits et du succès remporté par nos efforts au chapitre de la rétention. La migration des produits et services offerts vers les services IP et l'entrée sur le marché de nouveaux concurrents se sont traduites par des marges intrinsèquement plus faibles, par rapport aux marges liées à certains produits et services existants. Toutefois, nous améliorons et diversifions constamment notre portefeuille de solutions pour entreprises, lequel comprend désormais des services gérés de TI par l'intermédiaire de notre acquisition de Fully Managed Inc. au premier trimestre de 2022.

La tendance à la croissance des produits tirés de services de santé a été stimulée par l'acquisition de LifeWorks au troisième trimestre de 2022, combinée à nos offres de services de santé internes, y compris les solutions de soins virtuels et de pharmacie virtuelle, le Dossier Collaboratif Santé de TELUS, de même que les services de gestion des régimes d'assurance maladie, les solutions de télésoins à domicile ainsi que les programmes d'aide aux employés et à leur famille et l'administration des avantages du personnel. L'acquisition de LifeWorks a immédiatement ouvert la possibilité d'offrir et d'élargir les services de soins de santé à l'échelle internationale en tirant parti des relations de longue date établies avec des sociétés de partout dans le monde, les domaines essentiellement priorités étant les programmes de santé et de mieux-être des employés, les solutions en matière de santé mentale et physique, la gestion des régimes de retraite et des avantages du personnel et les solutions de retraite. Grâce à LifeWorks, nous sommes bien positionnés pour continuer d'améliorer les résultats en matière de santé et de bien-être pour les gens à l'échelle mondiale. Nos compétences et nos actifs dans le domaine des soins de santé, conjugués à la tendance au chapitre de la numérisation et de l'automatisation, nous placent en bonne position pour soutenir en complémentarité le système de soins de santé à l'échelle mondiale. Les connaissances acquises grâce à notre héritage technologique nous permettent de voir la tendance selon laquelle le système de soins de santé se dirige vers une plus grande efficacité et l'amélioration des résultats. Nous croyons également que les Canadiens auront un meilleur contrôle sur leurs résultats en matière de soins de santé en raison de l'intégration de données disparates (meilleure circulation de l'information dans le système) et d'une gestion des données axée sur le consentement. Nous continuons d'accroître nos offres de soins virtuels diversifiés afin de répondre aux besoins des Canadiens à l'égard des soins de santé et de contribuer à l'amélioration des résultats en matière de santé, notamment l'adoption accélérée des consultations virtuelles comme en témoigne le nombre à la hausse de membres des services de soins de santé virtuels. L'augmentation du nombre de personnes couvertes tient en grande partie à l'expansion de nos programmes d'aide aux employés et à leur famille, ainsi qu'à nos solutions de gestion des régimes d'assurance maladie en corrélation avec le nombre de demandes de prestations visées par nos transactions liées aux services de soin de santé numériques.

La tendance générale à la croissance des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation est attribuable aux acquisitions d'entreprises ainsi qu'à l'expansion de nos solutions et à la croissance interne visant à répondre à la demande croissante pour des solutions numériques au sein de l'industrie de l'agriculture. Grâce à notre équipe mondiale et à nos solutions fondées sur l'infonuagique, nous sommes en mesure de servir notre clientèle diversifiée, y compris les éleveurs, les producteurs, les agronomes, les conseillers, les transformateurs et les détaillants, en contribuant à une prise de décisions plus efficace et plus agile qui permettra de tenir compte des besoins changeants des consommateurs, d'améliorer la rentabilité et de favoriser une meilleure circulation de l'information dans la chaîne de valeur. Ces façons de faire permettent d'accroître la sécurité et la durabilité de notre système alimentaire et d'améliorer la façon dont d'autres biens sont produits, distribués et consommés.

Indicateurs opérationnels – secteur TTech

Aux 31 mars	2023	2022	Variation
Connexions d'abonnés (en milliers) :			
Téléphones mobiles ¹	9 688	9 336	3,8 %
Appareils connectés ¹	2 608	2 146	21,5 %
Internet ²	2 518	2 301	9,4 %
Télévision	1 334	1 275	4,6 %
Services de voix résidentiels	1 088	1 113	(2,2) %
Services de sécurité ³	1 000	830	20,5 %
Nombre total de connexions d'abonnés aux services de télécommunications	18 236	17 001	7,3 %
Population couverte par le réseau LTE ⁴ (en millions)	36,7	36,7	— %
Population couverte par le réseau 5G ⁴ (en millions)	30,6	27,4	11,7 %
Trimestres clos les 31 mars			
2023			
2022			
Variation			
Ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles (en milliers) :			
300			
272			
10,3 %			
Ajouts nets (pertes nettes) de connexions d'abonnés (en milliers) :			
Téléphones mobiles	47	46	2,2 %
Appareils connectés	58	46	26,1 %
Internet	35	30	16,7 %
Télévision	9	10	(10,0) %
Services de voix résidentiels	(8)	(10)	20,0 %
Services de sécurité	22	26	(15,4) %
Nombre total de connexions d'abonnés aux services de télécommunications	163	148	10,1 %
PMMA des téléphones mobiles, par mois ⁵ (en dollars)	58,61	56,45	3,8 %
Taux de désabonnement lié aux téléphones mobiles, par mois ⁶ (en %)	0,88	0,81	0,07 pt
Services de santé (en millions)			
Aux 31 mars			
2023			
2022			
Variation			
Personnes couvertes par les services de soins de santé ⁷	67,0	21,9	n.s.
Membres des services de soins de santé virtuels	5,2	3,3	57,6 %
Trimestres clos les 31 mars			
2023			
2022			
Variation			
Nombre de transactions liées aux services de soin de santé numériques	148,9	139,6	6,7 %

- 1 Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre d'abonnés des téléphones mobiles et des appareils connectés de manière à retrancher 50 000 abonnés et d'ajouter 82 000 abonnés, respectivement, en raison d'un examen du nombre d'abonnés.
- 2 Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre d'abonnés aux services Internet de manière à ajouter 70 000 abonnés en raison d'acquisitions d'entreprises.
- 3 Au cours du deuxième trimestre de 2022, nous avons ajusté le nombre cumulé de connexions d'abonnés à nos services de sécurité de manière à ajouter environ 75 000 abonnés aux services de sécurité par suite de l'acquisition d'une entreprise.
- 4 Y compris les ententes de partage de réseau conclues avec d'autres entreprises de télécommunications canadiennes.
- 5 Autre mesure financière déterminée. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ». Cette mesure n'est pas définie par les normes IFRS de l'IASB. Il s'agit plutôt d'un paramètre utilisé dans l'industrie pour évaluer la performance opérationnelle d'une société de services et de produits mobiles.
- 6 Se reporter à la rubrique 11.2, « Indicateurs opérationnels ».
- 7 Au cours du troisième trimestre de 2022, l'acquisition de LifeWorks nous a permis d'ajouter 36,9 millions de personnes couvertes par les services de soins de santé.

- Les **ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles** se sont établis à 300 000 au premier trimestre de 2023, en hausse de 28 000, en raison de l'accroissement des ajouts de clients à valeur élevée découlant de l'augmentation de l'achalandage dans les commerces de détail par rapport à l'exercice précédent où les restrictions liées à la pandémie étaient encore en place, du succès remporté par les promotions, y compris le groupement des services mobiles et des services résidentiels et de la croissance de la population canadienne.
- Le **taux de désabonnement des téléphones mobiles** s'est établi à 0,88 % au premier trimestre de 2023, comparativement à 0,81 % au premier trimestre de 2022, cette hausse s'expliquant en grande partie par l'accroissement du nombre d'abonnés ayant changé de fournisseur de services, qui s'explique par l'augmentation de l'achalandage dans les commerces de détail par rapport à l'exercice précédent où les restrictions liées à la pandémie étaient encore en place, ainsi que par l'augmentation des désactivations de services prépayés liés aux voyages, facteurs atténués par nos efforts continus visant à assurer la rétention des clients au moyen de promotions et d'offres groupées.

- Les **ajouts nets d'abonnés des téléphones mobiles** se sont chiffrés à 47 000 au premier trimestre de 2023, en hausse de 1 000, en raison de l'augmentation des ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles, facteur neutralisé en partie par la hausse du taux de désabonnement des téléphones mobiles dont il est fait mention ci-dessus.
- Les **PMMA des téléphones mobiles** se sont établis à 58,61 \$ au premier trimestre de 2023, soit une augmentation de 2,16 \$, ou 3,8 %, qui tient essentiellement à l'amélioration au titre des services d'itinérance en raison de l'augmentation des voyages internationaux. À l'échelle nationale, les PMMA ont légèrement augmenté grâce à nos efforts soutenus pour favoriser les mises en service d'abonnés à valeur plus élevée, partiellement contrebalancées par les rabais pour les familles et les crédits liés au groupement de services que nous offrons à nos clients et par la baisse des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire, les clients ayant continué de choisir des forfaits voix et données augmentées ou illimitées.
- Les **ajouts nets d'abonnés des appareils connectés** se sont établis à 58 000 au premier trimestre de 2023, soit une augmentation de 12 000 attribuable à l'augmentation des connexions à l'IdO, ainsi qu'à la vente d'autres appareils connectés comme des tablettes et des clés Internet mobile.
- Les **ajouts nets d'abonnés aux services Internet** se sont établis à 35 000 au premier trimestre de 2023, soit une augmentation de 5 000, en raison de nos efforts fructueux ayant permis d'obtenir des ajouts bruts élevés grâce à nos offres de services groupés, facteur partiellement contrebalancé par un léger accroissement des taux de désabonnement découlant des pressions macroéconomiques qui ont joué sur les décisions d'achat des consommateurs.
- Les **ajouts nets d'abonnés aux services de télévision** se sont établis à 9 000 au premier trimestre de 2023, soit une diminution de 1 000 attribuable à un léger accroissement des taux de désabonnement en raison des mêmes facteurs que ceux mentionnés à l'égard des abonnés aux services Internet, facteur contrebalancé par nos offres diversifiées.
- Les **pertes nettes d'abonnés aux services de voix résidentiels** se sont établies à 8 000 au premier trimestre de 2023, soit une amélioration de 2 000 qui tient à nos offres de produits groupés et à nos offres de tarifs réduits, ainsi qu'à nos solides efforts en matière de rétention, facteurs partiellement contrebalancés par le remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet.
- Les **ajouts nets d'abonnés aux services de sécurité** se sont établis à 22 000 au premier trimestre de 2023, soit une diminution de 4 000, en raison de l'accroissement du taux de désabonnement qui tient aux mêmes facteurs que ceux mentionnés à l'égard des abonnés aux services Internet, facteur contrebalancé en partie par l'augmentation de la demande à l'égard de nos offres de produits groupés et à notre gamme diversifiée de produits et services.
- Le **nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé** se chiffrait à 67,0 millions à la fin du premier trimestre de 2023, soit une augmentation de 45,1 millions au cours des 12 derniers mois qui s'explique principalement par l'ajout de 36,9 millions de personnes couvertes grâce à l'acquisition de LifeWorks au troisième trimestre de 2022, ainsi que par une croissance vigoureuse postacquisition résultant à la fois des nouveaux clients et des clients existants dans toutes les régions où nous exerçons nos activités. La croissance interne du nombre de personnes couvertes tient aussi à la demande continue pour des solutions virtuelles et les dossiers de santé personnels.
- Le **nombre de membres des services de soins de santé virtuels** se chiffrait à 5,2 millions à la fin du premier trimestre de 2023, soit une augmentation de 1,9 million au cours des 12 derniers mois qui s'explique par l'adoption continue de solutions virtuelles permettant aux Canadiens et à des gens d'ailleurs dans le monde de continuer d'obtenir en toute sécurité des soins en matière de santé et de bien-être.
- Le **nombre de transactions liées aux services de soins de santé numériques** s'est chiffré à 148,9 millions au premier trimestre de 2023, soit une hausse de 9,3 millions tenant pour l'essentiel à l'augmentation de la demande liée aux soins de santé non urgents.

Produits d'exploitation et autres produits – secteur TTech

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
Produits tirés des services de réseau mobile	1 697	1 577	7,6 %
Produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services	517	440	17,5 %
Services de données fixes ¹	1 128	1 057	6,7 %
Services de voix fixes	192	200	(4,0) %
Produits tirés de l'équipement fixe et d'autres services	128	113	13,3 %
Services de santé	423	140	n.s.
Services liés à l'agriculture et aux biens de consommation	84	85	(1,2) %
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	4 169	3 612	15,4 %
Autres produits	39	26	50,0 %
Produits d'exploitation externes et autres produits	4 208	3 638	15,7 %
Produits intersectoriels	4	4	— %
Produits d'exploitation et autres produits du secteur TTech	4 212	3 642	15,7 %

1 Exclut les services de santé et les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation.

Les produits d'exploitation et autres produits du secteur TTech ont augmenté de 570 millions de dollars au premier trimestre de 2023.

Les **produits tirés des services de réseau mobile** ont augmenté de 120 millions de dollars, ou 7,6 %, au premier trimestre de 2023, en raison principalement de la reprise des produits tirés des services d'itinérance par suite de l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie qui a essentiellement commencé au deuxième trimestre de 2022, facteur renforcé par la croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles et du nombre d'abonnés des appareils connectés ainsi que par l'apport de l'augmentation des tarifs des forfaits de base.

Les **produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services** ont augmenté de 77 millions de dollars au premier trimestre de 2023 en raison principalement de l'incidence de la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus et de l'augmentation des volumes contractuels.

Les **produits tirés des services de données fixes** se sont accrus de 71 millions de dollars au premier trimestre de 2023. L'augmentation est attribuable i) à une croissance du nombre d'abonnés aux services Internet, aux services de sécurité et aux services de télévision; ii) aux acquisitions d'entreprises; et iii) à l'accroissement des produits par client découlant des mises à niveau des vitesses Internet, des forfaits Internet comportant une plus grande utilisation des données, de même que des modifications apportées aux tarifs. Cette croissance a été neutralisée en partie par la diminution des produits tirés des services de télévision par client, qui reflète une proportion accrue de clients optant pour des combinaisons de forfaits de télévision de moindre envergure et le remplacement de la technologie.

Les **produits tirés des services de voix fixes** ont reculé de 8 millions de dollars au premier trimestre de 2023, ce qui reflète la baisse continue des produits tirés des services de voix patrimoniaux découlant du remplacement de la technologie ainsi que la retarification. La baisse a été partiellement atténuée par le succès qu'a connu notre offre de produits groupés, par nos efforts au chapitre de la rétention et par la migration des clients vers les plateformes IP.

Les **produits tirés de l'équipement fixe et d'autres services** ont augmenté de 15 millions de dollars au premier trimestre de 2023, résultat qui reflète les volumes de ventes plus élevés et la diminution des rabais sur l'équipement destiné aux entreprises et aux consommateurs.

Les **produits tirés des services de santé** ont augmenté de 283 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison i) de notre acquisition de LifeWorks le 1^{er} septembre 2022; ii) de l'adoption continue de nos solutions virtuelles; et iii) de la croissance des services de gestion des régimes d'assurance maladie, les membres des services ayant continué d'avoir davantage recours aux soins de santé non urgents, facteurs partiellement contrebalancés par les modifications apportées aux tarifs liés aux renouvellements de contrats.

Les **produits tirés des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation** ont diminué de 1 million de dollars au premier trimestre de 2023, ce qui reflète des turbulences temporaires, y compris des ventes non récurrentes conclues à l'exercice précédent et une certaine faiblesse attribuable au contexte macroéconomique difficile, facteurs en grande partie contrebalancés par nos multiples offres diversifiées, y compris le logiciel SaaS (logiciel en tant que service) de gestion des produits destiné aux fabricants de biens de consommation et la recherche et les solutions de pharmacie en matière de santé animale. Les produits tirés de nos services liés à l'agriculture et aux biens de consommation sont en grande partie libellés en dollars américains, et au premier trimestre de 2023, par rapport au premier trimestre de 2022, le dollar canadien s'est déprécié par rapport au dollar américain, ce qui a entraîné une hausse des produits présentés pour la période.

Les **autres produits** ont augmenté de 13 millions de dollars au premier trimestre de 2023, ce qui reflète une diminution des provisions découlant du règlement d'options de vente position vendeur liées à des acquisitions d'entreprises, partiellement contrebalancée par une diminution des reprises de provisions pour une contrepartie éventuelle liée à des acquisitions d'entreprises.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services fournis au secteur ECPN et sont éliminés au moment de la consolidation de concert avec les charges connexes du secteur ECPN.

Apport direct – secteur TTech

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	Produits et services mobiles			Produits et services fixes ¹			Total – secteur TTech		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
PRODUITS									
Services	1 725	1 600	7,8 %	1 864	1 521	22,6 %	3 589	3 121	15,0 %
Équipement	489	417	17,3 %	91	74	23,0 %	580	491	18,1 %
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	2 214	2 017	9,8 %	1 955	1 595	22,6 %	4 169	3 612	15,4 %
CHARGES									
Charges directes	656	593	10,6 %	660	461	43,2 %	1 316	1 054	24,9 %
Apport direct	1 558	1 424	9,4 %	1 295	1 134	14,2 %	2 853	2 558	11,5 %

1 Comprend les services de santé ainsi que les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation.

Les charges directes incluses dans les calculs de l'apport direct figurant dans le tableau ci-dessus représentent une composante du total des charges au titre de l'achat de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel présentées dans le tableau ci-dessous, et elles ont été calculées conformément aux méthodes comptables utilisées pour déterminer les montants totaux présentés dans les états financiers. L'apport direct du secteur TTech a augmenté de 295 millions de dollars, ou 11,5 %, au premier trimestre de 2023.

L'apport direct provenant des produits et services mobiles du secteur TTech a augmenté de 134 millions de dollars, ou 9,4 %, au premier trimestre de 2023, ce qui reflète surtout l'augmentation des marges liées aux services d'itinérance tenant à l'augmentation des voyages internationaux, la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles et l'augmentation des marges liées à l'équipement. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse des commissions attribuables à l'augmentation de l'achalandage dans les commerces de détail.

L'apport direct provenant des produits et services fixes du secteur TTech a augmenté de 161 millions de dollars, ou 14,2 %, au premier trimestre de 2023, ce qui reflète la croissance des services de santé, y compris les acquisitions d'entreprises et la croissance interne, ainsi que l'augmentation des marges liées aux services Internet, de données et de sécurité découlant principalement de la croissance du nombre d'abonnés. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution des marges liées aux services de télévision et de voix patrimoniaux, en raison surtout du remplacement de la technologie.

Charges d'exploitation – secteur TTech

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
Achat de biens et services ¹	1 810	1 561	16,0 %
Charge au titre des avantages du personnel ¹	949	681	39,4 %
Charges d'exploitation du secteur TTech	2 759	2 242	23,1 %

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts.

Les charges d'exploitation du secteur TTech ont augmenté de 517 millions de dollars au premier trimestre de 2023. Se reporter au paragraphe portant sur le BAIIA du secteur TTech ci-dessous pour plus de détails.

BAIIA – secteur TTech

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les marges)	2023	2022	Variation
BAIIA	1 453	1 400	3,7 %
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	141	35	n.s.
Déduire : autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières	(1)	—	n.s.
BAIIA ajusté	1 593	1 435	11,0 %
Marge du BAIIA ¹ (en %)	34,5	38,4	(3,9) pts
Marge du BAIIA ajusté ¹ (en %)	37,8	39,4	(1,6) pt

1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAIIA du secteur TTech a augmenté de 53 millions de dollars, ou 3,7 %, au premier trimestre de 2023. Ayant en partie contrebalancé les facteurs de croissance dont il est fait mention au paragraphe portant sur le BAIIA du secteur TTech ci-dessous, le BAIIA reflète également la hausse des coûts de restructuration et autres coûts, compte tenu de la comptabilisation de montants forfaitaires de 67 millions de dollars découlant de la ratification de la nouvelle convention collective que nous avons conclue avec le STT.

Le BAIIA ajusté du secteur TTech s'est accru de 158 millions de dollars, ou 11,0 %, au premier trimestre de 2023, résultat qui reflète l'augmentation de l'apport direct. Cette hausse a été neutralisée en partie par i) la hausse des coûts liés aux acquisitions d'entreprises, y compris l'augmentation du nombre de membres de l'équipe; ii) la hausse des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques, y compris l'augmentation du nombre de licences basées sur l'abonnement et des coûts liés aux contractuels; et iii) la hausse de la rémunération fondée sur le mérite.

BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement – secteur TTech

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
BAIIA ajusté	1 593	1 435	11,0 %
Dépenses d'investissement	(693)	(802)	(13,6) %
BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement ¹	900	633	42,2 %

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement du secteur TTech a augmenté de 267 millions de dollars au premier trimestre de 2023. Se reporter à la rubrique 7.3 pour une analyse plus détaillée des dépenses d'investissement.

BAIL – secteur TTech

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
BAIIA	1 453	1 400	3,7 %
Amortissement des immobilisations corporelles	(597)	(514)	16,1 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	(320)	(245)	30,6 %
BAIL ¹	536	641	(16,4) %

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAIL du secteur TTech a diminué de 105 millions de dollars au premier trimestre de 2023. Les amortissements ont augmenté, ce qui reflète les acquisitions d'entreprises et la croissance des immobilisations au cours des 12 derniers mois, y compris l'élargissement de notre réseau à fibres optiques et le déploiement de notre réseau 5G, ainsi que l'augmentation de l'amortissement de la perte de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation, facteurs partiellement contrebalancés par l'amortissement accéléré des immobilisations corporelles par suite des activités de mise hors service d'immobilisations à l'exercice précédent.

5.5 Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International

Tendances – secteur ECPN

La tendance à la hausse au chapitre des produits tirés du secteur ECPN au cours des huit derniers trimestres reflète la croissance de notre clientèle interne ainsi que l'intensification des nouveaux programmes de services offerts aux clients externes existants. L'augmentation des produits comprend également les produits des services internes fournis au secteur TTech et la croissance des produits provenant des acquisitions d'entreprises, y compris notre acquisition de WillowTree le 3 janvier 2023.

La charge au titre de l'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel ont augmenté en fonction de l'augmentation du nombre de membres de notre équipe visant à répondre à la hausse des volumes de nos clients nouveaux et existants (y compris l'élargissement de nos offres de services), des augmentations des charges liées à la main-d'œuvre externe afin de prendre en charge la croissance de nos activités numériques, des augmentations de nos coûts liés aux licences de logiciels découlant de l'augmentation du nombre d'abonnés et des augmentations des frais administratifs et des coûts liés aux installations pour soutenir la croissance de l'ensemble de l'entreprise et les acquisitions d'entreprises.

Les amortissements ont augmenté, en raison de la croissance de nos immobilisations afin de prendre en charge l'expansion de nos installations nécessaire pour répondre à la demande accrue des clients, et la croissance des immobilisations incorporelles comptabilisée à l'égard de nos acquisitions d'entreprises.

Indicateurs opérationnels – secteur ECPN

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
Produits d'exploitation par marché vertical de l'industrie			
Technologies et jeux	388	355	9,3 %
Communications et médias	207	176	17,6 %
Commerce électronique et technologies financières	107	100	7,0 %
Services bancaires, services financiers et assurances	60	42	42,9 %
Soins de santé	54	15	n.s.
Tous les autres ¹	112	71	57,7 %
	928	759	22,3 %
Produits d'exploitation par région géographique			
Europe	291	297	(2,0) %
Amérique du Nord	284	177	60,5 %
Asie-Pacifique	210	179	17,3 %
Amérique centrale	143	106	34,9 %
	928	759	22,3 %

1 Comprennent, entre autres, les marchés verticaux des voyages et de l'hôtellerie, du commerce de détail et des produits de consommation emballés.

Dans l'ensemble de nos marchés verticaux, les taux de croissance des produits présentés ont été favorisés par le raffermissement du dollar américain par rapport au dollar canadien comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les produits tirés du marché vertical Technologies et jeux ont augmenté de 33 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison de la croissance continue liée à nos clients existants et de l'ajout de nouveaux clients, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse des produits d'une société de médias sociaux de premier plan. Les produits tirés du marché vertical Communications et médias ont augmenté de 31 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison principalement de l'accroissement des services fournis au secteur TTech, de la croissance d'autres partenaires du secteur des télécommunications et de l'ajout de nouveaux clients. Les produits tirés du marché vertical Commerce électronique et technologies financières ont augmenté de 7 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison de la croissance des volumes de services du commerce électronique et de l'incidence favorable des taux de change, facteurs neutralisés en partie par la baisse des volumes de services fournis à nos clients des technologies financières existants. Les produits tirés du marché vertical Services bancaires, services financiers et assurances ont augmenté de 18 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison surtout de la croissance continue liée à nos clients existants. Les produits tirés du marché vertical Soins de santé ont augmenté de 39 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison principalement de l'accroissement des services fournis au secteur TTech.

Nous servons nos clients, qui sont principalement situés en Amérique du Nord, à partir de multiples sites de prestation de services dans quatre régions géographiques. De plus, les clients de TELUS International AI Data Solutions (« TIAI ») ont principalement recours à des contractuels collaboratifs situés aux quatre coins du monde, et leurs activités ne sont pas limitées par l'emplacement de nos centres de prestation de services. En général, la croissance des produits dans chaque région géographique correspond à la croissance globale des activités et de nos produits consolidés. La diminution des produits en Europe pour le trimestre clos le 31 mars 2023 est attribuable à la baisse des volumes de services fournis aux clients dans les marchés verticaux Technologies et jeux et Commerce électronique et technologies financières de cette région, laquelle a été accentuée par une réduction liée à une société de médias sociaux de premier plan. Le tableau ci-dessus présente les produits tirés des services générés dans chaque région géographique, en fonction de l'emplacement du centre de prestation de services ou de l'endroit où les services ont été fournis, pour les périodes présentées.

Produits d'exploitation et autres produits – secteur ECPN

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	756	644	17,4 %
Produits intersectoriels	172	115	49,6 %
Produits d'exploitation et autres produits du secteur ECPN	928	759	22,3 %

Les produits d'exploitation et autres produits du secteur ECPN ont augmenté de 169 millions de dollars au premier trimestre de 2023.

Les **produits tirés de la prestation de solutions numériques et d'expérience client** ont augmenté de 112 millions de dollars au premier trimestre de 2023, principalement en raison de la croissance de nos clients des marchés Technologies et jeux, Services bancaires, services financiers et assurances et des autres marchés verticaux, découlant des services additionnels offerts aux clients existants et de l'ajout de nouveaux clients depuis l'exercice précédent, y compris les nouveaux clients provenant de l'acquisition de WillowTree. En outre, le raffermissement du dollar américain par rapport au dollar canadien a donné lieu à une incidence favorable des taux de change sur les résultats d'exploitation du secteur ECPN. Les produits tirés des contrats libellés en dollars américains, en euros et en d'autres monnaies seront tributaires des variations des taux de change.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services fournis au secteur TTech, et comprennent les produits tirés de la convention-cadre conclue avec TELUS. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de concert avec les charges connexes du secteur TTech. L'augmentation des produits intersectoriels vient des avantages concurrentiels que TELUS tire de la structure de coûts plus faibles dans le secteur ECPN, du fait que TELUS reçoit un nombre considérable de solutions numériques générant de la valeur, de solutions d'IA, et de solutions liées aux télécommunications, à la santé, à l'agriculture et aux biens de consommation, tout en étant en mesure de conserver le contrôle sur la qualité des services connexes offerts et de ne pas engager de coûts au titre de marges qui seraient requises par des tiers fournisseurs.

Charges d'exploitation – secteur ECPN

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
Achat de biens et services ¹	169	152	11,2 %
Charge au titre des avantages du personnel ¹	591	438	34,9 %
Charges d'exploitation du secteur ECPN	760	590	28,8 %

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts.

Les charges d'exploitation du secteur ECPN ont augmenté de 170 millions de dollars au premier trimestre de 2023.

BAIIA – secteur ECPN

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les marges)	2023	2022	Variation
BAIIA	168	169	(0,6) %
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	18	4	n.s.
BAIIA ajusté ¹	186	173	8,1 %
Marge du BAIIA ² (en %)	18,1	22,2	(4,1) pts
Marge du BAIIA ajusté ² (en %)	20,1	22,7	(2,6) pts

1 En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et TELUS International. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS International a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités.

2 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAIIA du secteur ECPN a diminué de 1 million de dollars au premier trimestre de 2023. Le BAIIA ajusté du secteur ECPN s'est accru de 13 millions de dollars, ou 8,1 %, au premier trimestre de 2023 en raison principalement de l'ajout de WillowTree. La marge du BAIIA ajusté a diminué de 2,6 points de pourcentage au premier trimestre de 2023. La diminution de la marge du BAIIA ajusté au premier trimestre de 2023 est attribuable à la hausse des coûts liés à la prestation de services, principalement en Europe, et à la hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions, la charge du trimestre considéré étant principalement attribuable aux attributions comptabilisées à titre de capitaux propres, lesquelles ne sont pas assujetties à des ajustements à la valeur de marché, tandis qu'au premier trimestre de 2022, la marge du BAIIA ajusté a profité de la baisse du cours moyen de l'action de TELUS International, ce qui a donné lieu à un ajustement à la baisse lié à la valeur de marché des attributions comptabilisées à titre de passif.

BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement – secteur ECPN

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
BAIIA ajusté	186	173	8,1 %
Dépenses d'investissement	(20)	(31)	(35,5) %
BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement ¹	166	142	16,9 %

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement du secteur ECPN a augmenté de 24 millions de dollars au premier trimestre de 2023. Se reporter à la rubrique 7.3 pour une analyse plus détaillée des dépenses d'investissement.

BAIL – secteur ECPN

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
BAILA	168	169	(0,6) %
Amortissement des immobilisations corporelles	(43)	(37)	16,2 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	(62)	(46)	34,8 %
BAIL ¹	63	86	(26,7) %

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAIL du secteur ECPN a diminué de 23 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison principalement de l'augmentation de l'amortissement lié à l'acquisition de WillowTree et des immobilisations incorporelles correspondantes acquises le 3 janvier 2023.

6. Évolution de la situation financière

Situation financière : (en millions de dollars)	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Variation	Les variations survenues comprennent ce qui suit :
Actifs courants				
Trésorerie et placements temporaires, montant net	877	974	(97)	Se reporter à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement ».
Débiteurs	3 209	3 297	(88)	Amélioration du délai moyen de recouvrement des créances clients principalement attribuable à une diminution des débiteurs découlant de la réception de crédits de fournisseurs et des montants à recevoir au titre de l'itinérance.
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir	135	143	(8)	Insuffisance des acomptes provisionnels versés pour le cumul à ce jour sur la charge d'impôt sur le résultat et remboursements d'impôt reçus.
Stocks	584	537	47	Augmentation principalement attribuable à une hausse des tarifs et du volume d'appareils neufs.
Actifs sur contrat	437	441	(4)	Se reporter à la description des actifs sur contrat non courants.
Charges payées d'avance	758	617	141	Augmentation du paiement anticipé au titre des contrats d'entretien, déduction faite de l'amortissement des immobilisations incorporelles, du paiement anticipé annuel des avantages du personnel prévus par la loi et des droits de licences.
Actifs dérivés courants	71	83	(12)	Diminution du montant nominal des éléments de couverture pour les achats libellés en dollars américains et les opérations en euros réglées au moyen de titres de créance à long terme libellés en dollars américains.
Passifs courants				
Emprunts à court terme	593	104	489	Se reporter à la note 22 des états financiers consolidés intermédiaires.
Créditeurs et charges à payer	3 198	3 947	(749)	Diminution tenant principalement à une réduction des passifs associée aux dépenses d'investissement, aux dettes fournisseurs et à une diminution de la paie et autres charges salariales connexes. Se reporter à la note 23 des états financiers consolidés intermédiaires.
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer	131	112	19	Insuffisance des acomptes provisionnels pour le cumul à ce jour sur la charge d'impôt sur le résultat.
Dividendes à payer	506	502	4	Incidence de l'augmentation du nombre d'actions en circulation.
Facturation par anticipation et dépôts de clients	929	891	38	Augmentation de la facturation par anticipation tenant essentiellement à la croissance de l'entreprise au cours de la période. Se reporter à la note 24 des états financiers consolidés intermédiaires.
Provisions	208	166	42	Augmentation découlant principalement des provisions liées au personnel, partiellement contrebalancée par la reprise de provisions pour une contrepartie éventuelle liée à une acquisition d'entreprise.
Tranche courante de la dette à long terme	2 511	2 541	(30)	Diminution tenant à l'arrivée à l'échéance, en mars 2023, des billets de série CJ d'un montant de 500 millions de dollars, facteur partiellement contrebalancé par une augmentation du papier commercial et des prélèvements sur la facilité de crédit de TELUS International.
Passifs dérivés courants	8	18	(10)	Diminution du montant nominal des éléments de couverture.

Situation financière : (en millions de dollars)	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Variation	Les variations survenues comprennent ce qui suit :
Fonds de roulement (actifs courants moins les passifs courants)	(2 013)	(2 189)	176	TELUS a habituellement un fonds de roulement négatif. Se reporter à « <i>Plan financier et plan de gestion de la structure du capital</i> », à la <i>rubrique 4.3</i> , ainsi qu'à la <i>note 4 c)</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles, montant net	17 113	17 084	29	Se reporter à « <i>Dépenses d'investissement</i> » à la <i>rubrique 7.3</i> , « <i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i> » ainsi qu'à « <i>Amortissement des immobilisations corporelles</i> » à la <i>rubrique 5.3</i> , « <i>Résultats d'exploitation consolidés</i> ».
Immobilisations incorporelles, montant net	20 036	19 239	797	Se reporter à « <i>Dépenses d'investissement</i> » à la <i>rubrique 7.3</i> , « <i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i> » ainsi qu'à « <i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i> » à la <i>rubrique 5.3</i> , « <i>Résultats d'exploitation consolidés</i> ».
Goodwill, montant net	10 058	9 122	936	Augmentation tenant principalement à l'acquisition de WillowTree et à des acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle. Se reporter à la <i>note 18</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Actifs sur contrat	306	320	(14)	Diminution imputable à la réduction du nombre d'appareils financés tenant au lancement du programme de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS ^{MD} .
Autres actifs à long terme	2 203	2 203	—	—
Passifs non courants				
Provisions	705	538	167	Augmentation nette découlant principalement des acquisitions d'entreprises.
Dette à long terme	24 055	22 496	1 559	Se reporter à la <i>rubrique 7.4</i> , « <i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i> ».
Autres passifs à long terme	647	636	11	Augmentation attribuable aux passifs au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, partiellement contrebalancée par une augmentation du montant nominal des éléments de couverture. Se reporter à la <i>note 27</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Impôt sur le résultat différé	4 465	4 451	14	Augmentation découlant principalement des acquisitions d'entreprises.
Capitaux propres				
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	16 607	16 569	38	Se reporter aux <i>états consolidés des variations des capitaux propres</i> dans les états financiers consolidés intermédiaires.
Participations ne donnant pas le contrôle	1 224	1 089	135	Se reporter aux <i>états consolidés des variations des capitaux propres</i> dans les états financiers consolidés intermédiaires.

7. Situation de trésorerie et sources de financement

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant le ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») et le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du rapport de gestion.

7.1 Aperçu

Les politiques financières liées à notre structure du capital de même que le plan financier et le plan de gestion de la structure du capital sont décrits à la *rubrique 4.3*.

Flux de trésorerie

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	761	1 135	(374)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2 333)	(1 199)	(1 134)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 475	115	1 360
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net	(97)	51	(148)
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début	974	723	251
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin	877	774	103

7.2 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation
Analyse des variations des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
Produits d'exploitations et autres produits (se reporter à la rubrique 5.3)	4 964	4 282	682
Achat de biens et services (se reporter à la rubrique 5.3)	(1 803)	(1 594)	(209)
Charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la rubrique 5.3)	(1 540)	(1 119)	(421)
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements	85	(25)	110
Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, montant net	15	27	(12)
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	(9)	(17)	8
Charge de rémunération fondée sur des actions, déduction faite des paiements	43	26	17
Variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels (se reporter à la rubrique 5.3)	19	—	19
Intérêts payés	(286)	(180)	(106)
Intérêts reçus	4	1	3
Paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues	(127)	(108)	(19)
Autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	(604)	(158)	(446)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	761	1 135	(374)

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont diminué de 374 millions de dollars au premier trimestre de 2023.

- Les coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements, ont représenté une variation nette de 110 millions de dollars au premier trimestre de 2023. Nous avons comptabilisé une diminution des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite de la charge, relativement à l'amélioration de notre structure de coûts générale et de notre efficacité opérationnelle, compte tenu de la comptabilisation de montants forfaitaires de 67 millions de dollars découlant de la ratification de la nouvelle convention collective que nous avons conclue avec le STT et qui seront payés après le 31 mars 2023.
- Les intérêts payés ont augmenté de 106 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en raison principalement i) de l'émission, au troisième trimestre de 2022, de billets en trois tranches d'un montant de 2,0 milliards de dollars et des billets de série CAJ décrits à la rubrique 7.4; ii) de l'augmentation des prélèvements sur la facilité de crédit de TELUS International; iii) de la facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 1,1 milliard de dollars qui arrivera à échéance le 9 juillet 2024; et iv) de l'augmentation des intérêts payés sur le papier commercial, tenant au fait qu'au premier trimestre de 2023, l'encours de notre papier commercial était plus élevé et portait intérêt à des taux plus élevés.
- Pour une analyse des autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation, se reporter à la rubrique 6, « Évolution de la situation financière », ainsi qu'à la note 31 a) des états financiers consolidés intermédiaires.

7.3 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement
Analyse des variations des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	(976)	(1 013)	37
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net	(1 262)	(127)	(1 135)
Avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées	(5)	—	(5)
Sommes reçues des coentreprises immobilières	2	1	1
Produit de cessions	—	5	(5)
Investissement dans des placements de portefeuille et autres	(92)	(65)	(27)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2 333)	(1 199)	(1 134)

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont augmenté de 1 134 millions de dollars au premier trimestre de 2023.

- La diminution des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, au premier trimestre de 2023 s'explique principalement par ce qui suit :
 - L'augmentation de 83 millions de dollars au premier trimestre de 2023 des paiements relatifs aux dépenses d'investissement tenant au moment auquel les paiements ont été effectués.
 - La diminution des dépenses d'investissement de 120 millions de dollars (se reporter au tableau « *Mesures des dépenses d'investissement* » et à l'analyse ci-dessous).
- Au premier trimestre de 2023, nous avons effectué des paiements en trésorerie au titre de l'acquisition de WillowTree, dont il est fait mention à la *rubrique 1.3.*, ainsi que pour des acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle dont les activités sont complémentaires à nos lignes d'activité existantes. En comparaison, nous avons effectué, au premier trimestre de 2022, des paiements en trésorerie au titre de l'acquisition de Fully Managed Inc. et d'autres acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle dont les activités sont complémentaires à nos lignes d'activité existantes.
- Les investissements dans des placements de portefeuille et autres ont augmenté de 27 millions de dollars, en raison essentiellement de l'investissement dans un nombre accru de placements de portefeuille au premier trimestre de 2023 et d'une augmentation des stocks d'immobilisations.

Mesures des dépenses d'investissement

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio d'intensité des dépenses d'investissement)	2023	2022	Variation
Dépenses d'investissement¹			
Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »)			
Activités du secteur TTech	688	793	(13,2) %
Aménagement immobilier au sein du secteur TTech	5	9	(44,4) %
	693	802	(13,6) %
Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »)	20	31	(35,5) %
Données consolidées	713	833	(14,4) %
Intensité des dépenses d'investissement du secteur TTech ² (en %)	16	22	(6) pts
Intensité des dépenses d'investissement du secteur ECPN ² (en %)	2	4	(2) pts
Intensité des dépenses d'investissement consolidées ² (en %)	14	19	(5) pts

1 Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué. Par conséquent, les dépenses d'investissement diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Se reporter à la *note 31* des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

2 Se reporter à la *rubrique 11.1*, « *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées* ».

Les **dépenses d'investissement consolidées** ont diminué de 120 millions de dollars au premier trimestre de 2023. Une tranche de 109 millions de dollars de cette diminution est attribuable au secteur TTech, en raison principalement du ralentissement prévu du déploiement des réseaux à fibres optiques et des réseaux mobiles, conformément à nos objectifs de déploiement pour 2023, par rapport à l'accélération des investissements au premier trimestre de 2022. Nos dépenses d'investissement ont contribué à i) la croissance du nombre d'abonnés aux services Internet ainsi qu'aux services de télévision et de sécurité, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de foyers connectés à notre réseau de fibre optique; ii) l'augmentation de la couverture de notre réseau 5G; iii) l'élargissement de nos offres et capacités en matière de produits de services de santé, y compris notre acquisition de LifeWorks, le 1^{er} septembre 2022, et le soutien de l'intégration des activités; et iv) l'amélioration de nos capacités en matière de développement de produits et de solutions numériques afin d'accroître la capacité et la fiabilité de notre système. Au 31 mars 2023, notre réseau 5G couvrait plus de 30,6 millions de Canadiens, soit environ 83 % de la population.

7.4 Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Analyse des variations des flux de trésorerie provenant des activités de financement

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	(318)	(293)	(25)
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net	489	(6)	495
Émission de titres de créance à long terme	3 681	2 287	1 394
Remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme	(2 372)	(1 859)	(513)
Autres	(5)	(14)	9
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 475	115	1 360

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont augmenté de 1 360 millions de dollars au premier trimestre de 2023.

Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires

Le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquérir des actions ordinaires sur le marché boursier. Avec prise d'effet pour les dividendes versés le 1^{er} octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires à même les actions propres à un escompte de 2 %. Les paiements en trésorerie au titre des dividendes ont augmenté de 25 millions de dollars au premier trimestre de 2023, résultats qui reflètent la hausse des taux de dividende en vertu de notre programme de croissance du dividende (se reporter à la *rubrique 4.3*) et l'augmentation du nombre d'actions en circulation. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par le nombre plus élevé d'actions émises en vertu du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat actualisé. Au cours du premier trimestre de 2023, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions ordinaires pour un montant de 184 millions de dollars.

En avril 2023, nous avons versé des dividendes de 320 millions de dollars aux détenteurs d'actions ordinaires, et le fiduciaire a racheté des actions propres ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes pour un montant de 186 millions de dollars, portant le total à 506 millions de dollars.

Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net

Au premier trimestre de 2023, nous avons utilisé des montants qui nous ont été avancés par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance afin de financer le fonds de roulement.

Émission de titres de créance à long terme et remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme

Au premier trimestre de 2023, les émissions de titres de créance à long terme ont augmenté de 1 394 millions de dollars, tandis que les remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme se sont accrus de 513 millions de dollars. Ces variations se composaient principalement de ce qui suit :

- Une augmentation nette de l'encours du papier commercial de 416 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change, le solde s'élevant à 1,9 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars US) au 31 mars 2023, par rapport au solde de 1,5 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars US) au 31 décembre 2022. Lorsque nous l'utilisons, notre programme de papier commercial nous permet d'obtenir des fonds à plus faible coût et est entièrement garanti par la facilité de crédit renouvelable (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »).
- Une augmentation des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International de 1,2 milliard de dollars, compte tenu des taux de change. Au 31 mars 2023, les prélèvements nets sur la facilité consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) s'élevaient à 1,6 milliard de dollars US, tandis qu'au 31 décembre 2022, les prélèvements nets se chiffraient à 689 millions de dollars US. L'augmentation des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International tient au financement de l'acquisition de WillowTree. La facilité de crédit de TELUS International est sans recours pour TELUS Corporation.
- L'émission, le 28 mars 2023, de billets liés à la durabilité de premier rang non garantis à 4,95 % d'un montant de 500 millions de dollars, série CAJ, qui arriveront à échéance le 28 mars 2033. Le produit net a été utilisé pour rembourser l'encours de la dette, et sera utilisé aux autres fins générales de la société.
- Le remboursement à l'échéance des billets à 3,35 % de série CJ d'un montant de 500 millions de dollars arrivant à échéance en mars 2023.

La durée moyenne à l'échéance de notre dette à long terme (excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) était de 11,8 ans au 31 mars 2023, en baisse comparativement à 12,1 ans au 31 décembre 2022 et au 31 mars 2022. De plus, le coût moyen pondéré de notre dette à long terme (excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) était de 4,18 % au 31 mars 2023, soit une augmentation par rapport à 4,03 % au 31 décembre 2022 et par rapport à 3,75 % au 31 mars 2022.

Autres

Nous avons engagé des frais d'émission de titres de créance relativement à nos billets liés à la durabilité de premier rang non garantis à 4,95 %, série CAJ, au premier trimestre de 2023, soit une diminution par rapport aux frais d'émission de titres de créance relativement à nos billets liés à la durabilité de premier rang non garantis à 3,40 % libellés en dollars américains au premier trimestre de 2022.

7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

La **dette nette** au 31 mars 2023 s'établissait à 26,3 milliards de dollars, soit une hausse de 5,3 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, découlant principalement du prélèvement sur la facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 1,1 milliard de dollars qui arrivera à échéance le 9 juillet 2024; de l'émission, au troisième trimestre de 2022, de billets en trois tranches d'un montant de 2,0 milliards de dollars; de l'augmentation des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation), laquelle est sans recours pour TELUS Corporation; de l'émission de billets liés à la durabilité d'un montant de 500 millions de dollars, série CAJ, au premier trimestre de 2023, comme il est décrit à la *rubrique 7.4*; de l'utilisation des montants qui nous ont été avancés par une filiale de titrisation sans lien de dépendance; et d'une augmentation de l'encours du papier commercial. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par le remboursement à l'échéance des débetures à 9,65 % de série 5 de TCI au deuxième trimestre de 2022 et des billets à 3,35 %, série CJ, au premier trimestre de 2023, respectivement; et par l'augmentation de la trésorerie et des placements temporaires.

La **dette à taux fixe en proportion du total de la dette**, qui ne tient pas compte des obligations locatives et des autres passifs au titre de la dette à long terme, s'établissait à 80 % au 31 mars 2023, soit une baisse par rapport à 90 % à l'exercice précédent, en raison essentiellement de prélèvements sur la facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 1,1 milliard de dollars arrivant à échéance le 9 juillet 2024, qui est classée comme une dette à taux variable aux fins de ce calcul; d'une augmentation des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation); de l'utilisation des montants qui nous ont été avancés par une filiale de titrisation sans lien de dépendance; d'une augmentation de l'encours du papier commercial, qui est également classé comme une dette à taux variable aux fins de ce calcul; et du remboursement à l'échéance des débetures à 9,65 % de série 5 de TCI au deuxième trimestre de 2022 et des billets à 3,35 %, série CJ, au premier trimestre de 2023, respectivement. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par l'émission, au troisième trimestre de 2022, de billets en trois tranches d'un montant de 2,0 milliards de dollars et par l'émission de billets liés à la durabilité d'un montant de 500 millions de dollars, série CAJ, au premier trimestre de 2023, comme il est décrit à la *rubrique 7.4*.

Notre ratio de la **dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** appuie notre objectif financier qui consiste à maintenir des notations du crédit de première qualité, ce qui nous donne un accès raisonnable à des capitaux. Ce ratio s'établissait à 3,85 fois au 31 mars 2023, en hausse par rapport à 3,18 fois à l'exercice précédent. Au 31 mars 2023, ce ratio sortait toujours de la fourchette cible à long terme de 2,20 à 2,70 fois en raison des émissions antérieures de titres de créance supplémentaires, aux fins principalement de l'acquisition de licences de spectre (le spectre étant notre actif à durée d'utilité indéterminée le plus important) et des acquisitions d'entreprises, facteurs neutralisés en partie par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Au 31 mars 2023, l'acquisition des licences de spectre a occasionné une augmentation du ratio d'environ 0,47, et les acquisitions d'entreprises au cours des 12 derniers mois ont donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,32. En raison de nos récentes acquisitions de licences de spectre, nous avons accru notre spectre à l'échelle nationale, et ces licences représentent un investissement qui nous permettra d'accroître la capacité de notre réseau afin de continuer à soutenir la croissance de la demande pour des données, ainsi que la croissance des abonnés aux services mobiles. Étant donné les besoins de trésorerie pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues en 2019, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en 2021 et pour les prochaines enchères de licences de spectre en 2023 et en 2024, l'évaluation de l'indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené en deçà de 2,70 fois à moyen terme (par suite des enchères de spectre tenues en 2021 et lorsque les prochaines enchères de spectre auront eu lieu en 2023 et en 2024), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. Bien que ce ratio sorte de notre fourchette cible à long terme, nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de levier financier n'était pas supérieur à 4,25:1,00 au 31 mars 2023 (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »).

Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Aux 31 mars ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates	2023	2022	Variation
Composantes des ratios d'endettement et de couverture (en millions de dollars)			
Dettes à long terme	26 566	21 319	5 247
Dettes nettes ¹	26 250	20 960	5 290
Bénéfice net	1 538	1 769	(231)
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ¹	6 818	6 582	236
Coûts de financement	773	768	5
Charges d'intérêts, montant net ¹	956	764	192
Ratios d'endettement			
Dettes à taux fixe en proportion du total de la dette (excluant les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en %)	80	90	(10) pts
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette à long terme (excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en années)	11,8	12,1	(0,3)
Taux d'intérêt moyen pondéré de la dette à long terme (excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en %)	4,18	3,75	0,43 pt
Dettes nettes/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ¹ (fois)	3,85	3,18	0,67
Ratios de couverture¹ (fois)			
Couverture par le bénéfice	3,1	4,0	(0,9)
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	7,1	8,6	(1,5)
Autres mesures¹ (en %)			
Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables			
Ratio de dividendes lié aux actions ordinaires déclarés par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement	180	187	(7) pts
Calculé selon les mesures de la direction			
Ratio de distribution lié aux actions ordinaires – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes	89	129	(40) pts
1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».			

Le **ratio de couverture par le bénéfice** s'est établi à 3,1 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2023, en baisse par rapport à 4,0 fois à l'exercice précédent. La baisse du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une baisse de 0,2 du ratio, tandis qu'une hausse des coûts d'emprunt a donné lieu à une baisse de 0,7 du ratio.

Le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** s'est établi à 7,1 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2023, en baisse par rapport à 8,6 fois à l'exercice précédent. La croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 0,3 du ratio, et la hausse du montant net des charges d'intérêts s'est traduite par une baisse de 1,8 du ratio.

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires : Les décisions touchant les distributions réelles liées aux actions ordinaires continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil de notre situation financière et de nos perspectives, ainsi qu'à notre fourchette à long terme visée concernant le ratio de distribution lié aux actions ordinaires, qui est de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, nous présentons notre ratio de distribution lié aux actions ordinaires comme une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés liés aux actions ordinaires des quatre trimestres les plus récents, comptabilisés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, divisé par le total des flux de trésorerie disponibles pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Les flux de trésorerie disponibles annuels sont le dénominateur applicable aux exercices. La mesure historique pour la période de 12 mois close le 31 mars 2023 est présentée à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée. Au 31 mars 2023, le ratio sortait de la fourchette visée, en raison essentiellement de notre programme de dépenses d'investissement accélérées prévues afin de prendre en charge nos dépenses d'investissement dans le réseau à large bande, le déploiement de notre infrastructure TELUS PureFibre et l'accélération de la mise en œuvre de notre réseau 5G. En excluant l'incidence de notre programme de dépenses d'investissement accélérées de 623 millions de dollars pour les quatre derniers trimestres, le ratio s'élevait à 62 % au 31 mars 2023.

TELUS International entend conserver tous les fonds disponibles et tout bénéfice futur afin de soutenir l'exploitation et de financer la croissance et le développement de ses activités.

7.6 Facilités de crédit

Au 31 mars 2023, nous avons des liquidités disponibles de 876 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et nous avons des liquidités disponibles d'un montant de 408 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International, consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation). Ces montants sont conformes à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars.

Facilités de crédit de TELUS

Nous disposons d'une facilité de crédit renouvelable non garantie de 2,75 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) conclue avec un consortium se composant d'institutions financières et dont l'échéance est le 6 avril 2026. La facilité de crédit renouvelable est utilisée aux fins générales de la société, notamment à titre de sûreté pour le papier commercial, le cas échéant. Au 31 mars 2023, nous avons une facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 1,1 milliard de dollars, échéant le 9 juillet 2024, auprès d'un consortium d'institutions financières, qui sera utilisée aux fins générales de la société. Au 31 mars 2022, nous avons prélevé un montant de 1,1 milliard de dollars sur la facilité de crédit bancaire non renouvelable, avec un taux d'intérêt effectif moyen de 5,5 % jusqu'en avril 2023.

Facilité de crédit renouvelable de TELUS au 31 mars 2023

(en millions de dollars)	Échéance	Montant disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Sûreté pour le programme de papier commercial	Liquidités disponibles
Facilité de crédit renouvelable ¹	6 avril 2026	2 750	—	—	(1 874)	876
1 Dollars canadiens ou équivalent des dollars américains.						

Nos facilités de crédit comportent les clauses restrictives habituelles. Celles-ci nous interdisent notamment de laisser notre ratio de levier financier consolidé dépasser 4,25:1,00 et de laisser notre ratio de couverture consolidé être inférieur à 2,00:1,00 à la fin d'un trimestre financier. Au 31 mars 2023, notre ratio de levier financier consolidé s'établissait à 3,85:1,00 et notre ratio de couverture consolidé à 7,13:1,00. On s'attend à ce que ces ratios demeurent conformes aux clauses restrictives. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu de la facilité de crédit renouvelable et le calcul de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Historiquement, les calculs sont essentiellement semblables, à la seule différence que les clauses restrictives incluent dans le BAIIA l'incidence latente des instruments financiers dérivés non liés au risque de change qui sont détenus à des fins de transaction [se reporter à la *note 4 d)* des états financiers consolidés intermédiaires]. La réévaluation, le cas échéant, des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives. L'accès continu à nos facilités de crédit n'est pas assujéti au maintien d'une notation en particulier.

Papier commercial

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit renouvelable, qui nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial d'un montant maximal représentant 2,0 milliards de dollars (montant maximal de 1,5 milliard de dollars US) au 31 mars 2023. Nous utilisons des contrats de change à terme pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. Le programme de papier commercial doit être utilisé aux fins générales de la société, y compris, sans s'y limiter, pour les dépenses d'investissement et les placements. Notre capacité à avoir un accès raisonnable au marché du papier commercial aux États-Unis dépend de nos notations du crédit (se reporter à la *rubrique 7.8, « Notations du crédit »*).

Facilité de crédit de TELUS International

Au 31 mars 2023, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit garantie par ses actifs et venant à échéance le 3 janvier 2028, avec un consortium d'institutions financières, y compris TELUS Corporation. La facilité de crédit de TELUS International comprend des composantes renouvelables de 800 millions de dollars US (consenties par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à environ 7,2 %), ainsi que des composantes emprunt à terme amortissables de 1,2 milliard de dollars US (consenties par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à environ 7,2 %). La facilité de crédit de TELUS International est sans recours pour TELUS Corporation. Le taux d'intérêt moyen pondéré des composantes renouvelables et des composantes emprunt à terme en cours était de 6,9 % au 31 mars 2023.

Les composantes emprunt à terme sont assujétiées à des calendriers d'amortissement qui exigent que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance.

Autres facilités sous forme de lettres de crédit

Au 31 mars 2023, nous disposons de lettres de crédit en cours de 120 millions de dollars, lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire renouvelable engagée. Au 31 mars 2023, nous disposons de liquidités disponibles d'un montant de 185 millions de dollars aux termes de diverses facilités non engagées sous forme de lettres de crédit.

Autres passifs au titre de la dette à long terme

Les autres passifs portent intérêt au taux de 3,4 %, sont garantis par les licences de spectre des SSFE-4 associées à ces autres passifs et par des biens immobiliers, et sont assujettis à un calendrier d'amortissement en vertu duquel le capital est remboursé au cours des périodes allant jusqu'à l'échéance, la dernière de ces échéances étant le 31 mars 2035.

7.7 Vente de créances clients

TCI, filiale entièrement détenue de TELUS, est partie à une convention conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque canadienne de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est actuellement en mesure de vendre une participation dans certaines créances, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 600 millions de dollars. La convention demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024 et, au 31 mars 2023, les liquidités disponibles s'élevaient à 11 millions de dollars. (Se reporter à la *note 22* des états financiers consolidés intermédiaires.) Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées.

TCI doit maintenir une notation de DBRS Ltd. d'au moins BB, sinon la fiducie de titrisation pourrait exiger la dissolution du programme de vente avant la fin de la durée. Au 4 mai 2023, la notation était plus élevée que la notation minimale devant être maintenue.

7.8 Notations du crédit

En février 2023, Moody's Investor Service a abaissé la notation d'émetteur de TELUS Corporation, et la notation de nos billets de premier rang non garantis est passée de Baa1 à Baa2 (perspective stable).

Nous sommes d'avis que le respect de la plupart de nos politiques financières énoncées (se reporter à la *rubrique 4.3*) conjugué aux efforts déployés pour maintenir des relations constructives avec les banques, les investisseurs et les agences de notation du crédit continuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels

Instruments financiers

Nos instruments financiers, leur classement comptable, ainsi que la nature de certains risques auxquels ils pourraient être assujettis sont décrits à la *rubrique 7.9* de notre rapport de gestion annuel 2022.

Risque de liquidité

Dans le cadre des politiques financières liées à notre structure du capital, pour lesquelles une analyse est présentée à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », nous gérons notre risque de liquidité à l'aide du maintien d'un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels; du maintien d'une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance; du maintien de facilités bancaires bilatérales et de facilités de crédit consortial; du maintien d'un programme de papier commercial; du maintien d'un prospectus préalable de base en vigueur; de la surveillance continue des flux de trésorerie prévisionnels et réels; et de la gestion des échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Au 31 mars 2023, TELUS Corporation pouvait émettre des titres d'un montant illimité au Canada, et des titres d'une valeur de 3,5 milliards de dollars US aux États-Unis, en vertu d'un prospectus préalable de base canadien en vigueur jusqu'en septembre 2024. TELUS International a déposé un prospectus préalable de base canadien en vigueur jusqu'en mai 2024 en vertu duquel des titres de créance ou des titres de capitaux propres d'un montant illimité pourraient être offerts.

Au 31 mars 2023, nous avons des liquidités disponibles de 876 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et nous avons des liquidités disponibles de 408 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International, consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »). En excluant la facilité de crédit de TELUS

International et en tenant compte de la trésorerie et des placements temporaires se chiffrant à 877 millions de dollars, nos liquidités disponibles totalisaient environ 1,8 milliard de dollars au 31 mars 2023 (se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »). Cela est conforme à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Engagements et passifs éventuels

Obligations d'achat

Au 31 mars 2023, nos engagements contractuels liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 267 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2027, comparativement à des engagements de 275 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2027 présentés au 31 décembre 2022, et ils n'ont pas varié de façon significative.

Réclamations et poursuites

Diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ont été déposées contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu des avis de réclamation ou sommes au courant de certaines réclamations éventuelles (incluant des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) contre nous et, dans certains cas, d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Toutefois, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments décrits à la note 29 a) des états financiers consolidés intermédiaires.

7.10 Information sur les actions en circulation

Actions en circulation (en millions)	31 mars 2023	30 avril 2023
Actions ordinaires	1 440	1 447
Options sur actions ordinaires	3	2
Unités d'actions restreintes – réglées en instruments de capitaux propres	11	12

7.11 Transactions entre parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la surveillance, à la planification, à la direction et au contrôle de nos activités, et ils composent notre conseil d'administration et notre équipe de direction. Le total de la rémunération versée aux principaux dirigeants s'est établi à 24 millions de dollars au premier trimestre de 2023, comparativement à 27 millions de dollars au premier trimestre de 2022. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 30 a) des états financiers consolidés intermédiaires.

Transactions avec des régimes de retraite à prestations définies

Nous avons fourni à nos régimes de retraite à prestations définies des services de gestion et d'administration selon la méthode du recouvrement des coûts, ainsi que des services d'actuariat dans des conditions de concurrence normale. Les charges liées à ces services sont non significatives.

Transactions avec la coentreprise immobilière

Au premier trimestre de 2023, nous avons effectué des transactions avec TELUS Sky, une coentreprise immobilière, qui est une partie liée, comme il est décrit à la note 21 des états financiers consolidés intermédiaires. Les travaux de construction de la nouvelle tour de bureaux ont pris fin en 2020.

Les engagements et les passifs éventuels liés à la coentreprise immobilière TELUS Sky comprennent un financement aux fins des travaux de construction (financement de 342 millions de dollars conclu avec des institutions financières canadiennes en leur qualité de coprêteur à 66⅔ % et avec TELUS en sa qualité de coprêteur à 33⅓ %) en vertu d'une convention de crédit qui viendra à échéance le 15 juillet 2023. Nous avons conclu des contrats de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky.

8. Questions comptables

8.1 Estimations comptables critiques et jugements

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la *note 1* des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») exige que la direction ait recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et sur le classement des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Nos estimations comptables critiques et nos jugements importants font généralement l'objet de discussions entre les membres du comité d'audit chaque trimestre, et ils sont décrits à la *rubrique 8.1* de notre rapport de gestion annuel 2022, qui est intégré par renvoi dans les présentes.

8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables

Une analyse des faits nouveaux concernant les méthodes comptables est présentée à la *rubrique 8.2*, « *Faits nouveaux concernant les méthodes comptables* », de notre rapport de gestion annuel 2022. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 2* des états financiers consolidés intermédiaires.

9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives qui doivent être lues en parallèle avec la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du rapport de gestion.

Les hypothèses sur lesquelles nos perspectives pour 2023 sont fondées, qui sont décrites à la *rubrique 9* de notre rapport de gestion annuel 2022, demeurent inchangées, sauf en ce qui a trait aux hypothèses suivantes :

- Pour 2023, taux de croissance estimé révisé de l'économie au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 0,9 %, de 0,5 %, de 1,9 %, de 0,5 % et de 0,4 %, respectivement (comparativement à un taux de 0,6 %, de 0,4 %, de 1,5 %, de 0,3 % et de 0,5 %, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2022).
- Pour 2023, taux d'inflation annuel estimé révisé au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario de 3,6 %, de 3,6 %, de 3,4 % et de 3,5 %, respectivement (comparativement à un taux de 3,7 %, de 3,7 %, de 3,8 % et de 3,6 %, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2022).
- Pour 2023, taux de chômage annuel estimé révisé au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 5,6 %, de 5,2 %, de 6,0 %, de 5,8 % et de 4,6 %, respectivement (comparativement à un taux de 6,1 %, de 5,6 %, de 5,9 %, de 6,6 % et de 5,5 %, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2022).
- Pour 2023, nombre annuel estimé révisé de mises en chantier d'habitations, sur une base non ajustée, au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 225 000 unités, de 42 000 unités, de 34 000 unités, de 80 000 unités et de 49 000 unités, respectivement (comparativement à un nombre de 212 000 unités, de 34 000 unités, de 31 000 unités, de 71 000 unités et de 50 000 unités, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2022).

9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications

Nos services de télécommunications, de diffusion et de radiocommunication sont réglementés par les lois fédérales par le truchement de diverses autorités, y compris le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), Patrimoine canadien, et le Bureau de la concurrence.

Les activités de notre entreprise dans le domaine de la santé sont également assujetties à diverses lois et divers règlements fédéraux et provinciaux en matière de santé, ainsi qu'aux politiques, lignes directrices et directives publiées par des organismes de réglementation et d'administration. Se reporter à la *rubrique 10.3*, « *Questions de réglementation* », de notre rapport de gestion annuel 2022.

L'information ci-après constitue un sommaire de certains faits nouveaux et instances importants de l'industrie des communications en matière de réglementation qui touchent notre entreprise de télécommunications et notre industrie. Ce sommaire ne doit pas être considéré comme une analyse juridique exhaustive ni comme une description de toutes les questions spécifiques décrites. Bien que nous ayons indiqué les enjeux relativement auxquels l'issue d'un fait nouveau ou d'une instance ne devrait pas, selon nous, avoir une incidence significative sur notre société, il n'existe aucune certitude que l'issue prévue se concrétisera ou que notre évaluation actuelle de son incidence possible sur notre société sera exacte. Se reporter à la *rubrique 10.3, « Questions de réglementation »*, de notre rapport de gestion annuel 2022.

Licences de radiocommunication et questions liées au spectre

ISDE réglemente, entre autres choses, l'attribution et l'utilisation de spectre des radiofréquences au Canada, et assure l'octroi des licences pour appareils radio et des licences pour l'utilisation des bandes de fréquence ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquence aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. Le ministère établit également les conditions pouvant se rattacher à ces autorisations de radiocommunication, y compris les restrictions portant sur le transfert des licences de spectre mobile, les obligations concernant la couverture, les obligations concernant la recherche et développement, la communication de l'information annuelle et les obligations concernant le partage obligatoire avec les concurrents des services d'itinérance et des emplacements d'antennes.

Moratoire sur le transfert de spectre et examen du cadre de transfert de spectre

Le 31 mars 2023, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a annoncé un moratoire sur les transferts de licences de spectre à impact élevé dans les bandes mobiles commerciales. Les transferts « à impact élevé » sont ceux qui auraient des conséquences importantes sur la capacité des fournisseurs de services de télécommunications à délivrer des services sans fil au Canada. Le ministre a également ordonné à ISDE de lancer un examen exhaustif du cadre de transfert de spectre du Canada, le moratoire venant à échéance une fois qu'un nouveau cadre entrera en vigueur. Aucun détail n'a été publié sur le moment où l'examen du cadre aurait lieu, ni sur le moment où un nouveau cadre serait mis en œuvre. Il y a un risque que ce moratoire puisse avoir une incidence significative sur notre société dépendant de la période durant laquelle il est maintenu en vigueur.

Décision sur les modifications apportées au PNRH-520, « Prescriptions techniques pour les systèmes fixes et/ou mobiles, incluant les systèmes à large bande à utilisation flexible, dans la bande de 3 450 à 3 650 MHz »

Le 18 novembre 2021, ISDE a publié la décision concernant les modifications aux prescriptions techniques visant la bande de 3 500 MHz relativement à sa préoccupation concernant le fait que l'équipement 5G fonctionnant dans la bande de 3 500 MHz du spectre a le potentiel de causer du brouillage aux radioaltimètres des aéronefs. La décision comprenait une restriction de l'utilisation de ce spectre dans les zones autour des grands aéroports, ainsi que la transmission d'énergie au-dessus de l'horizon. Le 19 décembre 2022, ISDE a publié la « *Consultation sur le PNRH-520, 3^e édition et le CNR-192, 5^e édition* » portant sur la mise en œuvre d'autres modifications aux exigences techniques visant les bandes de 3 500 MHz et de 3 800 MHz, y compris des mises à jour associées à la question de la protection des radioaltimètres reposant sur les conclusions de nouvelles études. Il y a un risque que cette décision puisse avoir une incidence significative sur TELUS dépendant de la durée de la période d'application des prescriptions techniques.

Enchères de spectre des ondes millimétriques pour prendre en charge la technologie 5G

Le 5 juin 2019, ISDE a publié le document intitulé « *Décisions sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui des technologies de la 5G* », en vertu duquel il réattribue plusieurs tranches du spectre des ondes millimétriques aux fins des services mobiles. Le 6 juin 2022, ISDE a publié le document intitulé « *Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre dans les bandes de 26, 28 et 38 GHz* », ce qui constitue un premier pas vers l'établissement des règles du cadre de mise aux enchères, y compris les mesures favorables à la concurrence, visant ces ondes millimétriques. Il y a un risque que les règles concernant les enchères puissent jouer en faveur de certains fournisseurs autres que notre société et se répercuter sur notre capacité à acquérir une quantité appropriée de spectre des ondes millimétriques. ISDE maintient ses prévisions selon lesquelles les enchères de spectre des ondes millimétriques débuteraient en 2024.

Enchères de spectre dans la bande de 3 800 MHz pour prendre en charge la technologie 5G

Le spectre dans la bande de 3 800 MHz est considéré comme un prolongement du spectre dans la bande de 3 500 MHz. Le 21 mai 2021, ISDE a publié le document intitulé « *Décision sur le cadre technique et politique concernant le spectre de la bande de 3 650 à 4 200 MHz et modifications à l'attribution des fréquences de la bande de 3 500 à 3 650 MHz* », en vertu duquel 250 MHz de spectre de la bande feront l'objet d'enchères. Le spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz sera libéré et disponible d'ici mars 2025 dans les zones urbaines, et d'ici mars 2027 dans un grand nombre de zones rurales. Certaines zones rurales (dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut et dans certaines régions situées dans le nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, de même qu'à Terre-Neuve-et-

Labrador) sont toujours considérées comme dépendantes des services par satellite, et ce spectre est considéré comme grevé aux fins des services mobiles dans ces zones. Le 30 juin 2022, ISDE a publié le document intitulé « *Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3 800 MHz* », qui définit les règles de mise aux enchères du spectre dans la bande de 3 800 MHz. Le cadre de mise aux enchères comprend un plafond de 100 MHz dans les bandes de 3 500 MHz et de 3 800 MHz et, contrairement à celui des enchères précédentes, il ne prévoit pas de spectre réservé. Dans 38 des 172 zones de licence, seulement 50 MHz de spectre non grevés sont disponibles et les 200 MHz restants seront grevés par la coexistence avec des stations terriennes de télécommunications par satellite. La quantité limitée de spectre non grevé pourrait avoir une incidence sur notre capacité à acquérir une quantité appropriée de spectre dans la bande de 3 800 MHz dans les zones dépendantes des satellites. La date limite de réception des demandes et des dépôts financiers aux fins de la participation aux enchères de spectre dans la bande de 3 800 MHz est le 25 juillet 2023, et les enchères devraient débiter le 24 octobre 2023.

Examens réglementaires et examens par le gouvernement fédéral

Le CRTC et le gouvernement fédéral ont amorcé des instances publiques ayant pour objet l'examen de diverses questions. Une analyse de certaines instances clés est présentée ci-dessous.

Approbation de l'acquisition de Shaw par Rogers

En mars 2021, Rogers Communications Inc. et Shaw Communications Inc. ont annoncé la conclusion d'une entente aux fins de l'acquisition de Shaw par Rogers. Par la suite, Rogers et Shaw ont annoncé une transaction visant à céder les actifs de Freedom Mobile détenus par Shaw à Vidéotron, propriété de Québecor inc. Outre l'approbation des actionnaires de Shaw, l'acquisition a nécessité l'approbation du Bureau de la concurrence, du CRTC et du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. Le CRTC a accordé son approbation le 24 mars 2022. Le commissaire de la concurrence a déposé une demande auprès du Tribunal de la concurrence afin de bloquer la transaction en mai 2022. La demande du commissaire a été rejetée le 31 décembre 2022 et son appel a été rejeté par la Cour d'appel fédérale le 24 janvier 2023. Le 31 mars 2023, le ministre a rendu sa décision approuvant le transfert des licences de spectre de Shaw à Vidéotron. L'approbation est assujettie à 21 conditions prescrites dans les engagements écrits de Rogers et de Vidéotron. Après avoir reçu toutes les approbations nécessaires, les parties ont conclu la transaction le 3 avril 2023.

Nous réagissons, le cas échéant, au nouveau contexte commercial et concurrentiel découlant de la fusion de Rogers et de Shaw et de l'entrée de Vidéotron dans le plus vaste marché canadien.

Examen du cadre de services d'accès haute vitesse de gros

Le 8 mars 2023, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2023-56, « Examen du cadre du service d'accès haute vitesse de gros »*. L'avis de consultation prévoit d'abord une réduction tarifaire en exigeant des entreprises titulaires qu'elles modifient leurs tarifs afin de refléter une diminution de 10 % des coûts des composants sensibles au volume de trafic. L'avis de consultation sollicite ensuite des commentaires sur un certain nombre de questions, notamment la question de savoir si l'accès de gros groupé au service par fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP ») devrait être offert et la question de savoir si de la réglementation additionnelle est indiquée, y compris la réglementation sur le commerce de détail. L'avis de consultation exprime en outre l'opinion préliminaire du CRTC selon laquelle les entreprises titulaires devraient être tenues de fournir un service FTTP de gros groupé provisoire en attendant la décision de la consultation. À cette fin, le CRTC a exigé des entreprises titulaires qu'elles déposent des études de coûts et des tarifs proposés pour un service FTTP de gros groupé provisoire d'ici le 24 avril 2023. Le CRTC a également fourni une série de périodes de commentaires, tant pour le service FTTP de gros groupé provisoire que pour les questions restantes soulevées dans le cadre de la consultation. La consultation devrait se conclure par une audience dont la date reste à déterminer. Le CRTC devrait rendre une décision relativement à cette question; il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

Examen des services sans fil mobiles

Le 15 avril 2021, le CRTC a publié sa décision concernant l'examen du cadre réglementaire pour les services sans fil. Le CRTC a déterminé que Bell, Rogers, TELUS et SaskTel doivent fournir aux exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») un accès de gros aux réseaux des fournisseurs de services sans fil régionaux propriétaires d'installations dans les régions où ces fournisseurs détiennent une licence de spectre pour les services sans fil mobiles. L'accès fourni aux ERMV est basé sur des tarifs négociés commercialement et il sera éliminé progressivement sur une période de sept ans. Le 25 octobre 2022, le CRTC a publié la *Décision de télécom CRTC 2022-288*, dans laquelle il tire des conclusions concernant les modalités proposées des tarifs des ERMV de Bell, de Rogers et de TELUS, et il exige des entreprises de télécommunications qu'elles mettent à jour leurs tarifs respectifs aux fins d'approbation par le Conseil. Bell, Rogers et TELUS sont tenues de faire en sorte que le service pour les ERMV soit opérationnel dans les 30 jours suivant l'approbation par le Conseil des tarifs définitifs. Les sociétés qui souhaitent demander un accès pour les ERMV peuvent entamer les négociations à compter de la date

de la décision et le CRTC s'attend à ce que les premières ententes relatives aux ERMV soient conclues dans les 90 jours suivant l'approbation des tarifs définitifs. Nous travaillons actuellement à la mise en application des nouvelles exigences visant les ERMV et d'autres exigences, y compris la mise à jour de nos tarifs d'itinérance à l'échelle nationale afin d'inclure l'offre d'itinérance transparente. L'incidence de cette décision sur notre société dépendra des tarifs commerciaux qui seront négociés relativement à l'accès fourni aux ERMV.

Nous avons par ailleurs été autorisés à interjeter appel de deux conclusions de cette décision auprès de la Cour d'appel fédérale : i) l'exigence en vertu de laquelle les entreprises de services mobiles nationales, y compris notre société, doivent introduire l'itinérance transparente comme une condition additionnelle en vertu de laquelle doivent être offerts les services d'itinérance de gros obligatoires existants; ii) la décision en vertu de laquelle les articles 43 et 44 de la *Loi sur les télécommunications* ne confèrent pas au CRTC le pouvoir de statuer sur les litiges concernant les installations de transmission sans fil mobiles. L'appel a été entendu en décembre 2022 et a été rejeté le 13 avril 2023.

Consultation portant sur la modification du mandat du CRTC relatif aux ERMV afin d'inclure des segments additionnels du marché des services de détail

Le 1^{er} mars 2023, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2023-48, « Tarifs d'accès de gros pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels dotés d'installations – Examen de l'inclusion de segments supplémentaires du marché des services de détail »*. Dans le cadre de cette consultation, le CRTC sollicite des observations sur la question de savoir si le cadre de gros des ERMV devrait être élargi pour inclure les services aux entreprises, l'Internet des objets (l'« *IdO* ») et les services machine à machine. Le CRTC devrait rendre une décision relative à cette consultation; il est encore trop tôt pour déterminer son incidence sur notre société.

Demande en vue d'obtenir un examen des tarifs d'itinérance de gros à l'échelle nationale

Le 19 mai 2022, Bragg Communications Inc., Cogeco Communications Inc., Vidéotron Ltd., Xplornet Communications Inc. et Xplore Mobile Inc. ont déposé une demande conjointe auprès du CRTC en vue d'obtenir un examen des tarifs facturés actuellement par Rogers, Bell et TELUS pour les services d'itinérance de gros à l'échelle nationale, alléguant que les tarifs actuels ne sont plus justes et raisonnables. Nous avons déposé une réponse à cette demande démontrant pourquoi un tel examen n'est pas justifié pour le moment et le CRTC a depuis présenté des demandes de renseignements aux fournisseurs de services mobiles. L'incidence de cette demande dépend de la décision du CRTC de procéder ou non à un examen des tarifs d'itinérance et de la mesure dans laquelle des changements seront apportés aux tarifs facturés actuellement.

Nouvelles instructions à l'intention du CRTC

Le 9 février 2023, le gouverneur en conseil a publié de nouvelles instructions à l'intention du CRTC. Les nouvelles instructions annulent les deux instructions préexistantes, mais reprennent une grande partie du libellé des instructions de 2019, notamment les exigences relatives à la concurrence, à l'investissement et à l'abordabilité. Les nouvelles instructions exigent également que le CRTC prenne certaines mesures, notamment pour exiger la fourniture d'un accès Internet haute vitesse de gros groupé jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de concurrence pour ne plus l'exiger, et pour envisager de prolonger la période de sept ans au cours de laquelle les utilisateurs du mandat des ERMV du CRTC sont tenus de construire leurs propres installations. Étant donné que les nouvelles instructions se limitent, en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, à fournir au CRTC des directives d'application générale sur des questions de politique générale, elles ne créent pas de nouvelles obligations ou de nouveaux risques pour notre société de façon indépendante. Toutefois, les instructions sur l'accès aux services de gros et l'abordabilité pourraient amener le CRTC à concevoir ou à mettre en œuvre des politiques qui pourraient avoir une incidence sur nos activités dans l'avenir.

Nouveau projet de loi sur la cybersécurité

Le 14 juin 2022, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-26, *Loi concernant la cybersécurité*, modifiant la *Loi sur les télécommunications* et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. La loi modifierait la *Loi sur les télécommunications* afin, entre autres choses, de permettre au gouverneur en conseil d'interdire aux fournisseurs de services de télécommunications d'utiliser l'équipement d'entreprises désignées dans leurs réseaux. En pratique, cela permettra au gouvernement fédéral d'interdire l'utilisation de l'équipement de Huawei et de ZTE dans notre réseau et d'imposer des pénalités en cas de non-conformité. Le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a déclaré que le gouvernement a l'intention d'utiliser ses pouvoirs en vertu du projet de loi C-26, s'il est adopté, pour, entre autres, exiger le retrait de l'équipement 5G de Huawei et de ZTE existant d'ici le 28 juin 2024. Le projet de loi créerait également une nouvelle loi, la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels* (la « *LPCE* »). La *LPCE* exigerait que les sociétés désignées sous réglementation fédérale maintiennent des programmes de cybersécurité, impose des exigences en matière de signalement des incidents de cybersécurité et impose des pénalités en cas de non-conformité. Le projet de loi C-26 a été adopté en deuxième lecture le 27 mars 2023. L'incidence d'une ordonnance nous obligeant à retirer une quantité importante d'équipement de notre réseau pourrait être significative.

Activités du gouvernement du Canada et du CRTC visant à améliorer la résilience du réseau canadien

À la suite de la panne du réseau de Rogers survenue le 8 juillet 2022, le 11 juillet 2022, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a tenu une réunion avec des représentants de Bell, d'Eastlink, de Rogers, de SaskTel, de Shaw, de Vidéotron et de TELUS afin de discuter de l'amélioration de la résilience des réseaux partout au Canada. Le ministre a demandé à ces entreprises de télécommunications de conclure une entente officielle afin d'assurer l'entraide lors de toute interruption future, de toute itinérance d'urgence et de tout protocole de communication afin de garantir que le public et les autorités seront bien informés au cours de perturbations futures du réseau. Un protocole d'entente (un « PE ») portant sur ces questions dont la date d'entrée en vigueur est le 9 septembre 2022 a été signé par diverses entreprises de télécommunications, y compris TELUS. Le PE exige notamment que les fournisseurs de services mobiles dont les zones de couverture réseau se chevauchent signent des ententes réciproques d'itinérance d'urgence dans les neuf mois suivant le 9 septembre 2022.

Le 22 février 2023, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2023-39, « Appel aux observations – Élaboration d'un cadre réglementaire pour améliorer la fiabilité et la résilience des réseaux – Obligations en matière de transmission d'avis et de production de rapports lors d'interruptions de services de télécommunication majeures »*, dans lequel il sollicite des commentaires sur un régime de transmission d'avis et de production de rapports lors d'interruptions de services de télécommunication majeures. De plus, le Conseil a ordonné la mise en œuvre d'un régime provisoire de transmission d'avis et de production de rapports lors d'interruptions de services de télécommunication majeures pendant que la consultation se poursuit. Nous avons mis en œuvre le régime provisoire le 8 mars 2023 et participons également à la consultation. ISDE prend également d'autres mesures par l'entremise du Comité consultatif canadien pour la sécurité des télécommunications (le « CCCST ») afin d'examiner la résilience du réseau. Le Groupe de travail sur la résilience des réseaux canadiens de télécommunications, sous l'égide du CCCST, a publié en mars 2023 son document non exécutoire sur les meilleures pratiques. Nous continuons de participer pleinement à toutes les initiatives de suivi, au besoin. Tant qu'elles ne sont pas conclues, il est trop tôt pour déterminer si ces initiatives auront une incidence significative.

Emergency 911 Act de la Nouvelle-Écosse

En novembre 2022, la Nouvelle-Écosse a adopté des modifications aux lois Emergency 911 Act et Emergency Management Act qui exigent notamment que les fournisseurs de services de télécommunications prennent certaines mesures pour prévenir certaines pannes, informer les intervenants et rembourser les clients en cas de panne. Ces modifications ont reçu la sanction royale, mais elles n'ont pas été proclamées en vigueur. La plupart des obligations des fournisseurs de services de télécommunications doivent être énoncées dans des règlements qui n'ont pas encore été établis par le gouverneur en conseil. Il est trop tôt pour déterminer l'incidence de ces mesures législatives sur notre société tant que les règlements n'auront pas été adoptés.

Instances du CRTC concernant les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies au Canada

Le 10 décembre 2019, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2019-406, « Appel aux observations sur les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies du Canada »*. Dans le cadre de cette instance, le CRTC a sollicité des observations sur les obstacles potentiels avec lesquels les fournisseurs de services et les collectivités doivent composer relativement à la construction de nouvelles installations ou à l'interconnexion aux installations existantes afin d'étendre les réseaux dans les régions mal desservies et d'offrir des services qui répondent à l'objectif du service universel. Le CRTC a précisément identifié l'accès aux services de transport abordables et l'utilisation efficace des structures de soutien comme étant des obstacles potentiels. Le dossier des instances est maintenant clos, et nous nous attendons à ce qu'une décision soit publiée cette année. Il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

Instance du CRTC concernant l'accès aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes

Le 15 février 2023, le CRTC a publié la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2023-31, « Mesures réglementaires visant à améliorer l'efficacité de l'accès à des poteaux dont des entreprises canadiennes ont la propriété ou le contrôle »*, qui fait suite à un examen approfondi entrepris en 2020. Entre autres choses, la décision préserve la capacité des propriétaires de structures de soutènement de réserver la capacité de poteaux de rechange sans limite de temps expresse, établit un régime de travaux préparatoires à touche unique, établit un calendrier de réponse aux demandes d'accès pour les propriétaires, et oblige les propriétaires à assumer le coût des travaux correctifs préexistants.

Examen par le CRTC de la méthode d'établissement des tarifs des services de télécommunication de gros

Le 24 avril 2020, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-131, « Appel aux observations – Examen de la méthode d'établissement des tarifs des services de télécommunication de gros »*. Dans le cadre de cette instance, le CRTC invite les parties intéressées à présenter leurs observations afin de déterminer s'il y a lieu de modifier la méthode d'établissement des tarifs des services de gros et, dans l'affirmative, de déterminer

comment procéder à cette modification. Le CRTC a indiqué qu'il compte, dans le cadre de cette instance, instaurer un processus d'établissement des tarifs plus transparent et efficient. Il est trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

Examen par le CRTC des échéances pour la transition vers les services 9-1-1 de prochaine génération

Le 14 juin 2021, le CRTC a publié la *Décision de télécom CRTC 2021-199, « Établissement de nouvelles échéances pour la transition du Canada vers les services 9-1-1 de prochaine génération »* (« 9-1-1 PG »), dans laquelle il stipule les échéances révisées pour la mise en œuvre des services 9-1-1 PG au Canada. Le CRTC ordonne aux fournisseurs de réseaux 9-1-1 PG, y compris notre société, de mettre en œuvre leurs réseaux 9-1-1 PG, d'achever toutes les activités d'intégration de la production 9-1-1 PG et d'être prêts à fournir des services d'appels vocaux 9-1-1 PG en assurant le transit en direct du trafic 9-1-1 PG partout où des centres d'appels de la sécurité publique ont été établis dans une région donnée, et ce, d'ici le 1^{er} mars 2022. Conformément à cette directive, nous assurons le transit en direct du trafic 9-1-1 PG sur notre réseau 9-1-1 PG, mais la mise en œuvre intégrale des services 9-1-1 PG dans notre territoire 9-1-1 PG dépend de l'interconnexion avec les centres d'appels 9-1-1 et cette mise en œuvre est tributaire des autorités gouvernementales locales. Nous poursuivons notre travail visant la mise en œuvre intégrale des services 9-1-1 PG.

Développement d'un cadre de blocage à l'échelle des réseaux pour limiter le trafic des réseaux de zombies

Le 23 juin 2022, le CRTC a publié la *Décision de Conformité et Enquêtes et de Télécom CRTC 2022-170, « Développement d'un cadre de blocage à l'échelle des réseaux pour limiter le trafic des réseaux de zombies et renforcer la sécurité en ligne des Canadiens »*. Le Conseil a demandé à son groupe de travail technique, le Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion, d'examiner la question et de produire dans les neuf mois un rapport sur la façon dont les fournisseurs de services Internet peuvent mettre en œuvre le blocage des réseaux de zombies malveillants. Les parties auront l'occasion de commenter le rapport avant que le Conseil rende toute décision ultérieure. Le résultat ne devrait pas être significatif.

Le projet de loi fédéral sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé propose d'abroger et de remplacer la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques

Le 16 juin 2022, le projet de loi C-27 a été présenté et a reçu la première lecture à la Chambre des communes. La *Loi de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique* propose de promulguer la *Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs* (qui remplace la loi existante sur la protection de la vie privée dans le secteur privé et met en œuvre de nouveaux droits à la vie privée des consommateurs, des pouvoirs d'exécution accrus et un droit privé d'action), la *Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données* (un nouvel organisme juridictionnel permettant d'assurer une surveillance indépendante des mécanismes d'application de la loi par l'organisme de réglementation) et la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données* (un nouveau régime réglementaire pour l'utilisation de l'IA dans le secteur privé, appuyé sur un cadre fondé sur les risques et par de vastes pouvoirs d'application de la loi). Le projet de loi propose des modifications importantes à la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels au Canada. Cependant, tant que le projet de loi n'aura pas été adopté dans sa forme définitive, nous ne serons pas en mesure de déterminer l'importance relative des modifications proposées.

Modifications aux lois sur la protection de la vie privée visant les secteurs public et privé du Québec

Le 22 septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* a été sanctionnée. D'importantes nouvelles exigences régissant la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels concernant les particuliers au Québec seront graduellement mises en œuvre sur une période de trois ans (de septembre 2022 à septembre 2024). La loi prévoit également un nouveau cadre d'application, qui comporte d'importantes amendes pénales et sanctions administratives pécuniaires relativement à certaines infractions, ainsi qu'un droit privé d'action prévoyant des dommages-intérêts punitifs préétablis minimaux. L'incidence globale de cette loi demeure inconnue, car certaines dispositions clés de la loi, telles que celles concernant l'intelligence artificielle, doivent être précisées par voie de règlements gouvernementaux et de directives interprétatives de l'organisme de réglementation. Il est actuellement impossible d'évaluer pleinement l'importance relative du changement.

L'Ontario présente un projet de loi visant à modifier la gestion des renseignements personnels sur la santé

Le 14 avril 2022, la *Loi de 2022 sur la préparation aux pandémies et aux situations d'urgence* a reçu la sanction royale. La loi modifie la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, donnant au gouvernement la capacité d'édicter des règlements précisant les renseignements suivants : les formes électroniques acceptables en ce qui concerne les droits d'accès aux renseignements personnels sur la santé, les circonstances dans lesquelles une personne ou une entité peut recueillir, utiliser et divulguer des renseignements personnels sur la santé, les exigences en matière de sécurité et les exigences en matière de divulgation, et les catégories additionnelles de personnes ou d'entités qui peuvent recueillir, utiliser ou divulguer des renseignements personnels sur la santé. L'importance relative du changement ne peut être pleinement évaluée tant que les règlements ne sont pas publiés.

Hausses proposées des subventions pour Norouestel

Le 2 novembre 2020, le CRTC a amorcé la première phase d'un examen de son cadre réglementaire pour Norouestel Inc. et de l'état des services de télécommunications dans le Nord du Canada, dans le cadre de l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-367*. Le 20 janvier 2021, un certain nombre d'intervenants ont proposé d'importantes hausses des subventions pour Norouestel et pour d'autres entreprises fournissant des services dans le Nord du Canada. Le 8 juin 2022, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2022-147*, lançant ainsi la deuxième phase de son examen et laissant planer la possibilité de hausse des subventions. Le 24 octobre 2022, le CRTC a ajouté trois collectivités de TELUS (High Level, en Alberta, Atlin, en Colombie-Britannique et Fort St. John, en Colombie-Britannique) à l'étendue de l'instance. Il est improbable qu'une décision soit rendue avant 2024. Nous ne nous attendons pas à ce que cette instance ait une incidence significative sur notre société.

Consultation sur les modifications à la Loi sur la concurrence

En février 2022, ISDE a annoncé son intention de procéder à un examen de la *Loi sur la concurrence*, en commençant par apporter des modifications immédiates ciblées à la loi. Les modifications ciblées ont reçu la sanction royale le 23 juin 2022 et comprenaient : i) l'ajout d'une nouvelle disposition visant à protéger les travailleurs contre des accords entre employeurs qui fixent les salaires et limitent la mobilité professionnelle; ii) l'ajout d'une nouvelle disposition concernant l'indication de prix partiel à l'interdiction civile et pénale des indications fausses ou trompeuses; iii) l'ajout d'une liste élargie de facteurs à prendre en compte afin d'évaluer l'incidence des fusions, des pratiques commerciales et des collaborations avec les concurrents sur la concurrence; iv) les modifications visant à clarifier la définition « d'agissement anticoncurrentiel » pour l'abus de position dominante; v) les modifications visant à permettre à des parties privées d'avoir l'accès privé au Tribunal de la concurrence si elles sont directement et sensiblement touchées par le comportement d'une autre partie; vi) l'introduction d'une disposition anti-évitement aux dispositions sur les transactions devant faire l'objet d'un avis de la *Loi sur la concurrence*.

En novembre 2022, ISDE a entrepris une consultation visant à obtenir des commentaires sur les nouvelles modifications à la *Loi sur la concurrence*. Les autres consultations ont été amorcées par la publication d'un document de travail intitulé « *L'avenir de la politique de la concurrence au Canada* » en novembre 2022, dans le but de solliciter des commentaires jusqu'au 31 mars 2023. ISDE a défini cinq domaines d'intérêt pour la consultation : i) l'examen des fusions; ii) les comportements unilatéraux; iii) les collaborations entre concurrents; iv) les pratiques commerciales trompeuses; et v) les processus d'exécution et de contrôle d'application. Nous avons déposé des commentaires exposant nos points de vue sur ces sujets.

Questions en matière de radiodiffusion et de contenu

Examen de la Loi sur les télécommunications, de la Loi sur la radiocommunication et de la Loi sur la radiodiffusion

Le 29 janvier 2020, le Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications a publié son rapport définitif, intitulé « *L'avenir des communications au Canada : le temps d'agir* ». Ce rapport contient 97 recommandations ayant pour but de mettre à jour les lois qui régissent la radiodiffusion, les télécommunications et la radiocommunication; ces recommandations ont été présentées au gouvernement du Canada afin qu'il les prenne en considération. Après la publication du rapport, le gouvernement a présenté, le 3 novembre 2020, le projet de loi C-10 visant à modifier la *Loi sur la radiodiffusion*. Le 21 juin 2021, le débat du Sénat sur le projet de loi C-10 a été interrompu lorsque le Parlement a été prorogé et que des élections fédérales ont été déclenchées. Le 2 février 2022, le gouvernement a présenté le projet de loi C-11, qui est en grande partie identique à son prédécesseur, le projet de loi C-10. En vertu du projet de loi C-11, les services de diffusion en continu offerts sur Internet seraient expressément inclus dans l'étendue de la *Loi sur la radiodiffusion*, ce qui conférerait au CRTC de nouveaux pouvoirs réglementaires et aurait élargi ses pouvoirs réglementaires existants, lui permettant de mettre en place un cadre réglementaire modernisé afin de réagir au déclin des mesures de soutien de la production de contenu canadien au cours des dernières années, et fournirait une source de soutien plus durable en matière de contenu canadien à l'avenir. Le projet de loi C-11 est actuellement en attente de l'approbation finale de la Chambre des communes, ayant fait l'objet d'une troisième lecture au Sénat au début de février 2023. Il est trop tôt pour déterminer si le projet de loi C-11 aura une incidence significative sur notre société tant qu'il n'est pas finalisé et que le CRTC n'a pas précisé la façon dont il entend appliquer la nouvelle loi.

Examen de la Loi sur le droit d'auteur et consultations sur la réforme des droits d'auteur en vue de régler des questions précises

Le dernier examen obligatoire de la *Loi sur le droit d'auteur* qui est prévu par la loi a été amorcé en 2017, et s'est soldé par la présentation, à la Chambre des communes, de rapports du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et du comité permanent du ministère du Patrimoine canadien au cours de l'été 2019. L'examen parlementaire a donné lieu à d'autres consultations gouvernementales (décrites ci-dessous) amorcées en 2021 visant à explorer des questions précises soulevées durant l'examen, notamment en ce qui concerne la façon de moderniser le cadre du droit d'auteur afin de tenir compte de la responsabilité des intermédiaires en ligne, de l'intelligence artificielle et de l'IdO. Le calendrier des modifications éventuelles à la *Loi sur le droit d'auteur* est

incertain, bien que le prochain examen obligatoire prévu par la loi était censé être lancé en 2022 et il est difficile d'en déterminer l'incidence possible sur l'échéancier de la réforme complète de la *Loi sur le droit d'auteur*. Entre-temps, le gouvernement fédéral a apporté des modifications moins importantes à la *Loi sur le droit d'auteur*, comme l'inclusion dans le budget de 2022 de modifications proposées visant à prolonger la durée du droit d'auteur de 20 ans, une mesure nécessaire pour respecter les obligations du Canada en vertu de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique. L'approche en matière de politique applicable au droit d'auteur repose traditionnellement sur un équilibre entre les droits des titulaires de droits d'auteur et les droits des utilisateurs; en conséquence, cette instance ne devrait pas avoir une incidence significative sur notre société.

Le 14 avril 2021, ISDE a annoncé le lancement d'une consultation sur un cadre moderne du droit d'auteur pour les intermédiaires en ligne. La consultation fait suite aux travaux effectués en 2018 et en 2019 dans le cadre de l'examen parlementaire de la *Loi sur le droit d'auteur*. ISDE a sollicité des observations concernant un vaste éventail de questions, y compris le rôle que devraient jouer les intermédiaires pour surveiller les cas de violation du droit d'auteur en ligne, le mode de rémunération relatif à la rémunération reçue par les détenteurs de droits en contrepartie de l'utilisation de leur contenu sur les plateformes en ligne, et les outils d'application de la loi (tels que des ordonnances de blocage d'un site Web) qui devraient s'appliquer aux intermédiaires. Nous avons participé à cette consultation et présenté des observations conjointement avec d'autres fournisseurs de services Internet le 31 mai 2021. Les observations présentées préconisent notamment le maintien de la politique gouvernementale actuelle en vertu de laquelle les fournisseurs de services Internet bénéficient d'une protection inconditionnelle aux termes des règles d'exonération en ce qui a trait aux activités potentiellement préjudiciables de leurs clients. Il est trop tôt pour déterminer si cette consultation aura une incidence significative sur notre société.

Le 19 juillet 2021, le gouvernement a annoncé une consultation sur un cadre moderne du droit d'auteur devant s'appliquer à l'IA et à l'IdO. Les objectifs du gouvernement visent à appuyer l'innovation et l'investissement dans l'IA et d'autres technologies numériques et émergentes, à appuyer les industries culturelles du Canada et à préserver l'incitation à créer et à investir prévue par les droits économiques énoncés dans la loi, ainsi qu'à appuyer la concurrence et les besoins du marché en ce qui a trait aux appareils de l'IdO et aux autres produits avec logiciels intégrés. Nous avons participé à cette consultation et présenté des observations conjointement avec d'autres fournisseurs de services Internet le 17 septembre 2021. Dans les observations présentées conjointement, nous soutenons notamment qu'aucune modification ne devrait être apportée à la *Loi sur le droit d'auteur* si les modifications imposent un fardeau indu ou créent des risques possibles liés à la responsabilité des fournisseurs de services Internet. Comme c'est le cas pour l'examen plus exhaustif de la *Loi sur le droit d'auteur*, cette instance ne devrait pas avoir une incidence significative sur notre société.

Consultation sur l'approche proposée du gouvernement pour s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne
Le 29 juillet 2021, le gouvernement a amorcé une consultation sur son approche proposée pour s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne. Les mesures proposées par le gouvernement ciblent principalement les plateformes de médias sociaux et de contenu, mais certaines de ces mesures auraient également une incidence sur les fournisseurs de services Internet. En conséquence, nous avons participé à cette consultation et présenté des observations conjointement avec d'autres fournisseurs de services Internet le 25 septembre 2021. Dans les observations présentées conjointement, nous soutenons que le cadre juridique visant à s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne ne devrait pas créer d'obligations ou de responsabilités indues pour les entreprises de télécommunications, et que les exigences visant à bloquer l'accès au contenu en ligne ou à fournir des informations sur les abonnés devraient continuer de nécessiter des ordonnances judiciaires. En mars 2022, le gouvernement a mis sur pied un groupe consultatif d'experts sur la sécurité en ligne dont le mandat est de fournir au ministre du Patrimoine canadien des conseils sur la conception du cadre légal et réglementaire pour s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne et sur la meilleure façon d'intégrer la rétroaction reçue lors de la consultation nationale qui a eu lieu de juillet à septembre 2021. Après la publication du rapport du groupe, le gouvernement a mené de nouvelles consultations auprès de groupes de parties prenantes au sujet des conseils reçus de la part du groupe consultatif d'experts. Le gouvernement a indiqué qu'il prévoit déposer un projet de loi pour remédier aux préjudices subis en ligne en 2023. Nous ne nous attendons pas à ce que cette consultation ait une incidence significative sur notre société.

10. Risques et gestion des risques

Les risques principaux et les incertitudes susceptibles d'influer sur nos résultats dans l'avenir, ainsi que nos activités connexes visant à atténuer les risques, sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2022, et n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2022, sauf en ce qui concerne la ratification de la nouvelle convention collective que nous avons conclue avec le STT, décrite en détail à la *rubrique 1.3* et à la *note 29 b)* des états financiers consolidés intermédiaires. Il y a lieu de se reporter au résumé des risques et des incertitudes présenté dans la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

11. Définitions et rapprochements

11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées

Nous présentons certaines mesures non conformes aux PCGR et fournissons des indications à ce sujet. Nous avons recours à ces mesures pour évaluer la performance de TELUS, et aussi pour déterminer si nous respectons les clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Étant donné que les mesures non conformes aux PCGR n'ont généralement pas de signification normalisée, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et TELUS International. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS International a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités. Les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables. Certaines de ces mesures n'ont pas de définition généralement reconnue au sein de l'industrie.

Bénéfice net ajusté et bénéfice par action (« BPA ») de base ajusté : Ces mesures ne sont pas conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le bénéfice net ajusté ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, des autres (produits) pertes liés à la participation découlant des coentreprises immobilières, de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et des autres ajustements (présentés dans les tableaux suivants). Le BPA de base ajusté est calculé au moyen de la division du bénéfice net ajusté par le nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation. Ces mesures servent à évaluer la performance consolidée et, selon la direction, elles ne tiennent pas compte des éléments qui pourraient occulter les tendances sous-jacentes concernant la performance ou des éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités continues. Elles ne doivent pas être substituées au bénéfice net et au BPA de base pour évaluer la performance de TELUS.

Rapprochement du bénéfice net ajusté

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022	Variation
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	217	385	(168)
Ajouter (déduire) les montants suivants, déduction faite du montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :			
Coûts de restructuration et autres coûts	149	37	112
Incidence fiscale des coûts de restructuration et autres coûts	(32)	(8)	(24)
Pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers	52	1	51
Incidence fiscale des pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers	(14)	—	(14)
Ajustements liés à l'impôt sur le résultat	1	—	1
Autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières	(1)	—	(1)
Variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	19	—	19
Incidence fiscale de la variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	(5)	—	(5)
Bénéfice net ajusté	386	415	(29)

Rapprochement du BPA de base ajusté

Trimestres clos les 31 mars (\$)	2023	2022	Variation
BPA de base	0,15	0,28	(0,13)
Ajouter (déduire) les montants suivants, déduction faite du montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :			
Coûts de restructuration et autres coûts, par action	0,10	0,03	0,07
Incidence fiscale des coûts de restructuration et autres coûts, par action	(0,02)	(0,01)	(0,01)
Pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers, par action	0,04	—	0,04
Incidence fiscale des pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers, par action	(0,01)	—	(0,01)
Variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, par action	0,01	—	0,01
BPA de base ajusté	0,27	0,30	(0,03)

Liquidités disponibles : Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les liquidités disponibles correspondent à la somme de la

trésorerie et des placements temporaires, montant net, des montants disponibles sur la facilité de crédit renouvelable et des montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances clients évalués à la fin de la période. Nous croyons que cette mesure est utile, car elle nous permet de surveiller la conformité à nos objectifs financiers. Elle ne devrait pas être substituée à la trésorerie et aux placements temporaires, montant net, pour évaluer le rendement de TELUS.

Rapprochement des liquidités disponibles

Aux 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022
Trésorerie et placements temporaires, montant net	877	774
Montants nets disponibles sur la facilité de crédit renouvelable de TELUS Corporation	876	1 336
Montants disponibles en vertu du programme de titrisation de créances clients	11	500
Liquidités disponibles¹	1 764	2 610

1 Exclut les liquidités disponibles sur la facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 1,1 milliard de dollars.

Intensité des dépenses d'investissement : Cette mesure est calculée comme les dépenses d'investissement, excluant les projets d'aménagement immobilier, divisées par les produits d'exploitation et autres produits. Elle fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses d'investissement avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

Calcul de l'intensité des dépenses d'investissement

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les ratios)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Éliminations		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Dépenses d'investissement, excluant les projets d'aménagement immobilier	688	793	20	31	—	—	708	824
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits	4 212	3 642	928	759	(176)	(119)	4 964	4 282
Intensité des dépenses d'investissement (en %)	16	22	2	4	n.s.	n.s.	14	19

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») : Il s'agit d'une mesure historique représentant le total des dividendes des quatre trimestres les plus récents déclarés, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, divisé par le total des flux de trésorerie disponibles pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Les flux de trésorerie disponibles annuels sont le dénominateur applicable aux exercices. Notre fourchette cible est un ratio de distribution annuel lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation sur une base prospective, plutôt que sur une base actuelle. (Se reporter à la rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement », et à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».)

Calcul du ratio de dividendes déclarés sur les actions ordinaires par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement

Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio)	2023	2022
Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés	1 955	1 757
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 437	4 584
Déduire :		
Dépenses d'investissement	(3 352)	(3 646)
Dénominateur – flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation moins les dépenses d'investissement	1 085	938
Ratio (en %)	180	187

Calcul du ratio de distribution lié aux actions ordinaires, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes

Calculé selon les mesures de la direction

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio)	2023	2022
Total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés	1 955	1 757
Total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés réinvestis dans des actions ordinaires	(712)	(631)
Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes	1 243	1 126
Dénominateur – flux de trésorerie disponibles ¹	1 394	871
Ratio (en %)	89	129

1 Reflète l'incidence de notre programme de dépenses d'investissement accélérées annoncé le 25 mars 2021.

Couverture par le bénéfice : Cette mesure est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et dans les règlements connexes, qui est calculée comme suit :

Calcul du ratio de couverture par le bénéfice

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio)	2023	2022
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 447	1 709
Impôt sur le résultat (attribuable aux actions ordinaires)	491	551
Coûts d'emprunt (attribuables aux actions ordinaires) ¹	937	749
Numérateur	2 875	3 009
Dénominateur – coûts d'emprunt	937	749
Ratio (fois)	3,1	4,0

1 Intérêts sur la dette à long terme plus les intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts et plus la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, plus la réintégration des intérêts comptabilisés à l'actif et moins les coûts d'emprunt attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements) : Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé utilisée pour évaluer la performance consolidée. Le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs et les établissements de crédit recourent largement en tant qu'indicateur de performance opérationnelle d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. Le BAIIA ne doit pas être substitué au bénéfice net comme mesure de la performance de TELUS ni utilisé comme mesure des flux de trésorerie. Le BAIIA tel qu'il est calculé par TELUS correspond aux produits d'exploitation et autres produits moins les montants inscrits aux postes « Achat de biens et services » et « Charge au titre des avantages du personnel ».

Nous calculons le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, car il constitue une composante du **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** et du **ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Nous calculons également un **BAIIA ajusté** qui exclurait les éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités habituelles ou continues; selon nous, ce BAIIA ne devrait pas être considéré comme une mesure d'évaluation à long terme et ne devrait pas être pris en compte aux fins d'une évaluation de notre capacité à assurer le service de la dette ou à contracter des dettes.

BAIL (bénéfice avant intérêts et impôts) : Nous calculons le BAIL pour nos secteurs à présenter, car nous estimons qu'il constitue un indicateur utile de notre performance opérationnelle puisqu'il représente le bénéfice tiré de nos activités d'exploitation avant le coût du capital et les impôts.

Rapprochement du BAIIA et du BAIIA ajusté

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Bénéfice net					224	404
Coûts de financement					320	179
Impôt sur le résultat					55	144
BAIL	536	641	63	86	599	727
Amortissement des immobilisations corporelles	597	514	43	37	640	551
Amortissement des immobilisations incorporelles	320	245	62	46	382	291
BAIIA	1 453	1 400	168	169	1 621	1 569
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	141	35	18	4	159	39
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	1 594	1 435	186	173	1 780	1 608
Autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières	(1)	—	—	—	(1)	—
BAIIA ajusté	1 593	1 435	186	173	1 779	1 608

Le **BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement** est calculé pour nos secteurs à présenter puisqu'il représente une vue simple des flux de trésorerie de façon à les rendre plus comparables à ceux présentés par d'autres émetteurs.

Rapprochement du BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
BAIIA ajusté	1 593	1 435	186	173	1 779	1 608
Dépenses d'investissement	(693)	(802)	(20)	(31)	(713)	(833)
BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement	900	633	166	142	1 066	775

Nous calculons la **marge du BAIIA** et la **marge du BAIIA ajusté** afin d'évaluer la performance de nos secteurs opérationnels, et nous sommes d'avis que ces mesures sont également utilisées par les investisseurs comme indicateurs de la performance opérationnelle d'une société. Nous calculons la marge du BAIIA en divisant le BAIIA par les produits d'exploitation et autres produits. La marge du BAIIA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Nous calculons la marge du BAIIA ajusté en divisant le BAIIA ajusté par les produits d'exploitation et autres produits ajustés.

Calcul de la marge du BAIIA

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf la marge)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Éliminations		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Numérateur – BAIIA	1 453	1 400	168	169	—	—	1 621	1 569
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits	4 212	3 642	928	759	(176)	(119)	4 964	4 282
Marge du BAIIA (en %)	34,5	38,4	18,1	22,2	n.s.	n.s.	32,7	36,6

Calcul de la marge du BAIIA ajusté

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf la marge)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Éliminations		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Numérateur – BAIIA ajusté	1 593	1 435	186	173	—	—	1 779	1 608
Produits d'exploitation et autres produits ajustés :								
Produits d'exploitation et autres produits	4 212	3 642	928	759	(176)	(119)	4 964	4 282
Autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières	(1)	—	—	—	—	—	(1)	—
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits ajustés	4 211	3 642	928	759	(176)	(119)	4 963	4 282
Marge du BAIIA ajusté (en %)	37,8	39,4	20,1	22,7	n.s.	n.s.	35,9	37,6

Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts : Cette mesure est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts, calculé sur 12 mois. Elle est semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, comme il est décrit à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

Calcul du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio)	2023	2022
Numérateur – couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	6 818	6 582
Dénominateur – montant net des charges d'intérêts	956	764
Ratio (fois)	7,1	8,6

Flux de trésorerie disponibles : Nous présentons cette mesure comme un indicateur supplémentaire de notre performance opérationnelle, et il n'existe aucune définition généralement reconnue des flux de trésorerie disponibles au sein de l'industrie. Les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être substitués aux mesures présentées dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils excluent les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses d'investissement et qui peuvent notamment être utilisés pour payer les dividendes, rembourser la dette, racheter des actions, ou effectuer d'autres investissements. Nous ne tenons pas compte de l'incidence des normes comptables qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie, telles que IFRS 15 et IFRS 16. Les flux de trésorerie disponibles peuvent être complétés de temps à autre par le produit tiré des actifs cédés ou par les activités de financement.

Calcul des flux de trésorerie disponibles

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022
BAIIA	1 621	1 569
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements	85	(25)
Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat (incidence d'IFRS 15) et des options de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS	32	78
Incidence de la composante capital des contrats de location (incidence d'IFRS 16)	(130)	(123)
Éléments des tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie :		
Rémunération fondée sur des actions, montant net	43	26
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	15	27
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	(9)	(17)
Intérêts versés	(286)	(180)
Intérêts reçus	4	1
Dépenses d'investissement ¹	(713)	(833)
Flux de trésorerie disponibles avant impôt	662	523
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements	(127)	(108)
Flux de trésorerie disponibles	535	415

1 Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles selon notre définition et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022
Flux de trésorerie disponibles	535	415
Ajouter (déduire) :		
Dépenses d'investissement ¹	713	833
Incidence du capital des contrats de location et des contrats de location comptabilisés à titre de contrats de location-financement avant l'adoption d'IFRS 16	130	123
Éléments non significatifs pris individuellement inclus dans le résultat net qui ne fournissent ni n'utilisent de trésorerie	(617)	(236)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	761	1 135

1 Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

Produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles – calculés comme les produits tirés des services de réseau découlant des forfaits, des frais d'itinérance et des frais d'utilisation mensuels, divisés par le nombre moyen d'abonnés des téléphones mobiles dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel.

Dettes nettes : Nous estimons que la dette nette est une mesure utile, parce qu'elle représente le montant des emprunts à court terme et des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couverts par la trésorerie et les placements temporaires disponibles. La mesure définie par les normes IFRS qui se rapproche le plus de la dette nette est la dette à long terme, y compris la tranche courante de la dette à long terme. La dette nette est un élément du **ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts : Cette mesure est définie comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».) Cette mesure est analogue au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, tel qu'il est décrit à la rubrique 7.6, « Facilités de crédit ».

Calcul du ratio de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio)	2023	2022
Numérateur – dette nette	26 250	20 960
Dénominateur – BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	6 818	6 582
Ratio (fois)	3,85	3,18

Montant net des charges d'intérêts : Cette mesure est le dénominateur utilisé pour calculer le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**. Le montant net des charges d'intérêts représente les coûts de financement excluant les intérêts sur la dette à long terme comptabilisés à l'actif, les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel, la variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels et les recouvrements liés au remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette, calculés sur 12 mois. Les charges comptabilisées relativement à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, le cas échéant, sont prises en compte dans le montant net des charges d'intérêts.

Calcul du montant net des charges d'intérêts

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars)	2023	2022
Coûts de financement	773	768
Déduire : montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel	(8)	(22)
Ajouter : intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés	17	18
Ajouter : variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	174	—
Charges d'intérêts, montant net	956	764

11.2 Indicateurs opérationnels

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer la performance opérationnelle d'une entité de télécommunications offrant des services mobiles et des services fixes. Elles n'ont cependant pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB.

Taux de désabonnement – calculé comme le nombre d'abonnés désactivés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'abonnés dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel. Le taux de désabonnement des téléphones mobiles représente la moyenne totale des taux de désabonnement des téléphones mobiles des services prépayés et des services postpayés. Un abonné des services prépayés de téléphone mobile de TELUS, de Koodo ou de Public Mobile est désactivé lorsqu'il n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration des crédits prépayés.

Abonné des appareils connectés – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les tablettes, les clés Internet, l'Internet des objets, la technologie prêt-à-porter et les véhicules connectés) appuyés par TELUS et dont les capacités cellulaires de transmission de la voix sont limitées ou inexistantes.

Abonné des téléphones mobiles – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les téléphones mobiles et les téléphones intelligents) pour lequel TELUS procure une connectivité voix, messagerie textuelle et/ou données.

Abonné des services Internet – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS pour les services Internet ainsi qu'un appareil générateur de produits récurrents pour lequel TELUS procure un accès aux services Internet.

Abonné des services de voix résidentiels – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS pour les services de téléphonie ainsi qu'un appareil générateur de produits récurrents pour lequel TELUS procure un accès aux services de voix.

Abonné des services de sécurité – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS pour les services de sécurité ainsi qu'un appareil générateur de produits récurrents connecté à la plateforme de solutions de sécurité et d'automatisation de TELUS.

Abonné des services de télévision – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS pour les services de télévision ainsi qu'un abonnement à un appareil générateur de produits récurrents en vertu duquel il peut accéder aux services vidéo au moyen d'une plateforme TELUS TV.

Nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé – nombre d'utilisateurs (adhérents principaux et leurs personnes à charge) participant à divers programmes de santé appuyés par les services de TELUS Santé (p. ex., soins virtuels, gestion des régimes d'assurance maladie, soins préventifs, sécurité en matière de santé personnelle et programmes d'aide aux employés et à leur famille). Certains membres et leurs personnes à charge utiliseront probablement plusieurs services de TELUS Santé.

Membre des services de soins de santé virtuels – adhérent principal à un programme de soins virtuels de TELUS Santé actif.

Nombre de transactions liées aux services de soins de santé numériques – nombre total de demandes de règlements pour des soins de santé, de demandes de règlements pour des soins dentaires, de consultations ou autres transactions payées soutenues par les services de TELUS Santé.

TELUS CORPORATION

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**

(NON AUDITÉ)

31 MARS 2023

États consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global

(non audité)

Périodes closes les 31 mars (en millions, sauf les montants par action)	Note	Trimestres	
		2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Services		4 345 \$	3 765 \$
Équipement		580	491
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	6	4 925	4 256
Autres produits	7	39	26
Produits d'exploitation et autres produits		4 964	4 282
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achat de biens et services	16	1 803	1 594
Charge au titre des avantages du personnel	8, 16	1 540	1 119
Amortissement des immobilisations corporelles	17	640	551
Amortissement des immobilisations incorporelles	18	382	291
		4 365	3 555
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION		599	727
Coûts de financement	9	320	179
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT		279	548
Impôt sur le résultat	10	55	144
BÉNÉFICE NET		224	404
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	11		
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat			
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie		(19)	89
Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		31	(67)
		12	22
Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat			
Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement		(6)	5
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel		(4)	159
		(10)	164
		2	186
BÉNÉFICE GLOBAL		226 \$	590 \$
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE :			
Aux actions ordinaires		217 \$	385 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		7	19
		224 \$	404 \$
BÉNÉFICE GLOBAL ATTRIBUABLE :			
Aux actions ordinaires		211 \$	591 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		15	(1)
		226 \$	590 \$
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE	12		
De base		0,15 \$	0,28 \$
Dilué		0,15 \$	0,28 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION			
De base		1 439	1 376
Dilué		1 440	1 380

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (non audité)

(en millions)	Note	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et placements temporaires, montant net		877 \$	974 \$
Débiteurs	6 b)	3 209	3 297
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir		135	143
Stocks	1 b)	584	537
Actifs sur contrat	6 c)	437	441
Charges payées d'avance	20	758	617
Actifs dérivés courants	4 d)	71	83
		6 071	6 092
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles, montant net	17	17 113	17 084
Immobilisations incorporelles, montant net	18	20 036	19 239
Goodwill, montant net	18	10 058	9 122
Actifs sur contrat	6 c)	306	320
Autres actifs à long terme	20	2 203	2 203
		49 716	47 968
		55 787 \$	54 060 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Emprunts à court terme	22	593 \$	104 \$
Créditeurs et charges à payer	23	3 198	3 947
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer		131	112
Dividendes à payer	13	506	502
Facturation par anticipation et dépôts de clients	24	929	891
Provisions	25	208	166
Tranche courante de la dette à long terme	26	2 511	2 541
Passifs dérivés courants	4 d)	8	18
		8 084	8 281
Passifs non courants			
Provisions	25	705	538
Dette à long terme	26	24 055	22 496
Autres passifs à long terme	27	647	636
Impôt sur le résultat différé	10	4 465	4 451
		29 872	28 121
Passif		37 956	36 402
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	28	16 607	16 569
Participations ne donnant pas le contrôle		1 224	1 089
		17 831	17 658
		55 787 \$	54 060 \$
Passifs éventuels	29		

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

(non audité)

		Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires								
		Capital d'apport							Participations ne donnant pas le contrôle	
		Actions ordinaires (note 28)					Cumul des autres éléments du résultat global		Total	
(en millions)	Note	Nombre d'actions	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués			Total		Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2022		1 370	9 644 \$	1 013 \$	4 256 \$	203 \$	15 116 \$	943 \$	16 059 \$	
Bénéfice net		—	—	—	385	—	385	19	404	
Autres éléments du résultat global	11	—	—	—	159	47	206	(20)	186	
Dividendes	13	—	—	—	(450)	—	(450)	—	(450)	
Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie	13 b), 14 c)	6	157	—	—	—	157	—	157	
Rémunération fondée sur des actions mise en équivalence		—	—	28	—	—	28	6	34	
Émission d'actions ordinaires dans le cadre de regroupements d'entreprises		—	6	—	—	—	6	—	6	
Variation des participations dans des filiales	28 c)	—	—	3	—	—	3	5	8	
Solde au 31 mars 2022		1 376	9 807 \$	1 044 \$	4 350 \$	250 \$	15 451 \$	953 \$	16 404 \$	
Solde au 1 ^{er} janvier 2023		1 431	11 399 \$	956 \$	4 104 \$	110 \$	16 569 \$	1 089 \$	17 658 \$	
Bénéfice net		—	—	—	217	—	217	7	224	
Autres éléments du résultat global	11	—	—	—	(4)	(2)	(6)	8	2	
Dividendes	13	—	—	—	(506)	—	(506)	—	(506)	
Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie	13 b), 14 c)	7	184	—	—	—	184	—	184	
Rémunération fondée sur des actions mise en équivalence	14 b)	—	—	26	—	—	26	3	29	
Variation des participations dans des filiales	25, 28 c)	2	54	69	—	—	123	117	240	
Solde au 31 mars 2023		1 440	11 637 \$	1 051 \$	3 811 \$	108 \$	16 607 \$	1 224 \$	17 831 \$	

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net		224 \$	404 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :			
Amortissements		1 022	842
Impôt sur le résultat différé	10	(93)	(1)
Charge de rémunération fondée sur des actions, montant net	14 a)	43	26
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	15 a)	15	27
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	15 a)	(9)	(17)
Actifs sur contrat non courants		14	26
Montants non facturés non courants à recevoir des clients au titre du financement	20	(14)	(82)
Variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	9	19	—
Perte liée aux placements mis en équivalence	7, 21	4	4
Autres		2	(4)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	31 a)	(466)	(90)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		761	1 135
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	31 a)	(976)	(1 013)
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net	18 b)	(1 262)	(127)
Avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées	21	(5)	—
Sommes reçues des coentreprises immobilières	21	2	1
Produit d'une cession		—	5
Investissement dans des placements de portefeuille et autres		(92)	(65)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(2 333)	(1 199)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	31 a) 13 a)	(318)	(293)
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net		489	(6)
Émission de titres de créance à long terme	26	3 681	2 287
Remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme	26	(2 372)	(1 859)
Autres		(5)	(14)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 475	115
SITUATION DE TRÉSORERIE			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net		(97)	51
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début		974	723
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin		877 \$	774 \$
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Intérêts versés		(286) \$	(180) \$
Intérêts reçus		4 \$	1 \$
Impôt sur le résultat payé, montant net		(127) \$	(108) \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

31 MARS 2023

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada offrant un vaste éventail de solutions technologiques, qui incluent des produits et des services de voix et de données mobiles et fixes, des solutions technologiques et logicielles en matière de soins de santé (y compris les programmes d'aide aux employés et à leur famille et l'administration des avantages du personnel), les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axés sur l'analytique de données), ainsi qu'une expérience client propulsée par le numérique. Les services de données comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, les services d'hébergement, les services de technologies de l'information gérées et les services fondés sur l'infonuagique, de même que les services de sécurité résidentielle et d'entreprise.

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. et l'ancienne société située en Alberta, TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM Inc. et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM Inc. a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, TELUS Corporation est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 510 West Georgia Street, Floor 7, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3.

Les expressions « TELUS », « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales. Nos principales filiales sont : TELUS Communications Inc., dans laquelle nous détenons une participation de 100 % au 31 mars 2023; et TELUS International (Cda) Inc., dans laquelle nous détenons une participation de 55,2 % au 31 mars 2023, comme il est décrit plus en détail à la *note 28 c)*, et qui a mené à terme son premier appel public à l'épargne en février 2021. Bien qu'elle n'ait eu aucune incidence sur notre détermination actuelle de nos principales filiales, nous avons également réalisé une acquisition d'entreprise significative au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, comme il est décrit à la *note 18 b)*.

Notes annexes	Page
Application générale	
1. États financiers consolidés intermédiaires résumés	7
2. Faits nouveaux concernant les méthodes comptables	7
3. Politiques financières liées à la structure du capital	8
4. Instruments financiers	11
Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés	
5. Information sectorielle	17
6. Produits tirés de contrats conclus avec des clients	19
7. Autres produits	20
8. Charge au titre des avantages du personnel	20
9. Coûts de financement	21
10. Impôt sur le résultat	21
11. Autres éléments du résultat global	22
12. Montants par action	23
13. Dividendes par action	23
14. Rémunération fondée sur des actions	24
15. Avantages du personnel futurs	27
16. Coûts de restructuration et autres coûts	28
Éléments portant sur la situation financière consolidée	
17. Immobilisations corporelles	29
18. Immobilisations incorporelles et goodwill	30
19. Contrats de location	33
20. Autres actifs à long terme	34
21. Coentreprises immobilières et participations dans des entreprises associées	34
22. Emprunts à court terme	36
23. Crédoeurs et charges à payer	36
24. Facturation par anticipation et dépôts de clients	36
25. Provisions	37
26. Dette à long terme	38
27. Autres passifs à long terme	42
28. Capitaux propres	42
29. Passifs éventuels	44
Autres	
30. Transactions entre parties liées	46
31. Informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie	47

1 états financiers consolidés intermédiaires résumés

a) Mode de présentation

Les notes annexes figurant dans nos états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent uniquement les événements et les transactions d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans nos états financiers audités annuels. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires sont dits résumés. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont exprimés en dollars canadiens et sont préparés selon les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les principes comptables généralement reconnus que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de l'IASB ») et les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et reflètent tous les ajustements (de nature récurrente habituelle) qui sont, à notre avis, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Ces états financiers consolidés pour le trimestre clos le 31 mars 2023 ont été autorisés par notre conseil d'administration pour publication le 4 mai 2023.

b) Stocks

Nos stocks se composent essentiellement d'appareils mobiles, de pièces et d'accessoires d'un montant total de 467 millions de dollars au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 – 414 millions de dollars), de même que d'équipement de communications détenu en vue de leur revente. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation et le coût est établi selon la méthode du coût moyen. Le coût des biens vendus pour le trimestre clos le 31 mars 2023 a totalisé 0,6 milliard de dollars (2022 – 0,5 milliard de dollars).

2 faits nouveaux concernant les méthodes comptables

Première application des normes, interprétations et modifications des normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière

- En février 2021, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications à portée limitée à IAS 1, *Présentation des états financiers*, à l'énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative* et à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, mais l'application anticipée était permise. Les modifications exigent que les entités présentent toutes leurs informations significatives sur les méthodes comptables, plutôt que leurs principales méthodes comptables, et clarifient la façon de distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. L'application des modifications n'a actuellement aucune incidence significative sur nos informations financières.
- En mai 2021, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications ciblées à IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, mais l'application anticipée était permise. Afin de réduire la diversité quant à la présentation de l'information, les modifications précisent que les sociétés sont tenues de comptabiliser l'impôt différé au titre des transactions dans le cadre desquelles des actifs et des passifs sont comptabilisés, comme c'est le cas pour les contrats de location et les obligations liées à la mise hors service (le démantèlement) d'immobilisations. L'application des modifications n'a actuellement aucune incidence sur notre performance financière ou la présentation de nos informations financières.

3 politiques financières liées à la structure du capital

Généralités

Nous gérons le capital financier dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Notre définition du capital financier inclut les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), les participations ne donnant pas le contrôle, la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé à des facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture liés aux éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme, y compris ceux découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital financier et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital financier, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions [y compris des actions ordinaires et des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc.], pouvons émettre de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nos objectifs financiers en 2023, qui sont revus chaque année, sont demeurés inchangés par rapport à 2022. Nous estimons que nos objectifs financiers s'alignent sur notre stratégie à long terme.

Nous surveillons le capital financier au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA* ») excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution.

Ratios d'endettement et de couverture

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois.

Historiquement, cette mesure est semblable au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, à l'exception du fait que la clause restrictive inclut dans le BAIIA les effets latents des instruments financiers dérivés non liés au risque de change détenus à des fins de transaction (se reporter à la note 4 d). La dette nette et le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sont des mesures qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le calcul de ces mesures se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette.

Aux 31 mars ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars)	Objectif	2023	2022
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dette nette ¹		26 250 \$	20 960 \$
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ²		6 818 \$	6 582 \$
Montant net des charges d'intérêts ³ (note 9)		956 \$	764 \$
Ratio d'endettement			
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	2,20 à 2,70 ⁴	3,85	3,18
Ratios de couverture			
Couverture par le bénéfice ⁵		3,1	4,0
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ⁶		7,1	8,6

* Le BAIIA n'est pas une mesure financière normalisée en vertu des normes IFRS de l'IASB et pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous présentons le BAIIA parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

1 La dette nette et le total du capital investi sont calculés comme suit :

Aux 31 mars	Note	2023	2022
Dette à long terme	26	26 566 \$	21 319 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme		119	103
(Actifs) passifs dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette à long terme libellée en dollars américains, montant net		(79)	(12)
Cumul des autres éléments du résultat global découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette à long terme libellée en dollars américains – compte non tenu des incidences fiscales		(72)	216
Trésorerie et placements temporaires, montant net		(877)	(774)
Emprunts à court terme	22	593	108
Dette nette		26 250	20 960
Actions ordinaires		16 607	15 451
Participations ne donnant pas le contrôle		1 224	953
Moins : cumul des autres éléments du résultat global compris ci-dessus dans les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires ainsi que dans les participations ne donnant pas le contrôle		(139)	(213)
Total du capital investi		43 942 \$	37 151 \$

2 Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme suit :

	BAIIA (note 5)	Coûts de restructuration et autres coûts (note 16)	BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts
Ajouter			
Trimestre clos le 31 mars 2023	1 621 \$	159 \$	1 780 \$
Exercice clos le 31 décembre 2022	6 406	240	6 646
Déduire			
Trimestre clos le 31 mars 2022	(1 569)	(39)	(1 608)
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	6 458 \$	360 \$	6 818 \$

- 3 Le montant net des charges d'intérêts est le montant net des coûts de financement, excluant le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel, la variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, les économies liées à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et le remboursement à l'échéance de titres de créance, calculé sur 12 mois (les charges comptabilisées à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des charges d'intérêts) (se reporter à la note 9).
- 4 Notre fourchette cible à long terme pour le ratio d'endettement est de 2,20 à 2,70 fois. Au 31 mars 2023, le ratio sortait de cette fourchette cible à long terme. Nous pourrions laisser ce ratio sortir de la fourchette cible (pour saisir les occasions de placement à long terme), et ce cas s'est déjà présenté, mais nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible à moyen terme (après les enchères de licences de spectre en 2021 et les prochaines enchères de licences de spectre en 2023 et en 2024), car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie à long terme. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,25:1,00 (se reporter à la note 26 d). Le calcul du ratio d'endettement est essentiellement semblable au calcul du ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.
- 5 La couverture par le bénéfice est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et correspond au bénéfice net avant les charges liées aux coûts d'emprunt et la charge d'impôt sur le résultat divisé par les charges liées aux coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme; intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts; prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme), et réintégration des intérêts capitalisés, en excluant les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.
- 6 La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts. Cette mesure est essentiellement semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts était de 3,85 fois au 31 mars 2023, comparativement à 3,18 fois à l'exercice précédent. L'incidence de l'augmentation de la dette nette, qui tient principalement à l'acquisition des licences de spectre et aux acquisitions d'entreprises, a supplanté l'incidence de la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts.

Le ratio de couverture par le bénéfice était de 3,1 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2023, soit une baisse comparativement à 4,0 fois à l'exercice précédent. La diminution du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une baisse de 0,2 du ratio et l'augmentation des coûts d'emprunt a donné lieu à une baisse de 0,7 du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est établi à 7,1 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2023, en baisse par rapport au ratio de 8,6 fois enregistré à l'exercice précédent. La croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 0,3 du ratio et la hausse du montant net des charges d'intérêts s'est traduite par une baisse de 1,8 du ratio.

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation

Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, notre ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation est présenté comme une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés liés aux actions ordinaires de TELUS Corporation des quatre trimestres les plus récents, comptabilisés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes (se reporter à la *note 13*), divisé par le total des flux de trésorerie disponibles* pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisé par les flux de trésorerie disponibles annuels si le montant présenté se rapporte à un exercice).

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars		Objectif	2023	2022	
Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables					
Ratio de dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement			180 %	187 %	
Calculé selon les mesures de la direction					
Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes			60 % à 75 % ¹	89 %	129 %
1	Notre fourchette cible pour le ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation est de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective.				
Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions)			2023	2022	
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation			1 955 \$	1 757 \$	
Montant des dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation			(712)	(631)	
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes			1 243 \$	1 126 \$	
Le tableau qui suit présente notre calcul des flux de trésorerie disponibles et son rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.					
Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions)		Note	2023	2022	
BAIIA		5	6 458 \$	6 398 \$	
Déduire : profit à la cession des activités de solutions en finance			—	(410)	
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements			179	(3)	
Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat et des options de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS			(141)	(19)	
Incidence de la composante capital des contrats de location		31 b)	(502)	(502)	
Éléments des tableaux consolidés des flux de trésorerie :					
Rémunération fondée sur des actions, montant net		14	139	130	
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel		15	89	114	
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel			(36)	(54)	
Intérêts versés			(922)	(725)	
Intérêts reçus			20	16	
Dépenses d'investissement		5	(3 352)	(3 646)	
Flux de trésorerie disponibles avant impôt			1 932	1 299	
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements			(538)	(489)	
Incidence de la cession des activités de solutions en finance sur l'impôt sur le résultat payé			—	61	
Flux de trésorerie disponibles			1 394	871	
Ajouter (déduire) :					
Dépenses d'investissement		5	3 352	3 646	
Incidence du principal au titre des contrats de location			502	502	
Profit à la cession des activités de solutions en finance, déduction faite de l'impôt sur le résultat payé			—	(349)	
Éléments non significatifs sur une base individuelle compris dans le résultat net ne générant ni n'utilisant aucuns flux de trésorerie			(811)	(86)	
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			4 437 \$	4 584 \$	

* Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, ils pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, les flux de trésorerie disponibles correspondent au BAIIA (produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel) excluant les éléments que nous considérons comme ayant une valeur prédictive limitée, y compris les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Nous avons publié des indications au sujet des flux de trésorerie disponibles et les avons inclus dans l'information présentée parce qu'ils constituent des mesures clés de performance auxquelles la direction et les investisseurs ont recours pour évaluer la performance de nos activités.

4 instruments financiers

a) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute, la meilleure représentation de notre exposition maximale au risque de crédit (excluant les incidences de l'impôt sur le résultat) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats auxquels nous nous attendons.

(en millions)	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Trésorerie et placements temporaires, montant net	877 \$	974 \$
Débiteurs	3 794	3 868
Actifs sur contrat	743	761
Actifs dérivés	291	333
	5 705 \$	5 936 \$

Trésorerie et placements temporaires, montant net

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est géré en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de qualité supérieure et d'autres contreparties solvables. Un examen continu permet d'évaluer les changements de l'état des contreparties.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire. Les comptes sont considérés comme en souffrance lorsque le client n'a pas fait les paiements contractuels à l'échéance, soit habituellement dans les 30 jours suivant la date de facturation. Tous frais de retard sur les soldes impayés non courants des créances clients sont imputés au taux du marché fondé sur le secteur ou au taux négocié.

(en millions)	Note	Au 31 mars 2023			Au 31 décembre 2022		
		Montant brut	Correction de valeur	Montant net ¹	Montant brut	Correction de valeur	Montant net ¹
Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses							
Moins de 30 jours après la date de facturation		1 073 \$	(12) \$	1 061 \$	936 \$	(11) \$	925 \$
De 30 à 60 jours après la date de facturation		341	(12)	329	400	(11)	389
De 61 à 90 jours après la date de facturation		106	(14)	92	185	(15)	170
Plus de 90 jours après la date de facturation		180	(30)	150	192	(33)	159
Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement		1 516	(38)	1 478	1 509	(39)	1 470
		3 216 \$	(106) \$	3 110 \$	3 222 \$	(109) \$	3 113 \$
Courantes	6 b)	2 616 \$	(91) \$	2 525 \$	2 636 \$	(94) \$	2 542 \$
Non courantes	20	600	(15)	585	586	(15)	571
		3 216 \$	(106) \$	3 110 \$	3 222 \$	(109) \$	3 113 \$

1 Les montants nets représentent les créances clients qui n'avaient pas fait l'objet d'une provision aux dates des états consolidés de la situation financière (se reporter à la note 6 b).

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La conjoncture économique (y compris les données macroéconomiques prospectives), les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation), les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que la ligne d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si des corrections de valeur doivent être constituées au titre des comptes en souffrance; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour créances douteuses à l'encontre des créances clients. La charge pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les soldes des créances clients dépassant un certain seuil et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la charge pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à notre correction de valeur pour créances douteuses.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2023	2022
Solde au début	109 \$	110 \$
Ajouts (charge pour créances douteuses)	21	18
Comptes radiés ¹ d'un montant inférieur aux recouvrements	(28)	(23)
Autres	4	2
Solde à la fin	106 \$	107 \$

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, les comptes radiés, mais faisant toujours l'objet d'activités de recouvrement ont totalisé 44 \$ (2022 – 32 \$).

Actifs sur contrat

Le risque de crédit associé aux actifs sur contrat est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

(en millions)	Au 31 mars 2023			Au 31 décembre 2022		
	Montant brut	Correction de valeur	Montant net (note 6 c)	Montant brut	Correction de valeur	Montant net (note 6 c)
Actifs sur contrat, déduction faite de la correction de valeur pour perte de valeur						
À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :						
La période de 12 mois se clôturant un an après	596 \$	(23) \$	573 \$	611 \$	(23) \$	588 \$
La période de 12 mois se clôturant deux ans après	257	(10)	247	277	(11)	266
Par la suite	60	(1)	59	55	(1)	54
	913 \$	(34) \$	879 \$	943 \$	(35) \$	908 \$

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux actifs sur contrat. La conjoncture économique, les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation) et la ligne d'activité d'où proviennent les actifs sur contrat sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer la correction de valeur pour perte de valeur. Les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour perte de valeur des actifs sur contrat en diminution des actifs sur contrat.

Actifs dérivés (et passifs dérivés)

Les contreparties à nos dérivés liés aux opérations de change significatifs sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une notation du crédit de qualité supérieure. Le montant total en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les notations du crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation du crédit et de celle de nos contreparties. Bien que nous soyons exposés au risque de pertes de crédit potentielles qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

b) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, comme il est expliqué plus en détail à la note 3, nous gérons notre risque de liquidité des façons suivantes :

- en recourant à un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels;
- en maintenant une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance et des facilités bancaires bilatérales (note 22), un programme de papier commercial (note 26 c) et des facilités de crédit consortial [note 26 d) et e)];
- en maintenant des prospectus préalables de base en vigueur;
- en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels;
- en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Nos échéances de titres de créance au cours des années à venir sont telles qu'elles sont présentées à la note 26 h). Au 31 mars 2023, tout comme c'était le cas au 31 décembre 2022, TELUS Corporation pouvait émettre des titres d'un montant illimité au Canada et des titres d'une valeur de 3,5 milliards de dollars US aux États-Unis,

en vertu d'un prospectus préalable de base canadien en vigueur jusqu'en septembre 2024. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers. TELUS International (Cda) Inc. a déposé un prospectus préalable de base canadien en vertu duquel des titres de créance ou des titres de capitaux propres d'un montant illimité pourraient être offerts et qui est en vigueur jusqu'en mai 2024.

Nous faisons correspondre de façon étroite les échéances contractuelles de nos passifs financiers dérivés avec celles des risques qu'ils sont censés gérer.

Les échéances prévues de nos passifs financiers non actualisés ne diffèrent pas de façon importante des échéances contractuelles, sauf comme il est indiqué ci-après. Les échéances contractuelles relatives à nos passifs financiers non actualisés, y compris les intérêts s'y rapportant (le cas échéant), sont présentées dans les tableaux qui suivent.

Au 31 mars 2023 (en millions)	Non-dérivés				Dérivés					
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Dettes à long terme composéee		Montants des swaps de devises devant être échangés ²		Montants des swaps de devises devant être échangés			
			Dettes à long terme, en excluant les contrats de location ¹ (note 26)	Contrats de location (note 26)	(Reçus)	Payés	Autres	(Reçus)	Payés	Total
2023 (reste de l'exercice)	2 811 \$	29 \$	2 725 \$	454 \$	(2 094) \$	2 069 \$	— \$	(523) \$	512 \$	5 983 \$
2024	182	622	3 271	552	(224)	208	—	(143)	142	4 610
2025	16	—	1 940	400	(218)	207	1	—	—	2 346
2026	92	—	2 291	291	(216)	206	1	—	—	2 665
2027	139	—	2 330	234	(1 692)	1 653	1	—	—	2 665
2028 à 2032	49	—	11 044	472	(2 246)	2 169	—	—	—	11 488
Par la suite	—	—	12 061	372	(2 919)	2 805	—	—	—	12 319
Total	3 289 \$	651 \$	35 662 \$	2 775 \$	(9 609) \$	9 317 \$	3 \$	(666) \$	654 \$	42 076 \$
			Total (note 26 h)			38 145 \$				

- Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculées selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 mars 2023.
- Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans le swap de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 31 mars 2023. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » du swap de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

Au 31 décembre 2022 (en millions)	Non-dérivés				Dérivés					
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Dettes à long terme composéee		Montants des swaps de devises devant être échangés ²		Montants des swaps de devises devant être échangés			
			Dettes à long terme, en excluant les contrats de location ¹ (note 26)	Contrats de location (note 26)	(Reçus)	Payés	(Reçus)	Payés	Total	
2023	3 613 \$	9 \$	2 907 \$	596 \$	(1 679) \$	1 674 \$	(669) \$	648 \$	7 099 \$	
2024	254	105	3 126	537	(201)	193	—	—	4 014	
2025	16	—	1 800	379	(599)	586	—	—	2 182	
2026	12	—	2 154	273	(165)	162	—	—	2 436	
2027	1	—	2 197	218	(1 644)	1 610	—	—	2 382	
2028 à 2032	—	—	9 929	446	(1 785)	1 707	—	—	10 297	
Par la suite	—	—	11 551	364	(2 921)	2 805	—	—	11 799	
Total	3 896 \$	114 \$	33 664 \$	2 813 \$	(8 994) \$	8 737 \$	(669) \$	648 \$	40 209 \$	
			Total			36 220 \$				

- Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculées selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2022.
- Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans le swap de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 31 décembre 2022. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » du swap de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

c) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022 auraient pu varier si le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, le taux de change du dollar américain par rapport à l'euro, les taux d'intérêt du marché et l'évaluation de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs montants réels à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les soldes libellés en dollars américains et en euros et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés à la date de l'état de la situation financière concerné ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de taux d'intérêt à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue au début de l'exercice concerné et serait demeurée constante jusqu'à la date de l'état de la situation financière concerné. Les montants en capital et les valeurs nominales à la date de l'état de la situation financière concerné ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque relatif à l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne et au risque relatif à la prime liée à l'énergie solaire à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les valeurs nominales des accords d'achat d'énergie virtuels à la date de l'état de la situation financière concerné ont été utilisées aux fins des calculs.

La charge d'impôt sur le résultat, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition prévus par la loi pour les périodes de présentation de l'information financière.

Trimestres clos les 31 mars [augmentation (diminution) en millions]	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global		Bénéfice global	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Variations raisonnablement possibles des risques de marché¹						
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	(5) \$	— \$	127 \$	(14) \$	122 \$	(14) \$
Dépréciation du dollar CA	5 \$	— \$	(123) \$	14 \$	(118) \$	14 \$
Variation de 10 % du taux de change du dollar US par rapport à l'euro						
Appréciation du dollar US	18 \$	11 \$	(74) \$	(59) \$	(56) \$	(48) \$
Dépréciation du dollar US	(18) \$	(11) \$	74 \$	59 \$	56 \$	48 \$
Variation de 25 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation des taux d'intérêt						
Taux d'intérêt au Canada	(6) \$	(1) \$	80 \$	91 \$	74 \$	90 \$
Taux d'intérêt aux États-Unis	— \$	— \$	(74) \$	(96) \$	(74) \$	(96) \$
Taux d'intérêt combiné	(6) \$	(1) \$	6 \$	(5) \$	— \$	(6) \$
Diminution des taux d'intérêt						
Taux d'intérêt au Canada	6 \$	1 \$	(80) \$	(94) \$	(74) \$	(93) \$
Taux d'intérêt aux États-Unis	— \$	— \$	82 \$	100 \$	82 \$	100 \$
Taux d'intérêt combiné	6 \$	1 \$	2 \$	6 \$	8 \$	7 \$
Variation de 20 points de base de l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne						
Augmentation de l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne	(41) \$	— \$	— \$	— \$	(41) \$	— \$
Diminution de l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne	41 \$	— \$	— \$	— \$	41 \$	— \$
Variation de 20 points de base de la prime liée à l'énergie solaire						
Augmentation de la prime liée à l'énergie solaire	24 \$	— \$	— \$	— \$	24 \$	— \$
Diminution de la prime liée à l'énergie solaire	(24) \$	— \$	— \$	— \$	(24) \$	— \$

1 Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans modification d'autres facteurs; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous réaliserions les variations des taux de change et des taux d'intérêt du marché; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités aurait une incidence sur cette hypothèse.

d) Juste valeur

Non-dérivés

Notre dette à long terme qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions)	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme, en excluant les contrats de location (note 26)	24 277 \$	23 001 \$	22 967 \$	21 000 \$

Dérivés

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau ci-après.

(en millions)		Au 31 mars 2023				Au 31 décembre 2022			
Désignation	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur ¹ et valeur comptable	Prix ou taux	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur ¹ et valeur comptable	Prix ou taux	
Actifs courants²									
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>									
Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ⁴	2024	112 \$	3 \$	1,00 \$ US : 55 ₪	2023	72 \$	1 \$	1,00 \$ US : 55 ₪
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC ³	2024	328 \$	13	1,00 \$ US : 1,30 \$ CA	2023	397 \$	21	1,00 \$ US : 1,28 \$ CA
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains [note 26 b) et c)]	DFC ³	2023	1 182 \$	11	1,00 \$ US : 1,34 \$ CA	2023	526 \$	9	1,00 \$ US : 1,33 \$ CA
Risque de change lié aux opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées au moyen de titres de créance à long terme libellés en dollars américains ⁷ (note 26 e)	DFC ⁵	2028	46 \$	19	1,00 € : 1,09 \$ US	2025	31 \$	26	1,00 € : 1,09 \$ US
Risque de taux d'intérêt lié aux montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (note 26 e)	DFC ³	2028	12 \$	2	3,5 %	—	— \$	—	—
Risque de prix lié à l'achat d'électricité	DFT ⁴	2047	32 \$	23	34,73 \$/MWh	2047	36 \$	26	34,73 \$/MWh
				71 \$				83 \$	
Autres actifs à long terme²									
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>									
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains ⁶ [note 26 b) et c)]	DFC ³	2048	3 746 \$	60 \$	1,00 \$ US : 1,29 \$ CA	2048	4 443 \$	66 \$	1,00 \$ US : 1,30 \$ CA
Risque de change lié aux opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées au moyen de titres de créance à long terme libellés en dollars américains ⁷ (note 26 e)	DFC ⁵	2028	628 \$	9	1,00 € : 1,09 \$ US	2025	454 \$	17	1,00 € : 1,09 \$ US
Risque de prix lié à l'achat d'électricité	DFT ⁴	2047	247 \$	151	34,73 \$/MWh	2047	264 \$	167	34,73 \$/MWh
				220 \$				250 \$	
Passifs courants²									
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>									
Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ⁴	2024	38 \$	1 \$	1,00 \$ US : 55 ₪	2023	68 \$	3 \$	1,00 \$ US : 55 ₪
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC ³	2024	177 \$	1	1,00 \$ US : 1,36 \$ CA	2023	111 \$	1	1,00 \$ US : 1,36 \$ CA
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains [note 26 b) et c)]	DFC ³	2023	714 \$	6	1,00 \$ US : 1,36 \$ CA	2023	957 \$	14	1,00 \$ US : 1,37 \$ CA
				8 \$				18 \$	
Autres passifs à long terme²									
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>									
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains ⁶ [note 26 b) et c)]	DFC ³	2049	3 003 \$	14 \$	1,00 \$ US : 1,33 \$ CA	2049	2 329 \$	24 \$	1,00 \$ US : 1,33 \$ CA
Risque de taux d'intérêt lié aux montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (note 26 e)	DFC ³	2028	218 \$	3	3,5 %	—	— \$	—	—
				17 \$				24 \$	

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2), à l'exception de la juste valeur des accords d'achat d'énergie virtuels (que nous utilisons pour gérer le risque de prix lié à l'achat d'électricité), qui est évaluée à la date de clôture au moyen de données d'entrée non observables importantes (niveau 3). Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Période close le 31 mars 2023

Trimestre

Variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels

Comprise dans le bénéfice net, excluant l'impôt sur le résultat	(19) \$
Solde au début	193
Solde à la fin	174 \$

- Les actifs et passifs financiers dérivés ne font pas l'objet d'une compensation.
- Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de couverture (DFC) au moment de la comptabilisation initiale (éléments de couverture de flux de trésorerie); la comptabilité de couverture est appliquée. À moins d'indication contraire, le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre la valeur nominale des éléments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts connexes.
- Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction (DFT) et classés à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de la comptabilisation initiale; la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.
- Dérivés désignés comme couverture d'investissement net dans un établissement à l'étranger; la comptabilité de couverture est appliquée. Le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre la valeur nominale des éléments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts connexes.
- Nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 31 mars 2023, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, qui sert à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à 105 \$ (31 décembre 2022 – 123 \$).
- Nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 31 mars 2023, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, qui sert à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à 2 \$ (31 décembre 2022 – 1 \$).

e) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Le risque de crédit lié à de tels instruments dérivés, comme il est décrit plus en détail à la *note 4 a)*, serait la principale cause d'inefficacité des couvertures. Il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Montant du profit (de la perte) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 11)		Poste	Profit (perte) reclassé des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) (note 11)	
		2023	2022		Montant	
		2023	2022		2023	2022
TRIMESTRES						
<i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change</i>						
Liés aux achats libellés en dollars américains		(19) \$	(6) \$	Achat de biens et services	9 \$	1 \$
Liés à la dette à long terme libellée en dollars américains ¹	26 b), c)	25	(12)	Coûts de financement	—	(108)
Liés à un investissement net dans un établissement à l'étranger ²		(21)	24	Coûts de financement	(6)	—
		(15)	6		3	(107)
<i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché</i>						
Autres		(1)	—	Coûts de financement	—	(1)
		(16) \$	6 \$		3 \$	(108) \$

- 1 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour le trimestre clos le 31 mars 2023, ce montant s'est chiffré à (18) \$ [2022 – (25) \$].
- 2 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour le trimestre clos le 31 mars 2023, ce montant s'est chiffré à 1 \$ [2022 – (2) \$].

Le tableau suivant présente les profits et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Poste	Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé en résultat	
		2023	2022
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change	Coûts de financement	3 \$	(3) \$
Variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	Coûts de financement	(19) \$	— \$

5 information sectorielle

Généralités

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance. Avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2022, nous avons amorcé la modification de nos processus et systèmes de présentation de l'information internes et externes et de nos contrôles internes parallèlement à l'acquisition et à l'intégration de LifeWorks Inc. et parallèlement, nous procédons à une évaluation de notre structure de présentation de l'information sectorielle.

Le secteur Solutions technologiques de TELUS comprend les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement découlant des technologies mobiles; les produits tirés des services de données (qui comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, les services d'hébergement, les services de technologies de l'information gérées, les services fondés sur l'infonuagique, de même que les services de sécurité résidentielle et d'entreprise); des solutions technologiques et

logicielles en matière de soins de santé (y compris les programmes d'aide aux employés et à leur famille et l'administration des avantages du personnel); des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axées sur l'analytique de données); les produits tirés des services de voix et autres services de télécommunications, et les ventes d'équipement.

Le secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »), dont la principale monnaie fonctionnelle est le dollar américain, comprend les solutions d'expérience client numérique et de transformation de la capacité numérique, y compris l'intelligence artificielle et la gestion de contenu, qui sont fournies par notre filiale, TELUS International (Cda) Inc.

Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

Le tableau suivant présente l'information sectorielle régulièrement transmise à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) et ses rapprochements avec nos produits tirés des produits et services, nos autres produits et notre bénéfice avant impôt.

6 produits tirés de contrats conclus avec des clients

a) Produits

Dans le cadre de la détermination des prix de transaction minimaux liés à des contrats conclus avec des clients, les montants sont affectés à l'exécution, ou à l'achèvement de l'exécution, des obligations de prestation contractuelles futures. Ces obligations de prestation contractuelles futures non remplies ou remplies partiellement ont principalement trait à des services à fournir sur la durée du contrat. Le tableau qui suit présente le total de nos prix de transaction minimaux estimatifs affectés aux obligations de prestation contractuelles futures résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, et le calendrier de la comptabilisation probable des produits connexes; les montants réels pourraient différer de ces estimations en raison de divers facteurs, y compris la nature imprévisible du comportement des clients, de la réglementation dans le secteur, de la conjoncture économique dans laquelle nous exerçons nos activités et du comportement de la concurrence.

(en millions)	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, à comptabiliser dans les produits d'une période ultérieure^{1,2}		
Au cours de la période de 12 mois se clôturant un an après	2 515 \$	2 539 \$
Au cours de la période de 12 mois se clôturant deux ans après	992	1 034
Par la suite	85	81
	3 592 \$	3 654 \$

- Exclut les montants de la contrepartie variable limitée, les montants découlant des contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an ainsi que, comme le permet la mesure de simplification, les montants découlant de contrats qui ne sont pas touchés par les écarts temporaires en matière de comptabilisation des produits découlant de la répartition du prix de transaction, ou de contrats à l'égard desquels nous pourrions comptabiliser et facturer des produits dont le montant correspond directement à nos obligations de prestation remplies.
- Les normes IFRS de l'IASB exigent une explication quant au moment où nous prévoyons comptabiliser dans les produits les montants présentés au titre du prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement. Les montants estimatifs présentés reposent sur les modalités et échéances contractuelles. Les produits réels comptabilisés au titre du prix de transaction minimal, ainsi que le calendrier de comptabilisation connexe, différeront de ces estimations, en raison principalement de la fréquence des occasions où la durée réelle des contrats conclus avec des clients diffère de leur échéance contractuelle.

b) Débiteurs

(en millions)	Note	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Créances clients		2 616 \$	2 636 \$
Montants courus à recevoir – clients		496	468
Correction de valeur pour créances douteuses	4 a)	(91)	(94)
		3 021	3 010
Montants courus à recevoir – autres		188	287
Débiteurs – courants		3 209 \$	3 297 \$

c) Actifs sur contrat

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2023	2022
Solde au début		908 \$	877 \$
Entrées nettes découlant des activités		350	301
Montants facturés au cours de la période et donc reclassés dans les débiteurs		(381)	(348)
Variation de la correction de valeur pour perte de valeur, montant net	4 a)	1	1
Autres		1	—
Solde à la fin		879 \$	831 \$
À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :			
La période de 12 mois se clôturant un an après		573 \$	558 \$
La période de 12 mois se clôturant deux ans après		247	223
Par la suite		59	50
Solde à la fin		879 \$	831 \$
Rapprochement des actifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante			
Actifs sur contrat – montant brut		573 \$	558 \$
Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat	24	(14)	(13)
Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat	24	(122)	(112)
		437 \$	433 \$

7 autres produits

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2023	2022
Aide publique		1 \$	2 \$
Autres produits tirés de la colocation	19	1	1
Produits tirés des placements (perte de placement), profit (perte) à la cession d'actifs et autres		(3)	(4)
Produits d'intérêts	21 a)	2	1
Variations des provisions au titre d'un regroupement d'entreprises	25	38	26
		39 \$	26 \$

8 charge au titre des avantages du personnel

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2023	2022
Charge au titre des avantages du personnel – montant brut			
Salaires		1 508 \$	1 105 \$
Rémunération fondée sur des actions ¹	14	54	49
Régimes de retraite – à prestations définies	15 a)	15	27
Régimes de retraite – à cotisations définies	15 b)	28	26
Coûts de restructuration ¹	16 a)	48	10
Avantages du personnel (santé et autres)		55	57
		1 708	1 274
Coûts internes de la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif, montant net			
Coûts d'acquisition du contrat	20		
Comptabilisés à l'actif		(16)	(18)
Amortis		23	19
Coûts liés à l'exécution du contrat	20		
Comptabilisés à l'actif		(4)	—
Amortis		1	—
Immobilisations corporelles		(100)	(93)
Immobilisations incorporelles amortissables		(72)	(63)
		(168)	(155)
		1 540 \$	1 119 \$

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, un montant de 2 \$ (2022 – 1 \$) au titre de la rémunération fondée sur des actions dans le secteur Expérience client propulsée par le numérique a été inclus dans les coûts de restructuration.

9 coûts de financement

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2023	2022
Charges d'intérêts			
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – montant brut		263 \$	169 \$
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés ¹		(2)	(15)
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives		261	154
Intérêts sur les obligations locatives	19	28	16
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres		3	4
Capitalisation des intérêts liés à des provisions	25	8	3
		300	177
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel	15	2	2
Opérations de change		4	1
Variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels		19	—
		325	180
Produits d'intérêts		(5)	(1)
		320 \$	179 \$
Charges d'intérêts, montant net	3	301 \$	192 \$
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés ¹		(2)	(15)
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel		2	2
Variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels		19	—
		320 \$	179 \$

1 Les intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives, à un taux combiné de 3,10 %, ont été capitalisés au titre des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour la période.

10 impôt sur le résultat

Composition des charges et rapprochement des taux

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2023	2022
Charge d'impôt exigible		
Pour la période de présentation de l'information financière considérée	147 \$	145 \$
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	1	—
	148	145
Charge d'impôt différé		
Survenant à la naissance et à la résorption des différences temporaires	(93)	(1)
	55 \$	144 \$

Notre charge d'impôt et notre taux d'imposition effectif diffèrent de ceux obtenus par l'application des taux prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2023		2022	
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi	63 \$	22,5 %	140 \$	25,5 %
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	1	0,4	—	—
Montants (non imposables) non déductibles nets	(9)	(3,1)	(2)	(0,3)
Autres	—	—	6	1,1
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	55 \$	19,8 %	144 \$	26,3 %

11 autres éléments du résultat global

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat						Écart de change cumulé	Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat	Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat	
	Dérivés utilisés pour gérer le risque de change			Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché							Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	Autres éléments du résultat global
	Profits (pertes) survenus	(Profits) pertes de périodes antérieures transférés en résultat net	Total	Profits (pertes) survenus	(Profits) pertes de périodes antérieures transférés en résultat net	Total						
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie au cours de la période considérée (note 4 e)												
TRIMESTRES												
Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2022			81 \$			(3) \$	78 \$	25 \$	83 \$	186 \$		
Autres éléments du résultat global												
Montant	6 \$	107 \$	113	— \$	1 \$	1	114	(67)	6	53	214 \$	267 \$
Impôt sur le résultat	4 \$	21 \$	25	— \$	— \$	—	25	—	1	26	55	81
Montant net			88			1	89	(67)	5	27	159 \$	186 \$
Solde cumulé au 31 mars 2022			169 \$			(2) \$	167 \$	(42) \$	88 \$	213 \$		
Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2023			(20) \$			(3) \$	(23) \$	66 \$	90 \$	133 \$		
Autres éléments du résultat global												
Montant	(15) \$	(3) \$	(18)	(1) \$	— \$	(1)	(19)	31	(7)	5	(6) \$	(1) \$
Impôt sur le résultat	(1) \$	1 \$	—	— \$	— \$	—	—	—	(1)	(1)	(2)	(3)
Montant net			(18)			(1)	(19)	31	(6)	6	(4) \$	2 \$
Solde cumulé au 31 mars 2023			(38) \$			(4) \$	(42) \$	97 \$	84 \$	139 \$		
Éléments attribuables :												
Aux actions ordinaires											108 \$	
Aux participations ne donnant pas le contrôle											31	
											139 \$	

12 montants par action

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des attributions d'unités d'actions restreintes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice par action de base et du bénéfice par action dilué. Le bénéfice net est égal au bénéfice net dilué pour toutes les périodes présentées.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2023	2022
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires en circulation	1 439	1 376
Effet des titres dilutifs – unités d'actions restreintes	1	4
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires en circulation	1 440	1 380

Pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022, aucune attribution d'unités d'actions restreintes réglées en instruments de capitaux propres ni attribution d'options sur actions de TELUS Corporation en circulation n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire.

13 dividendes par action

a) Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation

Trimestres clos les 31 mars
(en millions, sauf les montants
par action)

Dividendes sur les actions ordinaires de TELUS Corporation	2023				2022			
	Déclarés		Versés aux actionnaires le		Déclarés		Versés aux actionnaires le	
	En date du	Par action	Total		En date du	Par action	Total	
Dividende du premier trimestre	10 mars 2023	0,3511 \$	506 \$	3 avril 2023	11 mars 2022	0,3274 \$	450 \$	1 ^{er} avril 2022

Le 3 mai 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,3636 \$ par action sur nos actions ordinaires de TELUS Corporation émises et en circulation; ce dividende est payable le 4 juillet 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 9 juin 2023. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires de TELUS Corporation émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 9 juin 2023.

b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés

Nous avons un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés dans le cadre duquel les détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation admissibles peuvent acquérir des actions ordinaires de TELUS Corporation supplémentaires en réinvestissant les dividendes et en effectuant des paiements additionnels facultatifs en trésorerie au fiduciaire. En vertu de ce régime, nous avons le choix d'émettre des actions ordinaires de TELUS Corporation à même les actions propres ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. En vertu du régime, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires de TELUS Corporation à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Avec prise d'effet lors du paiement des dividendes, le 1^{er} octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires de TELUS Corporation à même les actions propres à un escompte de 2 %. En ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation détenues par des détenteurs admissibles qui ont choisi de participer au régime, les dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre clos le 31 mars 2023 d'un montant de 173 millions de dollars (2022 – 149 millions de dollars) devaient être réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation.

14 rémunération fondée sur des actions

a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions

La charge au titre des avantages du personnel figurant dans les états consolidés du résultat net et du résultat global ainsi que dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie comprend les montants de la rémunération fondée sur des actions suivants :

Périodes closes les 31 mars (en millions)		2023			2022		
	Note	Charge au titre des avantages du personnel ¹	Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie
TRIMESTRES							
Unités d'actions restreintes	b)	44 \$	(2) \$	42 \$	41 \$	(7) \$	34 \$
Régime d'actionariat des employés	c)	11	(11)	—	11	(11)	—
Attributions d'options sur actions	d)	1	—	1	(2)	(6)	(8)
		56 \$	(13) \$	43 \$	50 \$	(24) \$	26 \$
Solutions technologiques de TELUS		37 \$	(12) \$	25 \$	40 \$	(18) \$	22 \$
Expérience client propulsée par le numérique		19	(1)	18	10	(6)	4
		56 \$	(13) \$	43 \$	50 \$	(24) \$	26 \$

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, une charge de 42 \$ (2022 – 40 \$) liée aux unités d'actions restreintes est présentée en tant que charge de rémunération fondée sur des actions dans la charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la note 8), et le solde est inclus dans les coûts de restructuration (se reporter à la note 16) du secteur Expérience client propulsée par le numérique.

b) Unités d'actions restreintes

Unités d'actions restreintes de TELUS Corporation

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui offrent essentiellement les mêmes caractéristiques que nos unités d'actions restreintes générales, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'une condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés (d'une pondération de 25 %) et du rendement total pour l'actionnaire en ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés de télécommunications analogues (d'une pondération de 75 %). La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés est égale à la juste valeur de marché des actions ordinaires de TELUS Corporation correspondantes à la date d'attribution. Par conséquent, le sous-ensemble nominal a été inclus dans la présentation de nos unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service. Notre estimation, qui reflète un dividende variable, de la juste valeur du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes attribuées en 2023 et en 2022 sont comptabilisées comme étant réglées en trésorerie, puisqu'il s'agissait de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en circulation dont les droits n'étaient pas acquis.

	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits n'étaient pas acquis		
Unités d'actions restreintes non assujetties à une condition de performance liée au marché		
Unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service	7 988 027	5 224 220
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés	547 139	357 263
	8 535 166	5 581 483
Unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au marché		
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire	1 674 287	1 071 789
	10 209 453	6 653 272

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS Corporation non assujetties à une condition de performance liée au marché.

Période close le 31 mars 2023	Trimestre		
	Nombre d'unités d'actions restreintes ¹		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis	
En circulation au début			
Droits non acquis	5 581 483	—	30,62 \$
Droits acquis	—	35 819	27,00 \$
Attribuées			
Attribution initiale	3 039 431	—	27,41 \$
Au lieu de dividendes	73 150	476	26,44 \$
Droits acquis	(42 614)	42 614	27,93 \$
Réglées – en trésorerie	—	(43 012)	27,94 \$
Frappées de déchéance	(116 284)	—	27,30 \$
En circulation à la fin			
Droits non acquis	8 535 166	—	28,31 \$
Droits acquis	—	35 897	26,98 \$

1 Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

Unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques que les unités d'actions restreintes de TELUS Corporation, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 150 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc. Les unités d'actions restreintes attribuées en 2023 et en 2022 sont comptabilisées comme étant réglées en trésorerie, puisqu'il s'agissait de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

Période close le 31 mars 2023	Trimestre		
	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis	
En circulation au début	1 605 821	—	27,10 \$ US
Attribution initiale	1 102 860	72 763	21,18 \$ US
Droits acquis	(277 024)	277 024	25,79 \$ US
Réglées – en trésorerie	—	(349 787)	24,83 \$ US
Frappées de déchéance	(3 784)	—	27,46 \$ US
En circulation à la fin	2 427 873	—	24,56 \$ US

c) Régime d'actionnariat des employés de TELUS Corporation

Nous avons un régime d'actionnariat des employés qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires de TELUS Corporation au moyen de retenues sur la paie régulières. En ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation détenues dans le cadre du régime d'actionnariat des employés, les dividendes sur actions ordinaires de TELUS Corporation déclarés au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, d'un montant de 13 millions de dollars (2022 – 11 millions de dollars), devaient être réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation que le fiduciaire a achetées à même les actions propres, un escompte étant applicable, comme il est décrit à la note 13 b).

d) Attributions d'options sur actions

Options sur actions de TELUS Corporation

Des employés peuvent se voir octroyer des attributions d'options sur actions leur permettant d'acheter des actions ordinaires de TELUS Corporation, à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter de la date de l'attribution.

Ces attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net; il nous revient de choisir si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'options sur actions de TELUS Corporation.

Période close le 31 mars 2023	Trimestre	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions ¹
En circulation au début	2 755 300	22,05 \$
Exercées ²	(88 975)	21,19 \$
Frappées de déchéance	(38 400)	22,25 \$
En circulation à la fin	2 627 925	22,08 \$

1 La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 4,1 ans. 1 821 425 options pouvaient être exercées à la date de clôture.

2 Le prix moyen pondéré à la date d'exercice était de 27,13 \$.

Options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Des employés peuvent se voir octroyer des options sur actions de participation (réglées en instruments de capitaux propres) leur permettant d'acheter des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc., à un prix correspondant à, ou équivalant à un multiple de la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution, et/ou des options sur actions fictives (réglées en trésorerie) qui leur permettent d'être exposés à une appréciation du prix des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas dix ans à compter du moment de l'attribution. Toutes les attributions d'options sur actions de participation et la plupart des attributions d'options sur actions procurent un dividende variable (de 0 % à 100 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs au régime d'options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Période close le 31 mars 2023	Trimestre	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions ¹
En circulation au début	2 677 297	11,31 \$ US
Frappées de déchéance	(16 177)	5,77 \$ US
En circulation à la fin	2 661 120	11,35 \$ US
Pouvant être exercées à la fin	2 316 683	9,50 \$ US

1 En ce qui a trait aux 2 220 919 options sur actions, la fourchette de prix des options sur actions s'établit entre 4,87 \$ US et 8,95 \$ US par action à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 3,9 ans; pour le reste des options sur actions, le prix est de 25,00 \$ US et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 7,9 ans.

15 avantages du personnel futurs

a) Régimes de retraite à prestations définies – sommaire

Montants présentés dans les états financiers de base relativement aux régimes de retraite à prestations définies

Trimestres clos les 31 mars		2023			2022		
(en millions)	Note	Actifs du régime	Obligations au titre des prestations définies constituées ¹	Montant net	Actifs du régime	Obligations au titre des prestations définies constituées ¹	Montant net
Charge au titre des avantages du personnel							
	8						
Avantages gagnés au titre des services rendus au cours de l'exercice		— \$	(18) \$		— \$	(27) \$	
Avantages gagnés au titre des services passés		—	—		—	(3)	
Cotisations des employés		4	—		4	—	
Frais administratifs		(1)	—		(1)	—	
		3	(18)	(15) \$	3	(30)	(27) \$
Coûts de financement							
	9						
Produits notionnels sur l'actif des régimes ² et intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies constituées		110	(100)		74	(75)	
Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes		(12)	—		(1)	—	
		98	(100)	(2)	73	(75)	(2)
PRESTATIONS (COÛTS) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT NET³				(17)	(29)		
Autres éléments du résultat global							
	11						
Écart entre les résultats réels et les hypothèses estimatives liées aux régimes ⁴		226	—		(543)	—	
Modifications apportées aux hypothèses financières du régime		—	(191)		—	1 491	
Variation de l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes		(41)	—		(734)	—	
		185	(191)	(6)	(1 277)	1 491	214
PRESTATIONS (COÛTS) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL³				(23)	185		
MONTANTS COMPRIS DANS LES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION							
Cotisations de l'employeur		9	—	9	17	—	17
PRESTATIONS PAYÉES PAR LES RÉGIMES		(117)	117	—	(117)	117	—
SOLDES DES COMPTES DES RÉGIMES⁵							
Variation au cours de la période		178	(192)	(14)	(1 301)	1 503	202
Solde au début		7 990	(8 075)	(85)	10 043	(10 233)	(190)
Solde à la fin		8 168 \$	(8 267) \$	(99) \$	8 742 \$	(8 730) \$	12 \$
SITUATION DE CAPITALISATION – SURPLUS (DÉFICIT) DES RÉGIMES							
Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations définies constituées	20	7 344 \$	(7 037) \$	307 \$	7 881 \$	(7 417) \$	464 \$
Régimes de retraite où l'obligation au titre des prestations définies constituées est supérieure à l'actif							
Capitalisés		824	(1 023)	(199)	861	(1 091)	(230)
Non capitalisés		—	(207)	(207)	—	(222)	(222)
	27	824	(1 230)	(406)	861	(1 313)	(452)
		8 168 \$	(8 267) \$	(99) \$	8 742 \$	(8 730) \$	12 \$

- L'obligation au titre des prestations définies constituées est la valeur actualisée actuarielle des prestations attribuées pour les services rendus par les employés à une date donnée.
- Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées à la fin de l'exercice précédent.
- À l'exclusion de l'impôt.
- Les hypothèses financières relatives aux actifs des régimes (les produits d'intérêts sur les actifs des régimes compris dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées) ainsi que les hypothèses démographiques relatives aux valeurs actuarielles des obligations au titre des prestations définies constituées à la fin de l'exercice précédent.
- Au 31 mars 2023, l'incidence du plafond relatif à l'actif des régimes se chiffrait à 971 \$ (31 décembre 2022 – 918 \$).

b) Régimes à cotisations définies – charge

Le total des coûts des régimes de retraite à cotisations définies que nous comptabilisons se présente comme suit :

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2023	2022
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	4 \$	4 \$
Autres régimes de retraite à cotisations définies	24	22
	28 \$	26 \$

16 coûts de restructuration et autres coûts**a) Détails des coûts de restructuration et autres coûts**

Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents, comme il est expliqué plus en détail à la *note 16 b*). Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation ou que nous menons des activités d'intégration postacquisition. Les autres coûts comprennent les coûts externes supplémentaires atypiques engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises, les coûts importants liés aux litiges à l'égard de pertes ou de règlements ainsi que les coûts liés aux décisions réglementaires rétrospectives défavorables.

Le tableau ci-dessous illustre les coûts de restructuration et autres coûts qui sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Coûts de restructuration ¹ (note 16 b)		Autres coûts (note 16 c)		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
TRIMESTRES						
Achat de biens et services	42 \$	26 \$	2 \$	3 \$	44 \$	29 \$
Charge au titre des avantages du personnel	48	10	67	—	115	10
	90 \$	36 \$	69 \$	3 \$	159 \$	39 \$

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, exclut les pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers de 52 \$ (2022 – 1 \$), qui sont incluses dans l'amortissement.

b) Provisions au titre de la restructuration

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, telles qu'elles sont présentées à la *note 25*, comprennent les montants concernant les activités de restructuration. En 2023, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle en cours et supplémentaires, dont certaines avaient trait aux coûts liés au personnel et à la rationalisation des biens immobiliers. Ces initiatives visaient à accroître notre productivité opérationnelle à long terme et notre compétitivité.

c) Autres

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, des coûts externes supplémentaires ont été engagés relativement aux acquisitions d'entreprises et aux activités de négociation de conventions collectives. Dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, des charges inhabituelles et non récurrentes liées à l'intégration d'entreprises qui ne seraient pas considérées comme des coûts de restructuration ou comme faisant partie de la juste valeur de l'actif net acquis ont été incluses dans les autres coûts. La charge au titre des avantages du personnel tient à des paiements forfaitaires qui seront versés après le 31 mars 2023 à la quasi-totalité de nos membres syndiqués du Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (« STT »), section locale 1944 du Syndicat des Métallos aux fins de la ratification de la nouvelle convention collective intervenue entre le STT et la société, comme il est décrit plus en détail à la *note 29 b*).

17 immobilisations corporelles

(en millions)	Note	Actifs détenus					Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location (note 19)				Total	
		Actifs liés au réseau	Bâtiments et améliorations locatives	Matériel informatique et autres	Terrains	Actifs en construction	Total	Actifs liés au réseau	Biens immobiliers	Autres		Total
AU COÛT												
Au 1 ^{er} janvier 2023		36 036 \$	3 746 \$	1 772 \$	83 \$	815 \$	42 452 \$	835 \$	2 095 \$	122 \$	3 052 \$	45 504 \$
Entrées		213	7	14	—	263	497	3	38	4	45	542
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises	18 b)	36	13	2	—	—	51	—	28	—	28	79
Actifs en construction mis en service		231	42	25	—	(298)	—	—	—	—	—	—
Cessions, mises hors service et autres		(226)	1	13	—	—	(212)	—	10	(3)	7	(205)
Écarts de change, montant net		—	1	1	—	—	2	—	—	—	—	2
Au 31 mars 2023		36 290 \$	3 810 \$	1 827 \$	83 \$	780 \$	42 790 \$	838 \$	2 171 \$	123 \$	3 132 \$	45 922 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ												
Au 1 ^{er} janvier 2023		24 112 \$	2 322 \$	1 094 \$	— \$	— \$	27 528 \$	50 \$	795 \$	47 \$	892 \$	28 420 \$
Amortissement des immobilisations corporelles ¹		401	60	57	—	—	518	26	91	5	122	640
Cessions, mises hors service et autres		(225)	2	(29)	—	—	(252)	1	—	(2)	(1)	(253)
Écarts de change, montant net		—	—	2	—	—	2	—	—	—	—	2
Au 31 mars 2023		24 288 \$	2 384 \$	1 124 \$	— \$	— \$	27 796 \$	77 \$	886 \$	50 \$	1 013 \$	28 809 \$
VALEUR COMPTABLE NETTE												
Au 31 décembre 2022		11 924 \$	1 424 \$	678 \$	83 \$	815 \$	14 924 \$	785 \$	1 300 \$	75 \$	2 160 \$	17 084 \$
Au 31 mars 2023		12 002 \$	1 426 \$	703 \$	83 \$	780 \$	14 994 \$	761 \$	1 285 \$	73 \$	2 119 \$	17 113 \$

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, l'amortissement comprend un montant de 28 \$ relativement à la perte de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles.

Au 31 mars 2023, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles totalisaient 267 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2027 (31 décembre 2022 – 275 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2027).

18 immobilisations incorporelles et goodwill

a) Immobilisations incorporelles et goodwill, montant net

(en millions)	Note	Immobilisations incorporelles amortissables					Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée		Goodwill ^{1,2}	Total des immobilisations incorporelles et du goodwill
		Contrats avec les clients, relations clients connexes et nombre d'abonnés ¹	Logiciels ¹	Servitudes, actifs d'externalisation ouverte et autres	Actifs en construction	Total	Licences de spectre	Total des immobilisations incorporelles		
AU COÛT										
Au 1 ^{er} janvier 2023		4 489 \$	7 522 \$	498 \$	535 \$	13 044 \$	12 215 \$	25 259 \$	9 486 \$	34 745 \$
Entrées		—	43	1	172	216	1	217	—	217
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises	b)	834	—	129	—	963	—	963	932	1 895
Actifs en construction mis en service		—	268	17	(285)	—	—	—	—	—
Cessions, mises hors service et autres (y compris les intérêts capitalisés)	9	9	(176)	(20)	—	(187)	2	(185)	—	(185)
Écarts de change, montant net		2	—	—	—	2	—	2	4	6
Au 31 mars 2023		5 334 \$	7 657 \$	625 \$	422 \$	14 038 \$	12 218 \$	26 256 \$	10 422 \$	36 678 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Au 1 ^{er} janvier 2023		1 082 \$	4 713 \$	225 \$	— \$	6 020 \$	— \$	6 020 \$	364 \$	6 384 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles		117	241	24	—	382	—	382	—	382
Cessions, mises hors service et autres		(7)	(180)	1	—	(186)	—	(186)	—	(186)
Écart de change, montant net		3	—	1	—	4	—	4	—	4
Au 31 mars 2023		1 195 \$	4 774 \$	251 \$	— \$	6 220 \$	— \$	6 220 \$	364 \$	6 584 \$
VALEUR COMPTABLE NETTE										
Au 31 décembre 2022		3 407 \$	2 809 \$	273 \$	535 \$	7 024 \$	12 215 \$	19 239 \$	9 122 \$	28 361 \$
Au 31 mars 2023		4 139 \$	2 883 \$	374 \$	422 \$	7 818 \$	12 218 \$	20 036 \$	10 058 \$	30 094 \$

1 Les montants des relations clients, des logiciels et du goodwill découlant d'acquisitions d'entreprises pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été ajustés, comme il est décrit à la note 18 c).

2 L'amortissement cumulé du goodwill correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002; il n'y a aucune perte de valeur cumulée dans l'amortissement cumulé du goodwill.

Au 31 mars 2023, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles totalisaient 24 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2025 (31 décembre 2022 – 14 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2023).

b) Acquisitions d'entreprises*WillowTree*

Le 27 octobre 2022, nous avons annoncé une entente définitive visant l'acquisition de WillowTree, un fournisseur de produits numériques à services complets axés sur l'expérience des utilisateurs finaux, comme des applications mobiles natives et des interfaces Web unifiées. Le 3 janvier 2023, une fois respectées les conditions de clôture habituelles, WillowTree a été acquise par l'entremise de notre filiale TELUS International (Cda) Inc. et elle est consolidée dans notre secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International.

L'acquisition permet d'ajouter des talents clés et de la diversité au sein de la gamme de solutions de prochaine génération de notre secteur. De plus, elle accroît ses capacités de consultation numérique et de développement de logiciels axés sur le client. Le principal facteur ayant donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité de l'entreprise acquise à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant du faible niveau des actifs corporels par rapport à la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices). Une tranche des montants affectés au goodwill pourrait être déductible fiscalement.

En ce qui a trait à l'entreprise acquise, nous avons parallèlement émis à l'intention des actionnaires vendeurs résiduels des options de vente position vendeur en contrepartie de leur participation économique d'environ 14 %, lesquelles seront réglées sous réserve de la réalisation de certains critères de performance et pourront être exercées en tranches sur une période de trois ans commençant en 2026. La juste valeur à la date d'acquisition des actions faisant l'objet d'options de vente détenues par les actionnaires ne détenant pas le contrôle a été comptabilisée à titre de provision pour le trimestre clos le 31 mars 2023. La provision peut être réglée sous forme de trésorerie, ou à notre gré, sous forme d'une combinaison de trésorerie et d'une proportion en actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. pouvant aller jusqu'à 70 %. Parallèlement à cette acquisition, les actionnaires ne détenant pas le contrôle ont émis à notre intention des options d'achat position acheteur qui reflètent essentiellement les modalités prévues par les options de vente position vendeur.

Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avions pas un accès complet aux documents comptables de WillowTree. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les documents comptables de WillowTree et après avoir obtenu de nouvelles informations sur les faits et circonstances connexes à la date d'acquisition, nous ajusterons les montants provisoires pour tenir compte des actifs identifiables acquis et des passifs repris et ainsi finaliser notre répartition du prix d'achat.

Transactions non significatives sur une base individuelle

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, nous avons acquis une participation de 100 % dans des entreprises dont les activités sont complémentaires à nos lignes d'activité existantes. Le principal facteur ayant donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité des entreprises acquises à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant du faible niveau des actifs corporels par rapport à la capacité des entreprises à générer des bénéfices). Une tranche du montant affecté au goodwill pourrait être déductible fiscalement.

Justes valeurs à la date d'acquisition

Les justes valeurs à la date d'acquisition attribuées aux actifs acquis et aux passifs repris sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions)	WillowTree ¹	Transactions non significatives sur une base individuelle ¹	Total
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie	7 \$	5 \$	12 \$
Débiteurs ²	84	—	84
Autres	3	2	5
	94	7	101
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles			
Actifs détenus	20	31	51
Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location	27	1	28
Immobilisations incorporelles amortissables ³	947	16	963
	994	48	1 042
Total des actifs identifiables acquis	1 088	55	1 143
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	50	6	56
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer	16	—	16
Facturation par anticipation et dépôts de clients	5	2	7
Tranche courante de la dette à long terme	126	—	126
	197	8	205
Passifs non courants			
Dette à long terme	22	28	50
Impôt sur le résultat différé	94	—	94
	116	28	144
Total des passifs repris	313	36	349
Actifs identifiables nets acquis	775	19	794
Goodwill	831	101	932
Actifs nets acquis	1 606 \$	120 \$	1 726 \$
Acquisition effectuée selon le moyen suivant :			
Contrepartie en trésorerie	1 169 \$	105 \$	1 274 \$
Créditeurs et charges à payer	—	15	15
Provisions	266	—	266
Émission d'actions par une filiale à l'intention d'un détenteur de participations ne donnant pas le contrôle ⁴	171	—	171
	1 606 \$	120 \$	1 726 \$

- 1 La répartition du prix d'achat, principalement à l'égard de contrats avec les clients, de relations clients connexes et de l'impôt sur le résultat différé, n'avait pas été finalisée à la date de publication des présents états financiers consolidés. Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avons pas un accès complet aux documents comptables des entreprises acquises. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les documents comptables des entreprises acquises, nous prévoyons finaliser nos répartitions du prix d'achat.
- 2 La juste valeur des débiteurs est égale aux montants contractuels bruts à recevoir et reflète la meilleure estimation à la date d'acquisition des flux de trésorerie contractuels devant être recouverts.
- 3 Les contrats avec les clients et les relations clients (y compris celles liées aux contrats avec les clients) devraient de façon générale être amortis sur une période de 15 ans; et les autres immobilisations incorporelles devraient être amorties sur des périodes de 4 à 10 ans.
- 4 La juste valeur des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. a été évaluée en fonction des prix du marché observés à la date d'acquisition du contrôle.

Informations pro forma

Les informations supplémentaires pro forma qui suivent représentent certains résultats d'exploitation comme si les acquisitions d'entreprises susmentionnées avaient été effectuées au début de l'exercice 2023.

Période close le 31 mars 2023 (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre	
	Données présentées ¹	Données pro forma ²
Produits d'exploitation et autres produits	4 964 \$	4 965 \$
Bénéfice net	224 \$	224 \$
Bénéfice net par action ordinaire		
De base	0,15 \$	0,15 \$
Dilué	0,15 \$	0,15 \$

- 1 Les produits d'exploitation et autres produits et le bénéfice net (la perte nette) pour le trimestre clos le 31 mars 2023 comprennent un montant de 77 \$ et de (28) \$, respectivement, en ce qui a trait à WillowTree.
- 2 Les montants pro forma pour le trimestre clos le 31 mars 2023 reflètent les entreprises acquises. Les résultats des entreprises acquises ont été inclus dans nos états consolidés du résultat net et du résultat global à compter des dates d'acquisition.

Les informations supplémentaires pro forma reposent sur des estimations et des hypothèses qui sont jugées raisonnables. Les informations supplémentaires pro forma ne sont pas nécessairement représentatives de nos résultats financiers consolidés futurs ni des résultats réels qui auraient été réalisés si les acquisitions d'entreprises avaient été effectuées au début de la période présentée. Les informations supplémentaires pro forma comprennent l'amortissement additionnel des immobilisations corporelles, l'amortissement additionnel des immobilisations incorporelles, les frais de financement et les autres charges supplémentaires découlant des acquisitions, déduction faite des incidences fiscales connexes.

c) Acquisitions d'entreprises – période précédente

En 2022, nous avons acquis des entreprises dont les activités sont complémentaires à nos lignes d'activité existantes. Au 31 décembre 2022, la répartition du prix d'achat n'avait pas été finalisée. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, la juste valeur provisoire à la date d'acquisition pour les relations clients, les logiciels, le goodwill ainsi que les passifs d'impôt différé ont diminué de 118 millions de dollars, augmenté de 179 millions de dollars, diminué de 47 millions de dollars et augmenté de 14 millions de dollars, respectivement, et comme l'exigent les normes IFRS de l'IASB, les montants comparatifs ont été ajustés pour refléter ces augmentations (diminutions) aux dates d'acquisition.

19 contrats de location

Des analyses de la maturité des obligations locatives sont présentées à la *note 4 b)* et à la *note 26 h)*; les charges d'intérêts pour la période relative à ces obligations locatives sont présentées à la *note 9*. Les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, l'amortissement connexe ainsi que la valeur comptable de ces actifs sont présentées à la *note 17*. À l'heure actuelle, nous n'avons pas choisi d'exclure les contrats de location de faible valeur et les contrats de location à court terme de la comptabilisation des contrats de location.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2023	2022
Produits tirés de la sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation			
Produits tirés de la colocation compris dans les produits liés aux services d'exploitation		4 \$	4 \$
Autres produits tirés de la sous-location compris dans les autres produits	7	1 \$	1 \$
Paiements de loyers		160 \$	139 \$

20 autres actifs à long terme

(en millions)	Note	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Actif au titre des régimes de retraite	15	307 \$	307 \$
Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement	4 a)	585	571
Actifs dérivés	4 d)	220	250
Impôt différé		34	19
Coûts engagés pour obtenir ou exécuter des contrats conclus avec des clients		159	154
Avances aux coentreprises immobilières	21 a)	114	114
Placements dans une coentreprise immobilière	21 a)	1	1
Placements dans des entreprises associées	21 b)	110	120
Placements de portefeuille ¹			
À la juste valeur par le biais du résultat net		23	21
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		462	467
Contrats d'entretien payés d'avance		56	61
Dépôts de sécurité et autres montants remboursables		132	118
		2 203 \$	2 203 \$

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2).

Le tableau qui suit présente les coûts engagés pour obtenir et exécuter des contrats conclus avec des clients.

Période close le 31 mars 2023 (en millions)	Trimestre		
	Coûts engagés pour		
	Obtenir des contrats avec des clients	Exécuter des contrats avec des clients	Total
Solde au début	404 \$	15 \$	419 \$
Entrées	69	6	75
Amortissement des immobilisations incorporelles	(73)	(1)	(74)
Solde à la fin	400 \$	20 \$	420 \$
Tranche courante ¹	255 \$	6 \$	261 \$
Tranche non courante	145	14	159
	400 \$	20 \$	420 \$

1 Présentée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Charges payées d'avance ».

21 coentreprises immobilières et participations dans des entreprises associées

a) Coentreprises immobilières

En 2013, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec deux parties sans lien de dépendance, aux fins d'un projet visant le réaménagement d'un complexe qui se composera d'un immeuble d'habitation, et d'un immeuble commercial et de commerces de détail, appelé TELUS Sky, à Calgary, en Alberta. La nouvelle tour, dont la construction s'est achevée en 2020, a été construite conformément à la norme LEED Platine.

Information financière résumée

(en millions)	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	(en millions)	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
ACTIF			PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Actifs courants			Passifs courants		
Trésorerie et placements temporaires, montant net	8 \$	8 \$	Créditeurs et charges à payer	14 \$	18 \$
Autres	32	27	Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	342	342
	40	35		356	360
Actifs non courants			Capitaux propres		
Immeuble de placement	330	330	TELUS ¹	8	5
Autres	10	10	Autres associés	16	10
	340	340		24	15
	380 \$	375 \$		380 \$	375 \$

1 Les montants comptabilisés par la coentreprise immobilière au titre des capitaux propres diffèrent de ceux que nous avons comptabilisés en raison du montant des profits différés sur nos biens immobiliers investis et de la charge pour moins-value que nous avons comptabilisée en excédent de la charge pour moins-value comptabilisée par la coentreprise immobilière.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2023	2022
Produits	6 \$	4 \$
Amortissements	2 \$	2 \$
Charges d'intérêts	3 \$	3 \$
Bénéfice net (perte nette) et bénéfice global (perte globale) ¹	(6) \$	(4) \$

1 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

Nos activités liées aux coentreprises immobilières

Nos activités liées aux placements dans des coentreprises immobilières sont présentées dans le tableau ci-après.

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	2023			2022		
	Prêts et créances ¹	Capitaux propres ²	Total	Prêts et créances ¹	Capitaux propres ²	Total
Liés aux états du résultat net et du résultat global des coentreprises immobilières						
Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable ³	— \$	(1) \$	(1) \$	— \$	— \$	— \$
Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières						
<i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i>						
Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 7)	2	—	2	1	—	1
<i>Flux de trésorerie de la période considérée</i>						
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction						
Coûts de financement qui nous ont été payés	(2)	—	(2)	(1)	—	(1)
Fonds que nous avons avancés ou fournis, excluant les facilités de crédit aux fins des travaux de construction	—	1	1	—	—	—
Augmentation (diminution) nette	—	—	—	—	—	—
Valeur comptable des coentreprises immobilières						
Solde au début	114	(8)	106	114	(8)	106
Solde à la fin	114 \$	(8) \$	106 \$	114 \$	(8) \$	106 \$

1 Les prêts et créances sont inclus dans nos états consolidés de la situation financière à titre d'avances aux coentreprises immobilières et se composent des avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction.

2 Nous comptabilisons notre participation dans les coentreprises immobilières au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, nous avons comptabilisé relativement à l'une des coentreprises immobilières des pertes liées à la participation supérieures à notre placement mis en équivalence comptabilisé; ce solde a été inclus dans nos autres passifs à long terme (note 27).

3 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

Nous avons conclu des contrats de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, la coentreprise immobilière TELUS Sky a comptabilisé un montant de 2 millions de dollars (2022 – 2 millions de dollars) au titre des produits tirés de la location de la tour de bureaux. Un tiers de ce montant était attribuable à notre participation économique et les deux tiers restants étaient attribuables aux participations économiques de nos associés.

Facilités de crédit aux fins des travaux de construction

La coentreprise immobilière TELUS Sky a une convention de crédit arrivant à échéance le 15 juillet 2023 avec des institutions financières canadiennes (en leur qualité de coprêteur à 66⅔ %) et avec TELUS Corporation (en sa qualité de coprêteur à 33⅓ %) qui prévoit un financement de 342 millions de dollars aux fins des travaux de construction liés à ce projet. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction comportent les déclarations de financement liées aux travaux de construction de biens immobiliers, les garanties et les clauses restrictives habituelles et sont garanties par des débentures à vue constituant des charges hypothécaires de premier rang fixes et flottantes grevant les biens immobiliers sous-jacents. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction sont disponibles sous forme d'acceptations bancaires ou de prêts à taux préférentiel, et portent intérêt à des taux analogues aux taux dont sont assorties des facilités de financement aux fins de construction similaires.

b) Participations dans des entreprises associées

Au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, nous avons acquis une participation de base de 35 % dans Miovision Technologies Incorporated, une entreprise associée dont les activités sont complémentaires à nos services Internet des objets patrimoniaux et qui, selon nous, devrait contribuer à la croissance de ces services; nous estimons avoir obtenu une influence notable sur l'entreprise associée en acquérant notre participation initiale. Le total de nos participations dans Miovision Technologies Incorporated et dans des entreprises associées qui n'étaient pas significatives sur une base individuelle au 31 mars 2023 totalisait 72 millions de dollars (31 décembre 2022 – 75 millions de dollars) et 38 millions de dollars (31 décembre 2022 – 45 millions de dollars), respectivement.

22 emprunts à court terme

Le 26 juillet 2002, une de nos filiales, TELUS Communications Inc., a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est actuellement en mesure de vendre une participation dans certaines créances clients, sous réserve d'un montant maximal de 600 millions de dollars, soit un montant inchangé par rapport au 31 décembre 2022. Cette convention de titrisation à rechargement arrive à expiration le 31 décembre 2024, soit à la même date qu'au 31 décembre 2022, et exige qu'un produit en trésorerie minimal de 100 millions de dollars soit tiré de la vente mensuelle de participations dans certaines créances clients. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la notation BB attribuée par DBRS Limited, soit une notation inchangée par rapport au 31 décembre 2022, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée.

Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées. Lorsque nous cédonos nos créances clients, nous conservons des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Au 31 mars 2023, nous avons vendu à la fiducie (mais continuons de comptabiliser) des créances clients d'un montant de 697 millions de dollars (31 décembre 2022 – 118 millions de dollars). Les emprunts à court terme de 589 millions de dollars (31 décembre 2022 – 100 millions de dollars) se composent de montants qui nous ont été avancés par la fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la cession de créances clients.

Les montants prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales ou autres constituaient le solde des emprunts à court terme (le cas échéant).

23 créiteurs et charges à payer

(en millions)	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Charges à payer	1 426 \$	1 593 \$
Paie et autres charges salariales connexes	563	656
Passif lié aux unités d'actions restreintes	1	1
	1 990	2 250
Dettes fournisseurs	867	1 382
Intérêts à payer	214	206
Impôt indirect à payer et autres	127	109
	3 198 \$	3 947 \$

24 facturation par anticipation et dépôts de clients

(en millions)	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Facturation par anticipation	722 \$	662 \$
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	4	5
Dépôts des clients	17	12
Passifs sur contrat	743	679
Autres	186	212
	929 \$	891 \$

Les passifs sur contrat représentent nos obligations de prestation futures envers les clients à l'égard de services ou d'équipement pour lesquels nous avons reçu une contrepartie du client, ou pour lesquels un montant est à recevoir du client. Le tableau qui suit présente les soldes de nos passifs sur contrat et la variation de ces soldes.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2023	2022
Solde au début		914 \$	870 \$
Produits différés au cours d'une période antérieure et comptabilisés au cours de la période considérée		(625)	(630)
Entrées nettes découlant des activités		669	637
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises		7	6
Solde à la fin		965 \$	883 \$
Tranche courante		879 \$	792 \$
Tranche non courante	27		
Produits différés		80	83
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients		6	8
		965 \$	883 \$
Rapprochement des passifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante			
Passifs sur contrat, montant brut		879 \$	792 \$
Reclassement des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat	6 c)	(122)	(112)
Reclassement des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat	6 c)	(14)	(13)
		743 \$	667 \$

25 provisions

(en millions)	Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	Provisions liées au personnel	Options de vente position vendeur et contrepartie éventuelle	Autres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2023	316 \$	84 \$	157 \$	147 \$	704 \$
Ajouts	—	115	266	63	444
Reprises	—	—	(38)	—	(38)
Utilisations ¹	(3)	(57)	(108)	(37)	(205)
Effet des intérêts	4	—	4	—	8
Au 31 mars 2023	317 \$	142 \$	281 \$	173 \$	913 \$
Courantes	12 \$	129 \$	2 \$	65 \$	208 \$
Non courantes	305	13	279	108	705
Au 31 mars 2023	317 \$	142 \$	281 \$	173 \$	913 \$

1 Les options de vente position vendeur et les utilisations au titre de la contrepartie éventuelle comprennent un montant de 54 \$ réglé au moyen d'actions ordinaires émises.

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Nous établissons des provisions pour les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Nous prévoyons que les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates où ces actifs sont mis hors service.

Provisions liées au personnel

Les provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration (comme il est expliqué à la note 16 b). Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

Options de vente position vendeur et contrepartie éventuelle

Parallèlement à certaines acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des options de vente position vendeur relativement à des participations ne donnant pas le contrôle. Les provisions au titre de certaines options de vente position vendeur sont déterminées en fonction de la valeur actualisée nette des résultats futurs estimés et ces provisions exigent que nous formulions des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. Dans le même ordre d'idées, nous avons établi des provisions pour une contrepartie éventuelle. Aucune

sortie de trésorerie au titre des options de vente position vendeur ne devrait avoir lieu avant le moment où elles peuvent commencer à être exercées et aucune sortie de trésorerie relative à la contrepartie éventuelle ne devrait avoir lieu avant la fin de la période au cours de laquelle la contrepartie éventuelle peut être gagnée.

Autres

Les provisions pour autres éléments comprennent les provisions au titre des réclamations juridiques, des activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés, ainsi que des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires liés à des acquisitions d'entreprises. À l'exception de ce qui est décrit dans le texte qui suit, nous prévoyons que les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

Comme il est expliqué plus en détail à la *note 29*, nous faisons l'objet d'un certain nombre de réclamations juridiques et nous sommes au courant de certaines autres réclamations juridiques éventuelles à notre égard. En ce qui concerne les réclamations juridiques, nous établissons des provisions, lorsque celles-ci sont justifiées, après avoir tenu compte des évaluations juridiques, de l'information dont nous disposons actuellement et de la possibilité de bénéficier de recours. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux réclamations juridiques ne peut être raisonnablement déterminé.

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis.

26 dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

(en millions)	Note	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
De premier rang non garantis			
Billets de premier rang de TELUS Corporation	b)	18 656 \$	18 660 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	c)	1 874	1 458
Facilités de crédit de TELUS Corporation	d)	1 145	1 145
Débtentures de TELUS Communications Inc.		199	199
Garantis			
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	e)	2 086	914
Autres	f)	317	321
		24 277	22 697
Obligations locatives	g)	2 289	2 340
Dette à long terme		26 566 \$	25 037 \$
Tranche courante		2 511 \$	2 541 \$
Tranche non courante		24 055	22 496
Dette à long terme		26 566 \$	25 037 \$

b) Billets de premier rang de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées qui ont égalité de rang de paiement avec toutes nos obligations non garanties et non subordonnées existantes ou futures et ont priorité de paiement sur toute notre dette subordonnée existante ou future, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future de nos filiales, ou garanties par ces dernières. Les actes de fiducie régissant les billets contiennent des clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de certaines de nos filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Les intérêts sont payables semestriellement. Nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.

À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau qui suit, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. À partir des dates d'expiration respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % des montants en capital respectifs. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.

Série	Émis	Échéance	Prix d'émission	Taux d'intérêt effectif ¹	Montant nominal en capital		Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation	
					Émis initialement	En circulation à la date des états financiers	Points de base ²	Date d'expiration
Billets à 3,35 % de série CJ	Décembre 2012	Mars 2023	998,83 \$	3,36 %	500 M\$	Néant	40	15 déc. 2022
Billets à 3,35 % de série CK	Avril 2013	Avril 2024	994,35 \$	3,41 %	1,1 G\$	1,1 G\$	36	2 janv. 2024
Billets à 3,75 % de série CQ	Septembre 2014	Janvier 2025	997,75 \$	3,78 %	800 M\$	800 M\$	38,5	17 oct. 2024
Billets à 3,75 % de série CV	Décembre 2015	Mars 2026	992,14 \$	3,84 %	600 M\$	600 M\$	53,5	10 déc. 2025
Billets à 2,75 % de série CZ	Juillet 2019	Juillet 2026	998,73 \$	2,77 %	800 M\$	800 M\$	33	8 mai 2026
Billets à 2,80 % libellés en dollars américains ³	Septembre 2016	Février 2027	991,89 \$ US	2,89 %	600 M\$ US	600 M\$ US	20	16 nov. 2026
Billets à 3,70 % libellés en dollars américains ³	Mars 2017	Septembre 2027	998,95 \$ US	3,71 %	500 M\$ US	500 M\$ US	20	15 juin 2027
Billets à 2,35 % de série CAC	Mai 2020	Janvier 2028	997,25 \$	2,39 %	600 M\$	600 M\$	48	27 nov. 2027
Billets à 3,625 % de série CX	Mars 2018	Mars 2028	989,49 \$	3,75 %	600 M\$	600 M\$	37	1 ^{er} déc. 2027
Billets à 3,30 % de série CY	Avril 2019	Mai 2029	991,75 \$	3,40 %	1,0 G\$	1,0 G\$	43,5	2 févr. 2029
Billets à 5,00 % de série CAI	Septembre 2022	Septembre 2029	995,69 \$	5,07 %	350 M\$	350 M\$	46,5	13 juill. 2029
Billets à 3,15 % de série CAA	Décembre 2019	Février 2030	996,49 \$	3,19 %	600 M\$	600 M\$	39,5	19 nov. 2029
Billets à 2,05 % de série CAD	Octobre 2020	Octobre 2030	997,93 \$	2,07 %	500 M\$	500 M\$	38	7 juill. 2030
Billets liés à la durabilité à 2,85 % de série CAF	Juin 2021	Novembre 2031	997,52 \$	2,88 % ⁴	750 M\$	750 M\$	34	13 août 2031
Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains ³	Février 2022	Mai 2032	997,13 \$ US	3,43 % ⁴	900 M\$ US	900 M\$ US	25	13 févr. 2032
Billets liés à la durabilité à 5,25 % de série CAG	Septembre 2022	Novembre 2032	996,73 \$	5,29 % ⁴	1,1 G\$	1,1 G\$	51,5	15 août 2032
Billets liés à la durabilité à 4,95 % de série CAJ	Mars 2023	Mars 2033	998,28 \$	4,97 %	500 M\$	500 M\$	54,5	28 déc. 2032
Billets à 4,40 % de série CL	Avril 2013	Avril 2043	997,68 \$	4,41 %	600 M\$	600 M\$	47	1 ^{er} oct. 2042
Billets à 5,15 % de série CN	Novembre 2013	Novembre 2043	995,00 \$	5,18 %	400 M\$	400 M\$	50	26 mai 2043
Billets à 4,85 % de série CP	Multiple ⁵	Avril 2044	987,91 \$ ⁵	4,93 % ⁵	500 M\$ ⁵	900 M\$ ⁵	46	5 oct. 2043
Billets à 4,75 % de série CR	Septembre 2014	Janvier 2045	992,91 \$	4,80 %	400 M\$	400 M\$	51,5	17 juill. 2044
Billets à 4,40 % de série CU	Mars 2015	Janvier 2046	999,72 \$	4,40 %	500 M\$	500 M\$	60,5	29 juill. 2045
Billets à 4,70 % de série CW	Multiple ⁶	Mars 2048	998,06 \$ ⁶	4,71 % ⁶	325 M\$ ⁶	475 M\$ ⁶	58,5	6 sept. 2047
Billets à 4,60 % libellés en dollars américains ³	Juin 2018	Novembre 2048	987,60 \$ US	4,68 %	750 M\$ US	750 M\$ US	25	16 mai 2048
Billets à 4,30 % libellés en dollars américains ³	Mai 2019	Juin 2049	990,48 \$ US	4,36 %	500 M\$ US	500 M\$ US	25	15 déc. 2048
Billets à 3,95 % de série CAB	Multiple ⁷	Février 2050	997,54 \$ ⁷	3,97 % ⁷	400 M\$ ⁷	800 M\$ ⁷	57,5	16 août 2049
Billets à 4,10 % de série CAE	Avril 2021	Avril 2051	994,70 \$	4,13 %	500 M\$	500 M\$	53	5 oct. 2050
Billets à 5,65 % de série CAH	Septembre 2022	Septembre 2052	996,13 \$	5,68 %	550 M\$	550 M\$	61,5	13 mars 2052

1 Le taux d'intérêt effectif correspond au taux que les billets rapporteraient à un premier détenteur de titres de créances si ces derniers étaient détenus jusqu'à leur échéance.

2 Pour les billets libellés en dollars canadiens, le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital.

Pour les billets libellés en dollars américains, le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux ajusté des bons du Trésor américain (le taux des bons du Trésor américain pour les billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains), majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital.

3 Nous avons conclu des dérivés de change (swaps de devises) qui ont effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens, comme suit :

Série	Taux d'intérêt fixé	Paiements en capital équivalents en dollars canadiens	Taux de change
Billets à 2,80 % en dollars américains	2,95 %	792 M\$	1,3205 \$
Billets à 3,70 % en dollars américains	3,41 %	667 M\$	1,3348 \$
Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains	3,89 %	1 148 M\$	1,2753 \$
Billets à 4,60 % en dollars américains	4,41 %	974 M\$	1,2985 \$
Billets à 4,30 % en dollars américains	4,27 %	672 M\$	1,3435 \$

- 4 Si nous n'obtenons pas de certificat attestant l'atteinte de notre objectif de performance en matière de durabilité pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2030, les billets liés à la durabilité porteront intérêt à un taux accru de la date de l'événement déclencheur jusqu'à leur échéance respective. Le taux d'intérêt sur certains des billets liés à la durabilité peut également augmenter (la « majoration de type NPF ») dans certaines circonstances si nous n'atteignons pas des cibles additionnelles en matière de durabilité et/ou en matière environnementale, sociale ou de gouvernance qui pourraient être imposées à l'égard d'une obligation liée à la durabilité. Le taux d'intérêt sur les billets liés à la durabilité ne peut cependant excéder le taux initial de plus de la majoration de type NPF et de la limite liée à l'élément déclencheur, au total, dans aucune circonstance, que ce soit en raison de l'absence de certificat de vérification de l'atteinte de cibles de performance en matière de durabilité et/ou d'autres cibles en vertu d'une ou de plusieurs obligations liées à la durabilité futures. Dans le même ordre d'idées, si nous remboursons par anticipation des billets liés à la durabilité et que nous n'avons pas obtenu de certificat attestant l'atteinte de notre objectif de performance en matière de durabilité à la fin de l'exercice précédant la date établie de remboursement par anticipation, les intérêts accumulés (le cas échéant) seront calculés aux taux indiqués dans le tableau suivant.

Série	Certificat attestant l'atteinte de l'objectif de performance en matière de durabilité	Date de l'élément déclencheur	Taux d'intérêt	Total de la majoration de type NPF et de la limite liée à l'élément déclencheur	Taux d'accumulation des intérêts liés au remboursement par anticipation en l'absence de certificat
			après l'élément déclencheur		
Billets liés à la durabilité à 2,85 % de série CAF	2030	14 nov. 2030	3,85 %	s.o.	3,85 %
Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains	2030	14 nov. 2030	4,40 %	1,50 %	4,40 %
Billets liés à la durabilité à 5,25 % de série CAG	2030	15 nov. 2030	6,00 %	1,50 %	6,00 %
Billets liés à la durabilité à 4,95 % de série CAJ	2030	28 mars 2031	5,70 %	1,50 %	5,70 %

- 5 Des billets à 4,85 % de série CP d'un montant de 500 millions de dollars ont été émis en avril 2014 à un prix d'émission de 998,74 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,86 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en décembre 2015, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 974,38 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 5,02 %.
- 6 Des billets à 4,70 % de série CW d'un montant de 325 millions de dollars ont été émis en mars 2017 à un prix d'émission de 990,65 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,76 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en février 2018, et des billets supplémentaires d'un montant de 150 millions de dollars ont été émis en mars 2018 à un prix d'émission de 1 014,11 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,61 %.
- 7 Des billets à 3,95 % de série CAB d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis en décembre 2019 à un prix d'émission de 991,54 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,00 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en mai 2020, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 1 003,53 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 3,93 %.

c) Papier commercial de TELUS Corporation

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit consorsial renouvelable de 2,75 milliards de dollars (se reporter à la *note 26 d*) qui sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. Ce programme nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial, sous réserve du respect de conditions en matière de notation, d'un montant maximal global équivalent à 2,0 milliards de dollars (montant maximal de 1,5 milliard de dollars US). Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an et est classée à titre de tranche courante de la dette à long terme, étant donné que les montants sont entièrement soutenus et que nous prévoyons qu'ils continueront d'être soutenus par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année. Au 31 mars 2023, l'encours du papier commercial s'établissait à 1,9 milliard de dollars (31 décembre 2022 – 1,5 milliard de dollars), lequel était libellé en dollars américains (1,4 milliard de dollars US; 31 décembre 2022 – 1,1 milliard de dollars US), avec un taux d'intérêt effectif moyen de 5,2 %, arrivant à échéance jusqu'en août 2023.

d) Facilités de crédit de TELUS Corporation

Au 31 mars 2023, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 2,75 milliards de dollars venant à échéance le 6 avril 2026 (montant inchangé par rapport au 31 décembre 2022), avec un consortium d'institutions financières, qui servira aux fins générales de la société, notamment pour soutenir le papier commercial. Au 31 mars 2023, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 1,1 milliard de dollars, échéant le 9 juillet 2024, auprès d'un consortium d'institutions financières, qui sera utilisée aux fins générales de la société. Au 31 mars 2023, nous avons prélevé un montant de 1,1 milliard de dollars sur la facilité de crédit bancaire non renouvelable, avec un taux d'intérêt effectif moyen de 5,5 % jusqu'en avril 2023.

Les facilités de crédit de TELUS Corporation portent intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tels que ces termes sont utilisés ou définis dans les facilités de crédit), plus les marges applicables. Les facilités de crédit comportent les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, notre ratio d'endettement ne doit pas être supérieur à 4,25:1,00, et notre ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur les charges d'intérêts ne doit pas être inférieur à 2,00:1,00, selon le sens donné à tous ces ratios en vertu des facilités de crédit.

L'accès continu aux facilités de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une notation du crédit en particulier.

(en millions)	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Montant net disponible	876 \$	1 292 \$
Sûreté pour le papier commercial	1 874	1 458
Montant brut disponible sur la facilité de crédit bancaire renouvelable de 2,75 milliards de dollars	2 750 \$	2 750 \$

Au 31 mars 2023, nous affichons des lettres de crédit en cours de 120 millions de dollars (31 décembre 2022 – 119 millions de dollars), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire renouvelable engagée.

e) Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.

Au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit garantie par ses actifs et venant à échéance le 3 janvier 2028, avec un consortium d'institutions financières, y compris TELUS Corporation. La facilité de crédit comprend des composantes renouvelables d'un total de 800 millions de dollars US, TELUS Corporation étant un prêteur à environ 7,2 % et des composantes emprunt à terme amortissables d'un total de 1,2 milliard de dollars US, TELUS Corporation étant un prêteur à environ 7,2 %. La facilité de crédit est sans recours pour TELUS Corporation. Le taux d'intérêt moyen pondéré des composantes renouvelables et des composantes emprunt à terme en cours était de 6,9 % au 31 mars 2023.

(en millions)	Au 31 mars 2023			Au 31 décembre 2022		
	Composantes renouvelables	Composantes emprunt à terme ¹	Total	Composantes renouvelables	Composantes emprunt à terme ¹	Total
Montant disponible²	325 \$ US	— \$ US	325 \$ US	658 \$ US	600 \$ US	1 258 \$ US
Encours						
À payer à d'autres entités	441	1 114	1 555	132	557	689
À payer à TELUS Corporation	34	86	120	10	43	53
	800 \$ US	1 200 \$ US	2 000 \$ US	800 \$ US	1 200 \$ US	2 000 \$ US

- En ce qui concerne les montants dus au consortium d'institutions financières, à l'exclusion de TELUS Corporation, nous avons conclu des dérivés de change (swaps de devises) qui servent effectivement à convertir une tranche amortissable de 448 \$ US des paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en euros assorties d'un taux d'intérêt fixe effectif de 2,6 % et d'un taux de change fixe effectif de 1,088 \$ US pour 1,00 €. Ces montants ont été comptabilisés comme couverture d'investissement net dans un établissement étranger (se reporter à la note 4).
- En ce qui concerne le montant disponible au 31 décembre 2022, une tranche de 525 \$ US des composantes renouvelables et une tranche de 600 \$ US des composantes emprunt à terme étaient sous réserve des conditions préalables à la conclusion de l'acquisition de WillowTree, qui est survenue le 3 janvier 2023 (se reporter à la note 18 b).

La facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires et au Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») à terme (tels que tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation de TELUS International (Cda) Inc. à la fin du trimestre ne doit pas être supérieur à 4,25:1,00 à l'exercice 2023, à 3,75:1,00 à l'exercice 2024 et à 3,25:1,00 par la suite et le ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur le service de la dette (remboursement d'intérêts et de capital prévu) à la fin du trimestre ne doit pas être inférieur à 1,50:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios dans la facilité de crédit.

Les composantes emprunt à terme sont assujétiées à des calendriers d'amortissement qui exigent que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance.

f) Autres

Les autres passifs portent intérêt au taux de 3,4 %, sont garantis par les licences de spectre des SSFE-4 liées à ces autres passifs et un bien immobilier et sont assujétiés à des calendriers d'amortissement en vertu desquels le capital est remboursé au cours des périodes allant jusqu'à l'échéance, la dernière se terminant le 31 mars 2035.

g) Obligations locatives

Comme les obligations locatives sont assujetties à des calendriers d'amortissement, le capital est remboursé sur diverses périodes, y compris les renouvellements raisonnablement prévus. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les obligations locatives s'établissait à environ 4,9 % au 31 mars 2023.

h) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme calculés en fonction des sommes impayées au 31 mars 2023 sont présentées dans le tableau suivant.

Dette à long terme composée libellée en	Dollars canadiens			Dollars américains			Autres monnaies			
	Dette à long terme, excluant les contrats de location de location	Contrats de location (note 19)	Total	Dette à long terme, excluant les contrats de location de location	Contrats de location (note 19)	Montants des swaps de devises devant être échangés		Contrats de location (note 19)	Total	
						(Reçus) ¹	Payés			
Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)										
2023 (reste de l'exercice)	32 \$	312 \$	344 \$	1 931 \$	22 \$	(1 926) \$	1 920 \$	1 947 \$	42 \$	2 333 \$
2024	2 268	388	2 656	75	25	(32)	32	100	50	2 806
2025	1 024	268	1 292	75	25	(32)	32	100	38	1 430
2026	1 462	182	1 644	38	25	(32)	32	63	30	1 737
2027	63	158	221	1 526	20	(1 520)	1 491	1 517	17	1 755
2028 à 2032	5 629	307	5 936	2 964	29	(1 680)	1 610	2 923	33	8 892
Par la suite	5 612	283	5 895	1 767	—	(1 692)	1 646	1 721	15	7 631
Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme composée	16 090	1 898	17 988	8 376	146	(6 914)	6 763	8 371	225	26 584
Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ²	7 951	404	8 355	3 245	60	(2 695)	2 554	3 164	42	11 561
Échéances contractuelles non actualisées (note 4 b)	24 041 \$	2 302 \$	26 343 \$	11 621 \$	206 \$	(9 609) \$	9 317 \$	11 535 \$	267 \$	38 145 \$

1 Le cas échéant, les flux de trésorerie tiennent compte des taux de change au 31 mars 2023.

2 Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 31 mars 2023.

27 autres passifs à long terme

(en millions)	Note	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Passifs sur contrat	24	80 \$	82 \$
Autres		2	2
Produits différés		82	84
Passif au titre des prestations de retraite	15	406	392
Passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi		73	68
Passifs dérivés	4 d)	17	24
Placement dans des coentreprises immobilières	21 a)	8	9
Autres		55	53
		641	630
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	24	6	6
		647 \$	636 \$

28 capitaux propres**a) Capital social attribuable aux actions ordinaires de TELUS Corporation – généralités**

Le tableau suivant présente notre capital social autorisé.

	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Actions privilégiées de premier rang	1 milliard	1 milliard
Actions privilégiées de second rang	1 milliard	1 milliard
Actions ordinaires	4 milliards	4 milliards

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées dans la mesure où pas moins de 66⅔ % des actions ordinaires émises et en circulation sont détenues par des Canadiens. En ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de notre part ou de toute autre distribution de nos actifs entre nos actionnaires aux fins de la liquidation de nos affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, actions ordinaires.

Au 31 mars 2023, environ 32 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre d'un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés (se reporter à la *note 13 b*), environ 16 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre d'un régime d'options sur actions restreintes (se reporter à la *note 14 b*) et environ 12 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre des régimes d'options sur actions (se reporter à la *note 14 d*).

b) Rachat d'actions ordinaires de TELUS Corporation à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est précisé à la *note 3*, nous pouvons racheter une partie de nos actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital. En juin 2022, nous avons reçu l'approbation de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant à racheter et à annuler, entre le 6 juin 2022 et le 5 juin 2023, jusqu'à 10 millions de nos actions ordinaires (pour un montant maximal de 250 millions de dollars). Au cours des trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022, nous n'avons racheté ni annulé aucune action en vertu d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

c) Filiale détentrice d'une importante participation ne donnant pas le contrôle

Notre filiale TELUS International (Cda) Inc. est constituée en société par actions en vertu de la Business Corporations Act (Colombie-Britannique); ses activités sont réparties sur le plan géographique et comptent des bureaux principaux en Asie, en Amérique centrale, en Europe et en Amérique du Nord.

Les variations des intérêts au cours des trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022, qui sont reflétées dans l'état consolidé des variations des capitaux propres, sont présentées dans le tableau suivant.

Trimestres clos les 31 mars	Participation économique ¹		Participation avec droit de vote ¹	
	2023	2022	2023	2022
Participation dans TELUS International (Cda) Inc. au début	56,6 %	55,1 %	72,4 %	70,9 %
Incidence des éléments suivants :				
Émission d'actions à droit de vote subalterne à titre de contrepartie dans le cadre d'une acquisition d'entreprise (<i>note 18 b</i>)	(1,4)	—	(0,2)	—
Rémunération fondée sur des actions et autres	—	(0,1)	—	—
Participation dans TELUS International (Cda) Inc. à la fin	55,2 %	55,0 %	72,2 %	70,9 %

1 En raison des droits de vote liés aux actions à droit de vote multiple détenues par TELUS Corporation, nos participations économiques et nos participations avec droit de vote diffèrent après le premier appel public à l'épargne.

Information financière résumée

Le tableau suivant présente l'information financière résumée de notre filiale TELUS International (Cda) Inc.

À la date indiquée et pour les périodes closes à cette date (en millions) ¹	Trimestres		
	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2022	Au 31 décembre 2022
État de la situation financière			
Actifs courants	1 088 \$		926 \$
Actifs non courants	5 632 \$		3 875 \$
Passifs courants	830 \$		733 \$
Passifs non courants	3 177 \$		1 581 \$
État du résultat net et du résultat global			
Produits d'exploitation et autres produits	928 \$	759 \$	
Bénéfice net	18 \$	45 \$	
Bénéfice global	36 \$	2 \$	
Tableau des flux de trésorerie			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	65 \$	153 \$	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 169) \$	(27) \$	
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	1 125 \$	(66) \$	

1 Comme l'exigent les normes IFRS de l'IASB, cette information financière résumée exclut les éliminations intersociétés.

29 passifs éventuels

a) Réclamations et poursuites

Généralités

Nous faisons l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations et, dans certains cas, à l'égard d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu un avis, ou sommes au courant, de certaines réclamations éventuelles (incluant les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) à notre égard et, dans certains cas, d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments qui suivent.

Recours collectifs autorisés

Les recours collectifs autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectif concernant la facturation à la minute

En 2008, un recours collectif a été intenté contre nous en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. L'autorisation d'un recours collectif national a été demandée. En novembre 2014, seul un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision d'autoriser le recours collectif ont été épuisés. Parallèlement, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a refusé de suspendre les réclamations de nos clients d'affaires, malgré la clause d'arbitrage figurant dans nos ententes de prestation de services aux clients conclues avec ces clients. Cette décision a fait l'objet d'un appel et, le 31 mai 2017, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté notre appel. La Cour suprême du Canada nous a permis d'en appeler de cette décision, a autorisé notre appel le 4 avril 2019 et a ordonné la suspension des réclamations des entreprises clientes. Un avis relatif à ce recours collectif autorisé a été envoyé aux participants éventuels en 2022.

Recours collectifs concernant la durée d'établissement de la communication

En 2005, un recours collectif a été intenté contre nous en Colombie-Britannique, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire. En 2011, la Cour suprême du Canada a confirmé la suspension de la totalité des causes d'action présentées par le demandeur dans le cadre de ce recours collectif, à l'exception d'une cause d'action en raison de la clause d'arbitrage qui a été incluse dans nos ententes de prestation de services. Cette unique exception concerne la cause d'action fondée sur les pratiques trompeuses ou déraisonnables en vertu de la *Business Practices and Consumer Protection Act* de la Colombie-Britannique que la Cour suprême du Canada a refusé de suspendre. En janvier 2016, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a autorisé ce recours collectif concernant cette réclamation en vertu de la *Business Practices and Consumer Protection Act*. Ce recours est limité aux résidents de la Colombie-Britannique qui ont signé avec nous des contrats pour des services mobiles au cours de la période allant du 21 janvier 1999 jusqu'en avril 2010. Nous avons fait appel de cette décision d'autoriser le recours collectif. Un recours collectif a été intenté contre nous en Alberta au même moment que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique. Le recours collectif intenté en Alberta comporte les mêmes allégations que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique, mais à ce jour, ce recours n'a pas progressé et n'a pas été autorisé. Sous réserve de certaines conditions, y compris l'approbation de la Cour, nous avons réglé les recours collectifs en Colombie-Britannique et en Alberta.

Recours collectifs non autorisés

Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectifs concernant le service 9-1-1

En 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1, que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux et que nous avons facturé des frais liés au service 9-1-1 à des clients qui résident dans des zones où le service 9-1-1 n'est pas disponible. Les causes d'action avancées par les demandeurs sont la rupture de contrat, des déclarations inexactes et une publicité mensongère. Les demandeurs demandent l'autorisation d'un recours collectif national. Un recours collectif essentiellement identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait expiré à notre égard en 2009. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis 2016.

Recours collectifs concernant Public Mobile

En 2014, des recours collectifs ont été intentés contre nous au Québec et en Ontario, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles. En particulier, le recours intenté au Québec allègue que nos actes constituent une violation de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec, du *Code civil* du Québec et de la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario. Le 28 juin 2021, la Cour supérieure du Québec a approuvé l'abandon de cette réclamation contre TELUS. Le recours collectif intenté en Ontario allègue qu'il y a eu négligence, une rupture de la garantie expresse et implicite, une infraction à la *Loi sur la concurrence*, un enrichissement injustifié et une renonciation de délit civil. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis qu'elle a été déposée et signifiée.

Résumé

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard des recours mentionnés ci-dessus. Si le dénouement de ces recours se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation, y compris nos flux de trésorerie. Les évaluations et les hypothèses de la direction supposent que des estimations fiables des risques courus ne peuvent être faites compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait à la nature des dommages-intérêts qui peuvent être réclamés par les demandeurs, aux causes d'action qui sont, ou qui pourraient en fin de compte être, intentées et, dans le cas des recours collectifs non autorisés, aux causes d'action qui pourraient en fin de compte être autorisées.

b) Concentration de la main-d'œuvre

En octobre 2021, nous avons entamé des négociations collectives avec le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (« STT »), section locale 1944 du Syndicat des Métallos, afin de renouveler la convention collective qui a expiré le 31 décembre 2021. Au début de mars 2023, nous avons conclu avec le STT une convention provisoire. La convention provisoire était assujettie à la ratification par les membres du STT. Le 17 mars 2023, nous avons annoncé, conjointement avec le STT, que le processus de ratification était terminé et qu'une majorité des membres du STT ayant exercé leur droit de vote s'étaient prononcés en faveur de la convention provisoire. La nouvelle convention collective conclue avec le STT est en vigueur du 16 avril 2023 au 31 mars 2027 et couvre actuellement plus de 6 500 membres de notre équipe à l'échelle nationale.

30 transactions entre parties liées

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités. Il s'agit des membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de direction.

La charge de rémunération totale pour les principaux dirigeants et la composition de celle-ci se résument comme suit :

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2023	2022
Avantages à court terme	5 \$	4 \$
Prestations de retraite ¹ et autres avantages postérieurs à l'emploi	2	5
Rémunération fondée sur des actions ²	17	18
	24 \$	27 \$

- 1 Les membres de notre équipe de direction sont des membres de notre régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation et de certains autres régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies et à cotisations définies.
- 2 Nous comptabilisons une charge pour le sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes qui sont assujetties à des conditions de performance liées au marché en utilisant une juste valeur déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes qui sont assujetties à une option de règlement en capitaux propres sont comptabilisées comme des instruments de capitaux propres. La charge liée aux unités d'actions restreintes dont les droits ne seront en fin de compte pas acquis est contrepassée en diminution de la charge qui a été auparavant enregistrée pour celles-ci.

Comme il est indiqué à la note 14, nous avons consenti des attributions initiales de rémunération fondée sur des actions en 2023 et en 2022, y compris à l'égard de nos principaux dirigeants, comme le présente le tableau ci-après. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle et ont des durées de services requises s'échelonnant sur plusieurs années, la charge connexe est comptabilisée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions initiales de 2023 et de 2022 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

Trimestres clos les 31 mars	2023			2022		
	Nombre d'unités d'actions	Valeur nominale ¹	Juste valeur à la date d'attribution ¹	Nombre d'unités d'actions	Valeur nominale ¹	Juste valeur à la date d'attribution ¹
(en millions de dollars)						
TELUS Corporation						
Unités d'actions restreintes	1 220 549	33 \$	35 \$	1 007 431	32 \$	39 \$
TELUS International (Cda) Inc.						
Unités d'actions restreintes	353 789	10	10	263 567	9	9
		43 \$	45 \$		41 \$	48 \$

- 1 La valeur nominale des unités d'actions restreintes est calculée en multipliant le cours des actions de participation au moment de l'attribution par le nombre d'unités attribuées. La juste valeur à la date d'attribution est différente de la valeur nominale, car la juste valeur de certaines attributions est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo (se reporter à la note 14 b). La valeur nominale des options sur actions est calculée au moyen d'un modèle d'évaluation des options.

Le montant comptabilisé au titre des unités d'actions restreintes et des options sur actions comptabilisées à titre de passif en circulation au 31 mars 2023 se chiffrait à 1 million de dollars (31 décembre 2022 – 1 million de dollars).

Notre régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention de nos administrateurs prévoit qu'en plus de recevoir son attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions ordinaires de TELUS Corporation ou en trésorerie. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions ordinaires de TELUS Corporation. Les droits différés à la valeur d'actions comptabilisés à titre de passifs ont été payés lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque. Ces droits sont versés au moment choisi par l'administrateur conformément au régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs; au cours des trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022, aucun montant n'a été payé. Au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, aucune attribution de rémunération fondée sur des actions comptabilisée à titre de passif n'était en circulation.

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : généralement 18 à 24 mois de salaire de base, les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement d'une prime en trésorerie annuelle. En cas de changement de contrôle, les membres de l'équipe de direction n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé à nos autres employés en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis.

b) Transactions impliquant les régimes de retraite à prestations définies

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, nous avons fourni à nos régimes de retraite à prestations définies des services de gestion et d'administration selon la méthode du recouvrement des coûts, ainsi que des services d'actuariat dans des conditions de concurrence normale; les montants facturés liés à ces services se sont chiffrés à 3 millions de dollars (2022 – 2 millions de dollars).

c) Transactions avec la coentreprise immobilière

Au cours des trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022, nous avons conclu des transactions avec la coentreprise immobilière TELUS Sky, qui est une partie liée, comme il est décrit à la *note 21*. Au 31 mars 2023, nous avons comptabilisé des obligations locatives de 87 millions de dollars (31 décembre 2022 – 87 millions de dollars) relativement à notre contrat de location lié à TELUS Sky et des paiements mensuels en trésorerie sont faits conformément au contrat de location; un tiers de ces montants tient à notre participation économique dans la coentreprise immobilière.

31 informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie

a) Tableaux des flux de trésorerie – activités d'exploitation et activités d'investissement

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation			
Débiteurs		172 \$	235 \$
Stocks		(47)	(65)
Actifs sur contrat		4	17
Charges payées d'avance		(136)	(142)
Créditeurs et charges à payer		(543)	(155)
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir et à payer, montant net		11	24
Facturation par anticipation et dépôts de clients		31	15
Provisions		42	(19)
		(466) \$	(90) \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre			
Entrées d'immobilisations			
Dépenses d'investissement, montant brut			
Immobilisations corporelles	17	(542) \$	(709) \$
Immobilisations incorporelles amortissables	18	(216)	(198)
		(758)	(907)
Entrées découlant de contrats de location	17	45	74
Dépenses d'investissement	5	(713)	(833)
Autres éléments sans effet sur la trésorerie compris dans les éléments précédents			
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes		(263)	(180)
		(976) \$	(1 013) \$

b) Variations des passifs découlant des activités de financement

(en millions)	Trimestre clos le 31 mars 2022						Trimestre clos le 31 mars 2023					
	Début de la période	Tableau des flux de trésorerie		Variations sans effet sur la trésorerie		Fin de la période	Début de la période	Tableau des flux de trésorerie		Variations sans effet sur la trésorerie		Fin de la période
		Émis ou reçu	Remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 e)	Autres			Émis ou reçu	Remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 e)	Autres	
Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires	449 \$	— \$	(449) \$	— \$	450 \$	450 \$	502 \$	— \$	(502) \$	— \$	506 \$	506 \$
Dividendes réinvestis en actions propres	—	—	156	—	(156)	—	—	—	184	—	(184)	—
	449 \$	— \$	(293) \$	— \$	294 \$	450 \$	502 \$	— \$	(318) \$	— \$	322 \$	506 \$
Emprunts à court terme	114 \$	— \$	(6) \$	— \$	— \$	108 \$	104 \$	489 \$	— \$	— \$	— \$	593 \$
Dette à long terme												
Billets de premier rang de TELUS Corporation	15 258 \$	1 143 \$	— \$	(61) \$	(12) \$	16 328 \$	18 660 \$	500 \$	(500) \$	(4) \$	— \$	18 656 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	1 900	1 144	(1 616)	(14)	—	1 414	1 458	1 960	(1 546)	2	—	1 874
Facilités de crédit de TELUS Corporation	—	—	—	—	—	—	1 145	—	—	—	—	1 145
Débitures de TELUS Communications Inc.	448	—	—	—	—	448	199	—	—	—	—	199
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	1 062	—	(39)	(15)	1	1 009	914	1 221	(38)	(11)	—	2 086
Autres	308	—	(75)	—	71	304	321	—	(152)	—	148	317
Obligations locatives	1 876	—	(123)	(6)	69	1 816	2 340	—	(130)	12	67	2 289
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif (actif)	4	1 623	(1 629)	63	(73)	(12)	(80)	1 546	(1 552)	12	(5)	(79)
	20 856	3 910	(3 482)	(33)	56	21 307	24 957	5 227	(3 918)	11	210	26 487
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(1 623)	1 623	—	—	—	—	(1 546)	1 546	—	—	—
	20 856 \$	2 287 \$	(1 859) \$	(33) \$	56 \$	21 307 \$	24 957 \$	3 681 \$	(2 372) \$	11 \$	210 \$	26 487 \$